



République de Guinée



*Empowered lives.
Resilient nations.*

EVALUATION FINALE DU PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA GUINEE (UNDAF 2013-2017)



Rapport final

Par

Roger Bila KABORE

Consultant International, chef de mission

Massa Guilavogui

Consultant National

Janvier 2017

Table des matières

CARTES	IV
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	V
RESUME EXECUTIF.....	1
INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT, OBJECTIFS ET CONTENU DE L'UNDAF	6
II. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'EVALUATION	9
2.1 ANALYSE DE L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF	9
2.2. ANALYSE DES EFFETS DE L'UNDAF	9
2.3 ANALYSE DE LA PERTINENCE DE L'UNDAF	9
2.4. ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE L'UNDAF	10
2.5. ANALYSE DE L'EFFICIENCE DE L'UNDAF	10
2.6. ANALYSE DE LA DURABILITÉ DE L'UNDAF	10
2.7. ANALYSE DU DEGRÉ DE PRISE EN COMPTE DU GENRE	10
2.8. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DES DROITS DE L'HOMME	10
2.9. IDENTIFICATION DES MEILLEURES PRATIQUES ET FORMULATION DES RECOMMANDATIONS	10
2.10. LES ENTRETIENS ET VISITES RÉALISÉS	10
III. CONCLUSIONS ET CONSTATATIONS.....	11
3.1 ANALYSE DE LA PERTINENCE DE L'UNDAF	11
3.1.. <i>Analyse du processus de formulation de l'UNDAF</i>	11
3.1.2 <i>Analyse du cadre logique de l'UNDAF</i>	13
3.1.3 <i>Cohérence entre l'UNDAF et le DSRP, le plan quinquennal, les OMD et autres engagements internationaux</i>	14
3.1.4 <i>Cohérence entre l'UNDAF et les programmes pays des agences du SNU</i>	16
3.1.5 <i>Cohérence entre l'UNDAF et les Politiques régionales</i>	17
3.1.6 <i>Notation selon le critère majeur de la pertinence</i>	17
3.2 ANALYSE DE L'EFFICACITÉ DE L'UNDAF	18
3.2.1 <i>Analyse des effets/impacts de l'UNDAF</i>	18
3.2.2 <i>Niveau d'atteinte des produits</i>	24
3.2.3 <i>Le calcul du taux d'efficacité</i>	41
3.3 ANALYSE DE L'EFFICIENCE DU PROJET	43
3.3.1 <i>Analyse de l'exécution financière</i>	43
3.3.2 <i>Taux d'efficience</i>	44
3.4 ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION « DURABILITÉ »	44
3.5. PROGRAMMES CONJOINTS ET LE DELIVERING AS ONE (DAO)	46
3.6 ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION « GENRE »	52
3.7 ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION « DROITS DE L'HOMME »	53
3.8 ANALYSE DES MÉCANISMES DE COORDINATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION DE L'UNDAF....	54
3.8.1 <i>Analyse du cadre de coordination et de mise en œuvre</i>	54
3.8.2 <i>Analyse des mécanismes de suivi-évaluation et de rapportage</i>	56
IV LES PRINCIPALES CONTRAINTES ET INSUFFISANCES	57
V. BONNES PRATIQUES ET LECONS APPRISSES	58
VI. LES RECOMMANDATIONS.....	60

VII. PLAN D’ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS	62
ANNEXES	65
ANNEXE N° 1 : ANALYSE DU CADRE LOGIQUE (ANALYSE DES INDICATEURS ET DES CIBLES)	65
ANNEXE N° 2 : ETAT D’EXÉCUTION DES ACTIVITÉS, DES PRODUITS ET DES EFFETS DE L’UNDAF	80
ANNEXE N° 3 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS.....	87
ANNEXE N° 4 : LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	88
ANNEXE N°5 : TERMES DE RÉFÉRENCE DE L’ÉVALUATION FINALE DU PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L’AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA GUINÉE (2013-2017).....	91

Cartes

Carte 1 : Carte administrative de la Guinée	6
Carte 2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire (sévère et modérée) et concentration de la MVE au niveau régional en 2015.....	19

Figures

Figure 1 : Convergence entre l'UNDAF et le DSRP	Erreur ! Signet non défini.
---	------------------------------------

Photos

Photo 2 : Construction d'un Dalot dans un quartier péri urbain de Lola (Région de N'Zérékoré)	21
Photo 3 : La Plateforme multifonctionnelle de Komodou (Région de Kankan)	22
Photo 4 : Echanges avec le comité de gestion de la forêt du village d'Aliamounou	22
Photo 5 : Un bénéficiaire du projet emplois spécifiques des jeunes, dans un quartier péri urbain de Lola (région de N'Zérékoré)	23
Photo 6 : Tente offerte par le PAM aux Femmes étuveuses de Lola	Erreur ! Signet non défini.

Tableau

Tableau 1 : Taux de réalisation des Effets et des Produits de l'UNDAF.....	53
Tableau 2 : Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandation.....	Erreur ! Signet non défini.2

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGIL	Alliance pour la promotion de la Gouvernance et des Initiatives Locales
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ARV	Antirétroviral
BCP	Bilan Commun de Pays
CD	Coefficient de Durabilité
CDH	Coefficient des Droits Humains
CE	Coefficient d'efficacité
CEDEAO	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
CEF	Coefficient d'efficience
CG	Coefficient du genre
CP	Coefficient de Pertinence
CPP	Cadre de Programmation Pays
COC	Cellule chargée de l'Organisation des Collectivités
DAO	Delivering As One
DNP	Direction Nationale du Plan
DNS	Direction Nationale de la Statistique
DOTS	Directly observed treatment strategy ou «Stratégie de traitement sous observation directe »
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ELEP	Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté
EMP	Évaluation à Mi-Parcours
ENSA	Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
GISE	Groupe Inter-agence Suivi et Évaluation
GHP	Groupe pour l'Harmonisation des Programmes
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
GTSE	Groupe Thématique de Suivi-Évaluation
INS	Institut National de la Statistique
IOM	Organisation Internationale pour les Migrations
MDHLP	Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques
MCI	Ministère de la Coopération Internationale
MEPU-EC	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Éducation Civique
MICS	Enquête en Indicateurs multiples (Multiple Indicator Cluster Surveys)
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MP	Ministère du Plan
MVE	Maladie à Virus Ebola
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMT	Operations Management Team
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PAU	Politique Agricole de l'UEMOA
PC-GF	Programme Conjoint de la Guinée Forestière
PCK	Programme conjoint de Kankan
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNBG	Politique Nationale de Bonne Gouvernance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Polluants Organiques Persistants
PTA	Programme de Travail Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs du Bien être de Base
RMP	Revue à mi-parcours
SMART	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini
SNU	Système des Nations Unies
SPD	Service Préfectoral de Développement
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SSN	Système Statistique National
SSP	Service Statistique et Planification
SWOT	S-strengths (forces), W-weaknesses (faiblesses), O-opportunities (opportunités), T-threats (menaces).
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TE	Taux d'efficience
UCC	Unité Centrale de Coordination
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCDF	United Nations Capital Development Fund
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
VIH	Virus Immunodéficience Humaine
WDI	Indicateurs de Développement dans le monde (World Development indicators)

RESUME EXECUTIF

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) pour la période 2013-2017 a été cosigné en Février 2012 par le Système des Unies en Guinée (SNU) avec le Gouvernement de la République de Guinée, en présence des principales parties prenantes.

L'UNDAF 2013-2017 s'articule autour de quatre priorités stratégiques identifiées à l'issue d'un processus participatif conduit conjointement par les ministères partenaires du SNU en Guinée, les agences résidentes et non résidentes du SNU, les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

La méthodologie utilisée pour l'évaluation a comporté les principales étapes suivantes :

- Etablissement de l'état de mise en œuvre des interventions ;
- Analyse des performances selon les principaux critères d'évaluation : les effets/impacts, la pertinence, la durabilité, la prise en compte des dimensions « genre » et « droits de l'homme », l'efficacité et l'efficience ;
- Identification des principales leçons apprises ;
- Identification des principales contraintes rencontrées ;
- Formulation des recommandations.

Le processus d'élaboration de l'UNDAF a été itératif et participatif. Les parties prenantes du développement économique et social de la Guinée ont été impliquées. Les documents stratégiques en matière de développement, en occurrence, le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), ont été considérés, afin qu'il y ait alignement et cohérence. Il a été également tenu compte des leçons apprises de l'UNDAF précédent, celui qui a couvert la période 2007-2012, ainsi que du Bilan Commun de Pays (BCP) complet.

Le cadre logique est cohérent. En effet, les 4 Axes stratégiques sont en cohérence avec l'objectif général de l'UNDAF. Les 6 Effets vont contribuer à l'accomplissement de ces Axes stratégiques. L'obtention des 20 Produits participeront à la réalisation des Effets. Et, enfin, les activités prévues sont en harmonie avec les Produits visés. La qualité des 80 indicateurs préconisés est parfois mitigée. Ceux-ci doivent, en principe, être SMART, c'est-à-dire, Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes ou Réalisables, et Temporellement définis. La plupart de ces indicateurs sont SMART, cependant, une dizaine se révèlent difficilement mesurables ou insuffisants pour mesurer le degré d'obtention du Produit ou de l'Effet considéré.

La stratégie de coordination est pertinente, en ce qu'elle permet d'assurer la pleine implication des instances gouvernementales et, dans la mesure du possible, des autres partenaires nationaux du développement, de manière à renforcer et à développer les capacités nationales de suivi-évaluation. Cependant, le fonctionnement du dispositif de coordination, surtout des Groupes thématiques, souffre d'insuffisance et d'irrégularité, notamment dans

l'élaboration des rapports annuels. Il apparaît donc que si la stratégie de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation existe, la problématique de sa mise en œuvre reste entière. Les performances de l'UNDAF, analysées selon les critères majeurs en matière d'évaluation, sont les suivantes :

Critères majeurs d'évaluation	Notation	Commentaires
Coefficient des Effets	3,5/5	Assez bon
Coefficient de pertinence	5/5	Très bon
Coefficient de la durabilité	3,5/5	Assez bon
Coefficient du genre	2,5	Moyen
Coefficient des droits de l'homme	3/5	Assez bon
Taux d'efficacité	70%	Bon
Taux d'efficience	48,9%	Moyen

Les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation sont les suivantes :

Les recommandations à l'endroit du SNU et du Gouvernement de Guinée.

- Elaborer l'UNDAF 2018-2022 en veillant à l'articuler et le mettre en cohérence avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) en cours d'élaboration.
- Améliorer l'implication et la participation des populations bénéficiaires dans la mise en œuvre des interventions faites à leur profit.
- Prioriser la Région de N'Zérékoré dans le prochain UNDAF 2018-2022 car des études ont montré que cette Région est devenue la plus pauvre.
- Expérimenter, au prochain UNDAF 2018-2022, l'expérience des groupements villageois d'épargne et de crédit (GVEC).
- Renforcer la structure existante de coordination des ONG, à savoir, notamment, la Plateforme de la société civile, car celle-ci a besoin d'améliorer ses capacités pour être plus performante.
- Expérimenter, au prochain UNDAF 2018-2022, de nouvelles approches de développement comme « les Pôles de convergence » ou « Pôles de croissance » ou encore « pôles de développement » comme stratégie d'intervention.
- Appuyer le pays à élaborer une Politique nationale de l'industrie et une Politique nationale de qualité.
- Renforcer le dispositif interne de suivi-évaluation du SNU et renforcer les capacités nationales en suivi-évaluation.

Recommandations à l'endroit du SNU

- Accentuer et approfondir la mise en œuvre des programmes conjoints en tirant les leçons des acquis et insuffisances des programmes conjoints passés et en mettant en place un mécanisme de consolidation des acquis du Programme Conjoint pour la Guinée Forestière et un fonds commun, en amenant les agences du SNU à adopter la modalité de gestion groupée ;

- Accélérer la mise en œuvre du Delivering As One.

Recommandations au Gouvernement.

- Prendre les dispositions idoines pour que la contrepartie de la partie nationale puisse être effectivement versée et dans les temps requis ;
- Créer les conditions pour que les Plans de Travail Annuels (PTA) puissent être signés à temps par le Gouvernement afin de pouvoir être exécuté dès le mois de janvier de chaque année ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions républicaines pour la consolidation de l'État de droit. ;
- Renforcer les capacités du système statistique national et la collaboration entre l'Institut National de la Statistique et les Agences du SNU.

INTRODUCTION

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) pour la période 2013-2017 a été cosigné en Février 2012 par le Système des Unies en Guinée (SNU) avec le Gouvernement de la République de Guinée, en présence des principales parties prenantes.

L'UNDAF 2013-2017 s'articule autour de quatre priorités stratégiques identifiées à l'issue d'un processus participatif conduit conjointement par les ministères partenaires du SNU en Guinée, les agences résidentes et non résidentes du SNU en Guinée, les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

Ces quatre axes stratégiques sont les suivants :

- Promotion de la bonne gouvernance ;
- Accélération de la croissance et promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous ;
- Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie ;
- Ebola et autres urgences.

Au bout de quatre années de mise en œuvre, il a été décidé de réaliser l'évaluation finale de l'UNDAF, parce qu'il est nécessaire de dresser un bilan final des réalisations et des contraintes liées à sa mise en œuvre, et ce, en prélude au démarrage du prochain UNDAF couvrant la période 2018-2022.

En outre, conformément aux directives de l'Assemblée Générale des Nations Unies, cette évaluation finale se justifie par la nécessité de rendre compte aux partenaires des résultats obtenus et par le besoin de rechercher une cohérence accrue des interventions de l'ensemble des acteurs sur le terrain, et d'intégrer les directives de la réforme du SNU que sont l'approche "Unis dans l'Action".

C'est dans ce cadre qu'un consultant international et un consultant national ont été recrutés pour réaliser l'évaluation.

L'objectif général de l'évaluation finale est de mesurer le degré d'atteinte des résultats planifiés, en termes de changements qualitatifs sur les populations ou institutions bénéficiaires. Elle doit fournir une analyse pertinente des acquis de la réponse du SNU aux priorités de développement de la Guinée, comme plateforme de collaboration, de coopération et de concertation entre l'ensemble des agences du SNU, le Gouvernement et les autres partenaires techniques et financiers.

Enfin, elle doit permettre de capitaliser les leçons apprises qui seront prises en compte dans le nouveau cycle de l'UNDAF. L'exercice permettra de dresser un bilan des réalisations et contraintes au vu des objectifs initialement visés et de l'évolution de l'environnement

institutionnel, en particulier, la finalisation du processus de transition politique et les enjeux liés à la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cette évaluation a couvert la période allant de 2013, année de démarrage effectif des activités, jusqu'en décembre 2016, date de réalisation de l'étude. Elle a concerné les aspects ci-après liés à la conception et à la mise en œuvre du projet :

- Stratégie du projet : conception du document du projet, cadre de résultat/cadre logique ;
- Progrès dans l'attente des résultats : effets et mesure du changement, performance, perspective ;
- Mise en œuvre du projet et gestion adaptative : arrangement de gestion, planification, niveau de suivi du projet et des systèmes d'évaluation, engagement des parties prenantes, rapports, communication,
- Critères majeurs d'évaluation : Effets, pertinence, durabilité, efficacité, efficience et prise en compte du genre.

Le présent rapport de l'évaluation finale traite des grands points suivants :

- Résumé exécutif ;
- Introduction ;
- Contexte de développement ; objectif et contenu du projet ;
- Brève présentation du projet ;
- Etat de mise en œuvre des activités ;
- Appréciation des principaux critères d'évaluation ;
- Leçons apprises et bonnes pratiques ;
- Recommandations ;
- Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations.

prévention des conflits et de consolidation de la paix et le Plan National de Développement Sanitaire 2015-2024, entre autres. Cependant, cette relative stabilité a été perturbée par l'organisation de plusieurs manifestations d'opposition et des centrales syndicales dans le pays pour protester contre le manque de transparence dans l'organisation des élections législatives et les conditions de vie précaire des travailleurs.

Sur le plan économique, les progrès accomplis au cours de l'année 2013 ont été compromis par la survenance de la maladie à virus Ebola en mars 2014. Cette situation a eu pour corolaire la baisse significative de la croissance économique. Le taux de croissance économique a été ramené à 1,1% contre une prévision de 4,5%. Les prévisions de croissance pour l'année 2015 ont également été ramenées à 1,9%, contre un taux initial de 5%. En outre, en raison de la crise Ebola, le pays a enregistré une baisse de recettes fiscales avec une perte sèche de l'ordre de 93 millions US pour 2014, au moment où les dépenses liées aux exigences de prise en charge sanitaire explosaient, entraînant ainsi les besoins de financement de l'État. Les effets négatifs de cette maladie ont également affectés le secteur de l'emploi.

Sur le plan social, les indicateurs de santé se sont davantage dégradés sous l'effet de la psychose entretenue autour d'Ebola, entraînant par endroits la fermeture de structures sanitaires et la baisse de la fréquentation des services de soins maternels et infantiles. Les statistiques disponibles indiquent une baisse de 20% pour les accouchements assistés et 25% pour les consultations prénatales. Il en est de même de la couverture vaccinale qui a connu une baisse de 30%.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages infectés et affectés a été fortement ébranlée. Dans les communautés affectées, les enquêtes ont confirmé une réduction du nombre de repas journalier et de la consommation des céréales respectivement de 74% et 59% à cause de la baisse de leurs revenus. La fermeture de certains marchés et la baisse des échanges avec les autres régions et les pays frontaliers sont aussi à la base de la baisse des revenus. Aussi, au moins 7 250 enfants de moins de 5 ans sévèrement malnutris ont été identifiés dans les zones les plus durement touchées

Brève description de l'UNDAF

L'UNDAF est le cadre stratégique commun pour les activités opérationnelles du SNU au niveau de la Guinée. Il est basé sur les objectifs nationaux répondant aux OMD et aux principaux problèmes identifiés dans le Bilan Commun de Pays (BCP). L'UNDAF fait ressortir les résultats clés devant être appuyés par les agences du SNU et les lie directement aux programmes pays de chacune des agences.

L'UNDAF comporte quatre Axes stratégiques d'intervention, chaque Axe comportant des Effets, chaque Effet des Produits, et chaque Produits des activités. Ainsi :

L'Axe d'intervention N° 1 est intitulé : « Promotion de la bonne gouvernance ». Il est constitué de deux effets et de sept produits, avec pour objectif de contribuer à l'émergence

UNDAF 2013 – 2017, Rapport d'évaluation finale p. 7

d'un État de droit en Guinée, solidement ancré sur des institutions fortes capables de soutenir le développement social et économique et le respect des droits de l'homme. Les deux Effets sont les suivants :

L'effet N°1 : « D'ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif ». Trois produits y sont attachés.

L'effet N°2 : « D'ici 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives ». Quatre produits y sont attachés.

L'axe stratégique d'intervention N° 2 est intitulé : « Accélération de la Croissance et Promotion d'Opportunités d'Emplois et de Revenus pour Tous ». Il se décline en deux Effets et dix produits et vise à la promotion d'une croissance économique verte, inclusive et durable. Les deux Effets qui le composent sont les suivants :

Effet N°1 : « D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décentes et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée ».

Effet N°2 : « D'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques ».

L'axe stratégique N° 3 est intitulé : « Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie ». Il comprend deux effets et dix produits et s'inscrit dans l'accompagnement du gouvernement dans l'amélioration de la qualité de vie (accès aux services de santé, éducation, eau et assainissement) et de la réduction de la vulnérabilité des populations guinéennes avec un accent particulier sur les couches les plus exposées aux aléas économiques, sociaux, culturels et politiques. Ses deux effets sont les suivants :

Effet N°1 : « D'ici 2017, la population en général et en particulier les plus vulnérables ont accès et utilisent des services sociaux de base conformes aux normes et standards nationaux et internationaux pour améliorer leurs conditions de vie ».

Effet N°2 : « D'ici 2017, les structures en charge des services sociaux de base au niveau central, déconcentré et décentralisé, disposent des capacités institutionnelles, et offrent des services aux populations, en particulier les plus vulnérables, conformes aux normes et standards nationaux et internationaux ».

L’Axe stratégique N° 4 est intitulé : « Ebola et autres urgences humanitaires ». Cet Axe a été ajouté par la suite, après l’élaboration de l’UNDAF, suite à l’apparition, en 2014, de la maladie à virus Ebola (MVE). En effet, dès la confirmation de la MVE par l’OMS, le SNU s’est rangé aux côtés du gouvernement pour la mise en œuvre du plan national d’accélération pour l’élimination de l’épidémie et le renforcement du système de santé. Cet Axe compte sept Produits regroupés en trois Effets, à savoir :

Effet N° 1 : « D’ici 2017, les communautés locales et les organisations de la société civile participent davantage au processus de mobilisation sociale pour améliorer les interventions de prévention, de gestion des crises, des catastrophes naturelles et des épidémies ».

Effet N° 2 : « D’ici 2017, les structures sanitaires améliorent l’offre des services et soins conformément aux normes et procédures en matière de gestion de crises, des catastrophes naturelles et des épidémies »

Effet N° 3 : « D’ici 2017, les institutions publiques, les collectivités locales et les organisations de la société civile assurent une meilleure coordination, prévention, préparation et réponse aux urgences humanitaires ».

II. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L’EVALUATION

Les différents objectifs spécifiques ont été passés en revue, avec une indication de la démarche à suivre pour les obtenir.

2.1 Analyse de l’état de mise en œuvre de l’UNDAF

L’exercice a consisté à répertorier, identifier et analyser les actions et activités exécutées dans cadre de l’UNDAF et de mesurer les progrès accomplis. Pour ce faire, il a fallu examiner le Document de base de l’UNDAF, les revues annuelles et l’évaluation à mi-parcours de l’UNDAF, et interviewer les acteurs et bénéficiaires pour vérifier l’exactitude des activités réalisées.

2.2. Analyse des effets de l’UNDAF

Pour ce critère des effets, l’indicateur du « Coefficient d’effets » (CEFF) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 5. : $CEFF = a + b + c = ou < 5$

2.3 Analyse de la pertinence de l’UNDAF

Cet exercice s’est fait par un travail documentaire qui a été complété par des entretiens croisés avec les agences du SNU, les structures nationales de mise en œuvre et les partenaires au développement.

Pour ce critère de la pertinence, l'indicateur du « Coefficient de pertinence »(CP) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d.). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 : $CP = a + b + c + d =$ ou < 5

2.4. Analyse de l'efficacité de l'UNDAF

Pour ce critère de l'Efficacité, l'indicateur du « Coefficient d'efficacité »(CE) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 : $CE = a+b+c=$ ou < 5

2.5. Analyse de l'efficience de l'UNDAF

Pour le critère de l'Efficience, l'indicateur « coefficient d'efficience » (CEF) a été utilisé. Il prend en compte trois facteurs, a, b, c, et est noté sur une échelle de 1 à 5 : $CEF = a+b+c=$ ou < 5

2.6. Analyse de la durabilité de l'UNDAF

Pour ce critère de la durabilité, l'indicateur du « Coefficient de durabilité »(CD) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d, e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 : $CD = a + b + c + d + e =$ ou < 5

2.7. Analyse du degré de prise en compte du genre

Pour la dimension du genre, l'indicateur « Coefficient Genre » (CG) a été utilisé pour mesurer et affecter une note, sur une échelle de 1 à 5 : $CD = a + b =$ ou < 5 .

2.8. Analyse de la prise en compte des droits de l'homme

Il s'est agi de voir si l'UNDAF prend en compte, à la fois dans ses objectifs et dans ses activités, la question des droits de l'homme.

2.9. Identification des meilleures pratiques et formulation des recommandations

A partir du diagnostic de la mise en œuvre de l'UNDAF, il a fallu capitaliser les meilleures pratiques utilisées, ainsi que les leçons apprises, et formuler des recommandations pour la poursuite du projet.

2.10. Les entretiens et visites réalisés

Les entretiens et visites réalisés dans le cadre de l'évaluation ont eu lieu à Conakry et dans 4 Régions administratives de la Guinée.

Les entretiens réalisés à Conakry ont concernés :

- Les agences du SNU : PNUD, UNFPA, UNICEF, HCR, FAO, OMS, OIM, HCDH, UNOPS, PAM.
- Les structures nationales rencontrées sont : UCC, INS, Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi ; Ministère chargé du plan et de la coopération ; Ministère chargé de l'environnement.

Les entretiens et visites réalisés dans les Régions ont concernés :

- **Dans la Région de Forécariah** : Alliance pour la promotion de la gouvernance et des initiatives locales (AGIL) ; La Direction des microréalizations (DMR) ; la cellule chargée de l'organisation des collectivités (COC) ; Le service préfectoral de développement (SPD) ; l'association des personnes guéries de l'Ebola ; Les représentants des communes rurales de Benty/ Préfecture de Forécariah ; la radio communautaire de Forécariah.
- **Dans la Région de Labé** : Le Gouverneur de Labé, Le Bureau régional de l'UNFPA de Labé ; Le sous Bureau du PAM à Labé ; un bénéficiaire vivant avec le VIH ; Le Comité régional de lutte contre le VIH/SIDA ; L'hôpital régional de Labé.
- **Dans la Région de Kankan** : Le Gouverneur de la Région de Kankan ; La Coordination du PCK ; la forêt communautaire de Karifamouriah ; le comité de gestion de la forêt communautaire ; Le périmètre maraîcher du village de Kassa Batè, sous-préfecture de Kaladou, Région de Kankan ; L'union des maraîchers et maraîchères de Kassa Batè ; La Plateforme multifonctionnelle de la sous-préfecture de Komodou/Préfecture de Kérouané : le sous-préfet de Komodou ; Le président du groupement chargé de la gestion de la Plateforme multifonctionnelle.
- **Dans la Région de N'Zérékoré** : Le Gouverneur de la Région de N'Zérékoré ; Le sous-bureau du PNUD à N'Zérékoré ; Le sous-Bureau du PAM ; un bénéficiaire soutenu pour des activités de vulcanisation dans le quartier péri urbain de Tiéta de la commune urbaine de Lola ; le groupement des femmes étuveuses de riz de Lola.

III. CONCLUSIONS ET CONSTATATIONS

3.1 Analyse de la pertinence de l'UNDAF

Dans l'analyse de la pertinence de l'UNDAF, il s'est agi de vérifier la pertinence du processus de formulation, la cohérence du cadre logique, ainsi que la convergence entre, d'une part, l'UNDAF à travers ses effets, ses produits et ses actions, et, d'autre part, les objectifs, axes du DRSP, du Plan quinquennal de la Guinée ; les OMD, etc.

3.1.. Analyse du processus de formulation de l'UNDAF

Le processus d'élaboration de l'UNDAF de la Guinée a démarré en Octobre 2010 lors de la Retraite Annuelle de l'Equipe Pays du SNU qui a défini le cadre institutionnel et méthodologique pour la conduite de ce processus. Par ailleurs, les chefs d'agence du SNU en Guinée ont opté, en prélude à la formulation de l'UNDAF, pour la réalisation préalable d'un Bilan Commun de Pays (BCP).

En Janvier 2011, en concertation avec les autorités nationales et afin de mieux répondre aux défis de développement émergents, de faciliter le dialogue avec la partie nationale et de renforcer l'alignement avec les cycles de programmation nationaux, en particulier le DSRP (2011-2012), l'UNDAF précédent, qui couvrait la période 2007-2011, a été prolongé d'une année pour couvrir l'année 2012.

Le démarrage formel du processus de formulation de l'UNDAF 2013-2017 de la Guinée s'est effectué les 9 et 10 Novembre 2011 à Conakry au cours de la Retraite de Planification Stratégique organisée sous le leadership conjoint du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et du Coordonnateur Résident du SNU en Guinée. Cette retraite qui a bénéficié de la co-facilitation de la cellule technique de l'Equipe des Directeurs Régionaux des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Equipe des Pairs) a regroupé 120 participants issus des ministères techniques, des partenaires techniques et financiers, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, du secteur privé et de 15 agences résidentes et non-résidentes du Système des Nations Unies en Guinée.

Lors de la Retraite de Planification Stratégique, les autorités nationales et le SNU en Guinée se sont accordés sur les domaines prioritaires d'intervention pour le cycle de programmation de l'UNDAF sur la base des éléments suivants : les propositions du BCP validé conjointement en Octobre 2011, les avantages comparatifs du SNU en Guinée, les leçons tirées de l'évaluation de l'UNDAF 2007-2012, les objectifs nationaux articulés dans le DSRP Intérimaire (2011-2012), les orientations et la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement issu des élections 2010 (Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement), le Plan Quinquennal 2011-2015, ainsi que des documents de politiques et stratégies sectorielles.

Le processus de formulation de l'UNDAF (2013-2017) de la Guinée a ainsi connu les principales étapes ci-après :

Etape 1 : Information et Sensibilisation (Octobre-Novembre 2011)

- Atelier de Validation du BCP 2011.
- Atelier Technique d'Orientation.

Etape 2 : Lancement Officiel et Rédaction (Novembre-Décembre 2011)

- Retraite de Planification Stratégique.
- Rédaction de l'ébauche des documents de l'UNDAF.

Etape 3 : Examen de l'UNDAF (Décembre 2011-Janvier 2012)

- Examen interne de l'ébauche des documents de l'UNDAF.
- Examen externe de l'ébauche des documents de l'UNDAF.
- Retraite de finalisation des documents de l'UNDAF.

Etape 4 : Validation de l'UNDAF (Janvier 2012)

- Validation interne de l'UNDAF.
- Atelier de validation conjointe de l'UNDAF par le Gouvernement, les Nations Unies et les partenaires.

Etape 5. Signature de l'UNDAF (Février 2012)

- Signature conjointe.

On peut ainsi noter que le processus d'élaboration de l'UNDAF a été itératif et participatif. Les parties prenantes du développement économique et social de la Guinée ont été impliquées, à savoir, notamment, le Gouvernement de la Guinée et ses services techniques concernés, le Système des Nations Unies et toutes ses agences, résidentes et non résidentes, les autres partenaires techniques et financiers, les ONG, ainsi que la société civile et le secteur privé.

Les documents stratégiques de la Guinée en matière de développement, en occurrence, le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), ont été considérés, afin qu'il y ait alignement et cohérence.

Il a été également tenu compte des leçons apprises de l'UNDAF couvrant la période 2007-2012, ainsi que du Bilan Commun de Pays (BCP) complet.

3.1.2 Analyse du cadre logique de l'UNDAF

L'Equipe Pays des Nations Unies en Guinée a réaffirmé le choix d'une matrice de résultats déclinant les interventions programmatiques en résultats stratégiques appelés « Effets », et en résultats intermédiaires appelés « Produits », pouvant faire l'objet de programmes individuels ou conjoints pour la période 2013-2017.

Ainsi, globalement, le cadre logique comporte quatre Axes stratégiques constitués de 9 Effets, eux-mêmes constitués de 27 Produits, assortis de 105 indicateurs de suivi-évaluation.

Plus spécifiquement, l'Axe N° 1 comprend 2 Effets et 7 Produits ; l'Axe N° 2 contient 2 Effets et 5 Produits ; l'Axe N°3 comporte 2 Effets et 8 Produits ? Ces 3 Axes comportent avec 80 indicateurs pour le suivi-évaluation de l'UNDAF (Cf. Annexe 1A, 1B et 1C). L'Axe N°4 a été ajouté par la suite, pour tenir compte de la donne de la maladie à virus Ebola, apparue après l'élaboration de l'UNDAF. Il comprend 3 effets et 7 produits, avec 25 indicateurs. (Cf. Annexe 1D).

Le cadre logique est cohérent. En effet, les 4 Axes stratégiques sont en cohérence avec l'objectif général de l'UNDAF. Les 9 Effets vont contribuer à l'accomplissement des Axes stratégiques. L'obtention des 27 Produits participeront à la réalisation des Effets. Et, enfin, les activités prévues sont en harmonie avec les Produits visés.

La qualité des 105 indicateurs préconisés est parfois mitigée. Ceux-ci doivent, en principe, être SMART, c'est-à-dire, Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes ou Réalisables, et Temporellement définis. La plupart de ces indicateurs sont SMART, cependant, une dizaine se révèlent difficilement mesurables ou insuffisants pour mesurer le degré d'obtention du Produit ou de l'Effet considéré. (Cf. Annexes N°1A, 1B, 1C et 1D dernière colonne). D'autres indicateurs souffrent d'imprécision dans la formulation. C'est généralement le cas à chaque fois qu'il ne s'agit pas d'un indicateur de référence universellement connu. Ce type d'indicateur construit par rapport à l'effet et/ou au produit qu'il doit renseigner est dans bien

UNDAF 2013 – 2017, Rapport d'évaluation finale p. 13

des cas confus et sans explications annexées à la matrice. En ce qui concerne les points de référence et les cibles, on constate que tous les indicateurs n'en sont pas pourvus, soit c'est la base de référence, soit c'est la cible à atteindre, soit ce sont les deux qui font défaut. Parfois, l'usage des indicateurs pour le suivi-évaluation pose problème, étant donné le manque d'explication des références. Quant aux sources de vérification indiquées, elles s'avèrent par endroits insuffisantes sinon inadaptées, certaines faisant allusion à des enquêtes qui ne sont pas encore faites à la date de l'évaluation finale (Recensement Général de la population, EDS-MICS, EIBC, etc.).

3.1.3 Cohérence entre l'UNDAF et le DSRP, le plan quinquennal, les OMD et autres engagements internationaux

Les quatre axes stratégiques d'intervention de l'UNDAF sont alignés sur ceux retenus par le DSRP (2011-2012), le Plan Quinquennal (2011-2015), les OMD et les engagements internationaux de la Guinée.

L'axe stratégique N°1 de l'UNDAF « Promotion de la Bonne Gouvernance » a pour ambition de contribuer aux objectifs nationaux visés par l'Axe 1 (Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines) du DSRP Intérimaire (2011-2012), et les Axe 1 (Promotion de la bonne gouvernance) et Axe 5 (Défense et sécurité) du Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement et du Plan Quinquennal (2011-2015).

Du fait de la nature transversale et de la centralité de cette problématique, cet axe stratégique d'intervention s'insère dans l'optique de l'atteinte des OMD 1 à 8 et est en phase avec la Déclaration du Millénaire.

De manière spécifique, les interventions du SNU en Guinée dans ce domaine s'inscrivent dans la dynamique de l'amélioration de la gouvernance politique, de la gouvernance économique, de la gouvernance administrative et de la gouvernance judiciaire (Etat de Droit).

L'axe stratégique N°2 de l'UNDAF « Accélération de la Croissance et Promotion d'Opportunités d'Emplois et de Revenus pour Tous » contribue à l'Axe 2 (Accélération de la croissance et d'élargissement des opportunités d'emplois pour tous) du DSRP Intérimaire (2011-2012) et l'Axe 4 (Développement et expansion économique) du Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement et du Plan Quinquennal de Développement (2011-2015).

L'axe stratégique N°3 de l'UNDAF « Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie » contribue à l'Axe 3 (Amélioration de l'accès à des services sociaux de qualité) et l'Axe 2 (Lutte contre la pauvreté) du DSRP Intérimaire (2011-2012). Ce faisant, cet axe stratégique a également pour ambition la réalisation des engagements pris par le pays pour la réalisation des OMD 2 à 7.

L'axe stratégique N°4 de l'UNDAF « Ebola et autres urgences humanitaires » contribue à l'Axe 4 « Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des

UNDAF 2013 – 2017, Rapport d'évaluation finale p. 14

Ménages » au niveau de son volet N°2 « Développement du système et des services de santé » du DSRP Intérimaire (2011-2012).

Par ailleurs, l'UNDAF est en cohérence avec les principaux engagements internationaux souscrits par la Guinée. Il prend en compte, au niveau de l'axe N° 1, les recommandations du rapport de l'Examen Périodique Universel (EPU) de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), de la Charte Africaine des Droits et du Bien Être des Enfants (CADBE) et de la Charte Africaine de la Jeunesse. L'UNDAF prend aussi en considération, à travers l'axe N°1, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment la convention N° 111 engageant les Etats à promouvoir l'égalité de chances et de traitement dans l'emploi, ainsi que l'élimination de toute discrimination de rémunération.

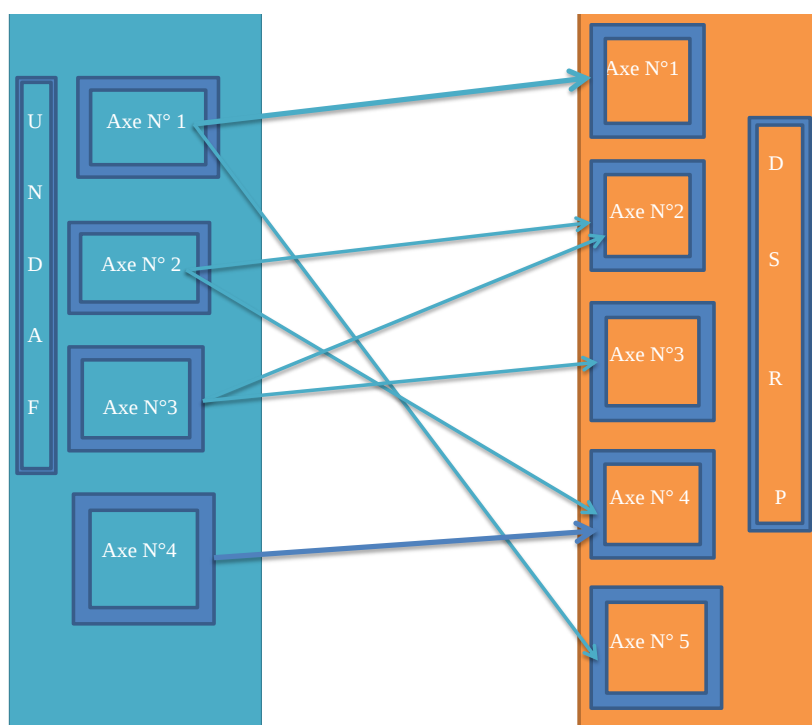


Figure 1 : Convergence entre l'UNDAF et le DSRP
Source : les consultants

3.1.4 Cohérence entre l'UNDAF et les programmes pays des agences du SNU

Les programmes pays des agences du Système des Nations Unies, sont, dans leur ensemble, alignés et en cohérence avec l'UNDAF. On peut noter ce qui suit :

Le programme de l'UNICEF est structuré, entre autres, autour des programmes sectoriels de santé/nutrition, d'eau/hygiène/assainissement, d'éducation pour tous, de promotion et de protection des droits de l'enfant et de la femme, de participation et développement des jeunes, et de politiques sociales et de planification. Ces programmes s'inscrivent dans les axes N° 1, 2 et 3 de l'UNDAF.

La stratégie de coopération de l'OMS est articulée autour d'axes stratégiques tels que : (i) le renforcement des politiques et des systèmes de santé ; (ii) l'amélioration de la santé maternelle, néonatale, infanto juvénile et des adolescents ; (iii) le renforcement de la lutte contre la maladie et (iv) la promotion de la santé. La mise en œuvre de ces axes stratégiques contribue à la réalisation des produits des axes N°3 et 4.

Le programme pays 2013-2017 du PAM escompte les grands Effets suivants : i) une croissance soutenue des effectifs de l'enseignement primaire, notamment celui des filles; ii) l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants âgés de 6 à 59 mois, des femmes enceintes et des mères allaitantes; iii) le renforcement de l'état nutritionnel des personnes vivant avec le VIH et des patients tuberculeux sous traitement; iv) l'augmentation de la disponibilité et la diversité alimentaire dans les zones d'intervention; v) l'accroissement de la résilience de communautés vulnérables face aux catastrophes. Au vu de ces résultats stratégiques attendus, il se vérifie que le Programme pays du PAM est en cohérence avec les Axes N° 2 et 3 de l'UNDAF.

Les interventions du HCR visent à : i) assurer la protection internationale des réfugiés et à leur fournir une assistance multisectorielle, ii) rechercher des solutions durables aux problèmes des réfugiés. Les activités multisectorielles couvrent la protection, l'éducation, les abris et infrastructures, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la santé et la nutrition, la sécurité alimentaire, ainsi que les activités génératrices de revenus. Toutes ces activités concourent à la réalisation des produits des Axes 1, 2 et 3 de l'UNDAF.

Le Cadre de Programmation Pays (CPP) 2013-2017 de la FAO est articulé autour de trois Domaines prioritaires, à savoir : Le renforcement de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle ; le renforcement de la gouvernance du secteur agricole et rural ; la prévention et la gestion de crises alimentaires, des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, on note que le CPP s'inscrit dans les Axes 2 et 3 de l'UNDAF. En effet, les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle , de promotion de l'agriculture et de l'élevage se recoupent avec les préoccupations de l'Axe N° 2 de l'UNDAF, spécifiquement en ce qui concerne son Effet 1 qui est : « D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée ».

Les actions du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), en harmonie avec l'Axe N°1 de l'UNDAF, concourent au renforcement de la gouvernance et de l'obligation de rendre compte à travers l'appui aux structures nationales et acteurs non étatiques chargés de l'élaboration, de la validation et de la soumission des rapports relatifs aux engagements internationaux dus aux organes des traités et mécanismes non conventionnels des Nations unies, ainsi que du suivi de leurs recommandations.

Le programme pays de l'UNFPA est en cohérence avec les produits des Axes 1, 2 et 3 de l'UNDAF.

Le CPAP du PNUD est articulé sur des interventions d'assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et politiques de développement, de soutien à la bonne gouvernance politique, économique, administrative et judiciaire. Il est en avec cohérence les Axes N° 1, 2 et 3 de l'UNDAF.

On peut relever, en conclusion, que l'UNDAF est mis en œuvre à travers les programmes spécifiques des agences du SNU et qu'une matrice unifiée a été élaborée et mise en œuvre pour assurer une cohérence des interventions. En ce sens, il y a, a priori, et de fait, un alignement des programmes de coopération pays avec l'UNDAF.

3.1.5 Cohérence entre l'UNDAF et les Politiques régionales

Les objectifs et axes de l'UNDAF sont en cohérence avec les objectifs des politiques environnementales, énergétiques et agricoles de la CEDEAO et de l'UEMOA. En effet, par exemple, les axes N°2 et 3 de l'UNDAF sont en harmonie et en cohérence avec les Politiques agricoles de l'UEMOA (PAU) et de la CEDEAO (ECOWAS) dont l'objectif général commun est de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires des populations, au développement économique des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural ».

3.1.6 Notation selon le critère majeur de la pertinence

Pour affecter une note de manière rationnelle à ce critère de la pertinence, l'indicateur « Coefficient de pertinence »(CP) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en trois facteurs (a, b, c, d.). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de pertinence	La notation
Facteur « a » : degré d'alignement des objectifs et activités de l'UNDAF avec les priorités nationales, les besoins et attentes des populations, les défis majeurs du pays	2/2
Facteur « b » : degré d'alignement des objectifs et activités de l'UNDAF avec les politiques et stratégies de développement du pays : DSRP, Plan quinquennal.	1/1
Facteur « c » : degré d'alignement des objectifs et activités de l'UNDAF avec les OMD/ODD.	1/1

Facteur « d » : degré d'alignement des objectifs et activités de l'UNDAF avec les objectifs et priorités définis dans les politiques et stratégies des organisations régionales telles que la CEDEAO et de l'UEMOA	1/1
--	-----

Le Coefficient de pertinence (CP) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CP = a + b + c + d = 2 + 1 + 1 + 1 = 5/5$$

On en conclue que l'UNDAF a une très bonne pertinence.

3.2 Analyse de l'efficacité de l'UNDAF

L'analyse de l'efficacité de l'UNDAF va consister en examiner les changements majeurs intervenus au niveau des effets d'une part, et d'autre part d'établir l'état de mise en œuvre des 4 axes et en l'analyse des performances selon les critères majeurs en matière d'évaluation.

3.2.1 Analyse des effets/impacts de l'UNDAF

Les résultats de l'UNDAF sont de trois ordres : les résultats immédiats et de court terme appelés « Produits » ; les résultats de moyen terme appelés « Effets » ; et les résultats de long terme, ou effets des effets, appelés « Impacts ».

Compte tenu de la durée de l'UNDAF, cinq ans, ce sont les résultats immédiats, de court et moyen terme qui pourront être observés. Les Effets de long terme, c'est-à-dire les impacts, qui sont observables à une échéance plus longue ne pourront pas encore être appréciés à ce stade.

Ainsi, les effets de l'UNDAF considéré sont ceux constitués par les incidences/conséquences immédiats, à court et moyen termes, directs ou indirects, attendus ou inattendus, des actions mises en œuvre.

Effets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Des actions ont été conduites dans le cadre de l'UNDAF pour contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il y a eu, ainsi, par exemple, les interventions suivantes :

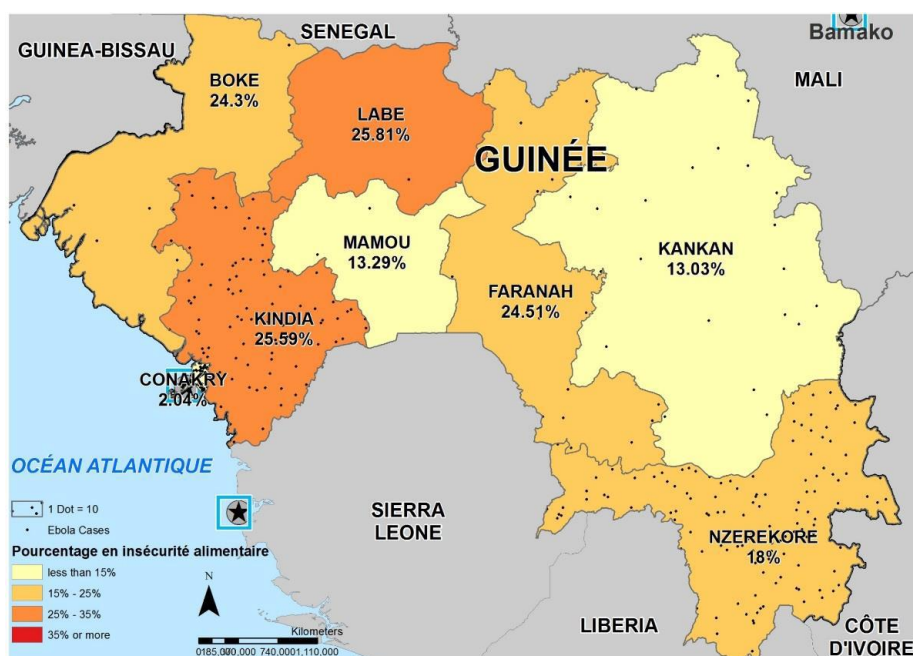
- Intensification des cultures maraîchères sur 50 ha au profit de 25 groupements féminin dans la zone du Programme Conjoint de Kankan (PCK) ;
- Distribution de semences, d'engrais, d'outillages agricoles, d'équipements de transformation et de bœufs de labour, dans le cadre du projet « UTF/GUI/020/GUI : Assistance agricole d'urgence aux populations victimes de la maladie à Virus EBOLA (MVE) en Guinée » ;
- Distribution de semences maraîchères et de moringa, d'outillages agricoles, et formations de 11 groupements et agents d'encadrement, dans le cadre du projet

« TCP/GUI/3501 : Appui à la gestion intégrée de la malnutrition chronique en Guinée » ;

- Distribution de ruches kényanes, formations des artisans locaux en fabrication de ruches et matériels de protection, installation et équipement des mielleries et fonçage de puits améliorés équipés de pompes, dans le cadre du projet « TCP/GUI/3503 : Appui au développement de l'apiculture en Guinée ».

Ces interventions ont eu une incidence positive sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Selon la Revue à mi-parcours de l'UNDAF, le taux de malnutrition est passé de 40% en 2012, à 30% en Août 2015 ; et le taux d'insécurité alimentaire, de 32% en 2012 à 17,60% en 2015.

Selon un rapport du PAM de juillet 2015 intitulé « Evaluation de la Sécurité Alimentaire en Situation d'Urgence en Guinée », on est passé d'un quart des ménages avec une consommation alimentaire pauvre en 2009, à un tiers en 2012, et à moins d'un pourcent en 2015.



Carte 2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire (sévère et modérée) et concentration de la MVE au niveau régional en 2015

Source : Etude PAM, 2015

Effets sur la santé des populations

Les interventions de l'UNDAF ont contribué à l'amélioration de la santé des populations. Ces interventions ont concerné, notamment :

- L'amélioration des couvertures vaccinales à travers des campagnes de vaccinations et la mobilisation sociale en faveur du PEV : 4 campagnes de vaccination ont été réalisées à SIGUIRI, MADIANA et KEROUANE dans la Région de KANKAN.

- L'accélération de l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant par le renforcement de la disponibilité et du suivi de la gestion des ARV pour les femmes enceintes et mères atteintes du VIH à SIGUIRI, MADIANA et KEROUANE.
- L'assistance alimentaire aux personnes vulnérable (PVVIH/TB, FEFA).
- Le traitement de la MAM aigüe modérée chez les enfants de 6 à 59 mois et les Femmes enceintes Allaitantes (FEFA).
- La promotion de l'allaitement maternel exclusif et la mise à l'échelle des hôpitaux « amis de bébés ».
- L'organisation de campagnes de supplémentation en vitamine A à SIGUIRI, MADIANA et KEROUANE.
- Le renforcement de la Surveillance des maladies à potentiels épidémiques dans la région de Kankan.
- La mise en œuvre de la Stratégie de la Surveillance Active en Ceinture autour de Survivants d'Ebola (SA-Ceint) dans 5 préfectures de la région de Kankan.
- La recherche active des cas de Poliomyélite : Identification, investigation, prélèvement, transport des échantillons et analyse.

Ces actions, selon la revue à mi-parcours de l'UNDAF, ont eu les incidences suivantes :

- Le taux de couverture vaccinale chez les enfants de 12 à 23 mois est passé de 38,10% en 2012, à 37% en 2015 ;
- Le nombre de structures offrant les Services Obstétricaux Néonataux d'Urgence de Base [SONUB] est passé de 13 en 2012 à 41 en 2015 ;
- Le taux de la mortalité maternelle est passé de 980 pour 100 000 en 2012 à 724 pour 100 000 en 2015 ;
- Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 163 pour 100 000 en 2012 à 122 pour 100 000 en 2015.

De même, selon les rapports d'enquêtes du PCK, les incidences ci-après ont été observées en 2016 :

- Eradication de la maladie à virus Ebola et de la poliomyélite.
- Accroissement de 10 point de pourcentage du taux d'allaitement maternel exclusif, et de 15 point de pourcentage du taux d'alimentation de complément adéquat à SIGUIRI, MADIANA et KEROUANE.
- Amélioration de la couverture en supplémentation en Vitamine A qui est portée à plus de 90%, de la couverture en déparasitage qui est supérieure à 90%, et de la proportion des ménages consommant du sel iodé qui est supérieure à 75%.
- Réduction de la prévalence de la malnutrition aigüe qui est réduite de 3 points de pourcentage.

Effet sur le désenclavement de certains quartiers et localités

La construction d'infrastructures, comme les dalots par exemple, ont permis de relier des quartiers à d'autres, en favorisant le transport des personnes ou l'écoulement des produits agricoles des zones de production vers les zones de consommation. Lors des grandes pluies, du fait des crues de certaines rivières, des villages ou sous-préfectures se retrouvaient coupés des autres pendant plusieurs jours. La construction des ponts ont permis de désenclaver des localités.



Photo 1 : Construction d'un Dalot dans un quartier péri urbain de Lola (Région de N'Zérékoré)

Effets sur les conditions sociales de vie des populations

La mise en place des plateformes multifonctionnelles a amélioré les conditions sociales de vie des populations. En effet, les Plateformes multifonctionnelles ont donné de l'électricité aux populations rurales, ont permis le décorticage du riz et la mouture des grains, ont permis aux élèves d'étudier la nuit et ont soulagé les femmes des tâches domestiques pénibles.



Effet sur l'organisation des populations

A la faveur de l'intervention des agences du SNU, des comités de gestion de banques de céréales, de forêts villageoises ou de points d'eau ont été créés. Des groupements, Unions et fédérations de femmes et d'hommes ont été mis en place, par exemple, pour la gestion des sites maraîchers, pour des activités d'étuvage de riz. Tout ceci participe à élever qualitativement le niveau d'organisation, de structuration et de responsabilisation des populations.



Photo 3 : Echanges avec le comité de gestion de la forêt du village d'Aliamounou

Effet sur les revenus et l'autonomisation des femmes et des jeunes

La mise en œuvre des activités génératrices de revenus (AGR), telles que la couture, le tissage, la teinture, la coiffure, la mécanique, etc. procure des revenus substantiels aux populations, et, pour le cas des femmes, les rend autonomes et contribue à leur épanouissement et émancipation.



Photo 4 : Un bénéficiaire du projet emplois spécifiques des jeunes, dans un quartier péri urbain de Lola (région de N’Zérékoré)

Effet sur la gouvernance politique, économique et sociale

La mise en œuvre de l’UNDAF a eu des répercussions préliminaires sur la gouvernance politique, économique et sociale, notamment de premiers effets sur les stratégies de développement, la consolidation de la démocratie et le respect des droits humains.

Ainsi, on peut relever, notamment : la contribution à la bonne organisation des élections présidentielle et législative, au bon fonctionnement des institutions républicaines, comme l’Assemblée nationale, à l’adoption de lois sur la lutte contre la corruption et pour le respect des droits humains.

Effet sur l’éducation des enfants

Les interventions de l’UNDAF ont eu des effets sur l’éducation des enfants :

- Le taux net d’inscription est passé de 44,35% en 2012 à 68,70% en 2015 ;
- Le pourcentage d’écoles primaires remplissant les critères de qualité de 8% en 2012 o à 95% en 2015.

Notation selon le critère majeur des effets de l’UNDAF

Pour affecter une note de manière rationnelle à ce critère « Effets de l’UNDAF », l’indicateur « Coefficient d’effets »(CoE) a été utilisé. Cet indicateur se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu’il suit :

Les facteurs d’appréciation des effets de l’UNDAF	La notation
Facteur « a » : Les Effets immédiats : Effets sur les conditions sociales de vie : accès à l’eau, à l’électricité ; à l’assainissement et l’accroissement des revenus ; gestion des catastrophes et des urgences	1,5/2
Facteur « b » : Les Effets de court terme : Effets sur la santé, l’éducation et la sécurité alimentaire	1,5/2
Facteur « c » : Les Effets de moyen et long terme : Effets sur la gouvernance (les droits humains, la démocratie, la corruption et la justice)	0,5/1

Le Coefficient d’effets (CoE) s’obtient ainsi qu’il suit :

$$\text{CoE} = a + b + c = 1,5 + 1,5 + 0,5 = 3,5/5$$

On en conclue que le niveau d’obtention des effets immédiats, de court et moyen, terme de l’UNDAF est bon.

3.2.2 Niveau d'atteinte des produits

L'état d'exécution de l'UNDAF, Axe par Axe et selon les Effets et les Produits attendus, de 2013 à décembre 2016, se présente ainsi qu'il suit :

- **Axe N°1 : « Promotion de la bonne gouvernance »**

Au niveau de cet Axe, en regard de chacun de ses Effet et Produits attendus, les réalisations ont été rapportées.

Effet attendu N°1.1 : « D'ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif ».

Produit attendu N° 1.1.1 : « Le système statistique national produit des informations actualisées de qualité et assure la diffusion pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) et plans nationaux des secteurs économiques et sociaux ».

Les réalisations au niveau du Produit 111 sont les suivantes :

Un système statistique national a été mis en place. Ainsi, lors de l'élaboration du rapport de suivi des OMD en 2014, il a été fait usage d'une base de données d'enquêtes réalisée dans le cadre du produit. Ceci a permis de renseigner 47 indicateurs sur les 50 nécessaires (94%). Cependant, des insuffisances ont été constatées concernant les statistiques sur l'environnement, le genre et le flux d'aide au développement.

C'est ainsi que le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) a été entamé en 2014, avec le concours de l'UNDAF, à travers la formation et l'équipement. D'autres acquis ont été relevés, comme l'installation d'une base de données multisectorielle à l'Institut National de la Statistique (INS) et d'une autre au niveau des ministères en charge des affaires sociales et de la jeunesse. Ceci a permis la prise en compte des spécificités des femmes, des jeunes et d'autres populations vulnérables dans les politiques et programmes, etc.

Produit attendu 1.1.2. : « Les cadres des structures étatiques et non étatiques disposent des compétences pour la formulation, la planification, la gestion et le contrôle des politiques de développement au niveau central, déconcentré et décentralisé ».

Au niveau de ce Produit attendu, on relève les réalisations ci-après :

L'UNDAF a appuyé l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP3 - 2013-2015) qui est la référence de la Guinée en matière de développement économique et social. L'UNDAF a également soutenu la mise en œuvre du DSRP à travers un programme d'Appui et d'Accélération de la croissance. Les résultats de cette intervention dans le domaine de l'emploi des jeunes et de la promotion de l'autonomisation des femmes contribuent à la stabilité sociale et au développement économique du pays.

En plus, la plupart des secteurs dispose de politiques sectorielles formulées ou actualisées avec le concours de l'UNDAF. Il en est ainsi des secteurs de la défense, de la police et la protection civile, de la douane, de la justice, de l'environnement, de l'agriculture, de la protection sociale, de la santé, de la nutrition, de la promotion et de la protection des droits et du bien-être de l'enfant. Dix politiques ont ainsi été formulées et tiennent compte des couches vulnérables et des localités défavorisées dans le processus de programmation et de réalisation des activités pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD.

Par ailleurs, en matière de planification locale du développement, les appuis de l'UNDAF ont permis l'élaboration participative des Plans de Développement Local (PDL) de deuxième génération tenant compte des OMD dans une trentaine de collectivités locales sur une cible de 60.

Produit attendu 1.1.3 : « Le cadre institutionnel de lutte contre la corruption est opérationnel et les mécanismes de suivi et évaluation sont effectifs ».

Au niveau de ce Produit attendu, on a pu noter comme réalisations ce qui suit :

L'UNDAF a appuyé la Guinée dans l'élaboration d'un cadre institutionnel de lutte contre la corruption qui est devenu opérationnel, avec ses mécanismes de suivi-évaluation ; Un avant-projet de loi anti-corruption a été validé par les différentes composantes de la vie nationale (autorités administratives, société civile, médias, justice, etc.). Ensuite, le projet de loi a été approuvé en Conseil de Ministres et adopté par l'Assemblée Nationale. Egalement, grâce à l'appui de l'UNDAF, un consortium de 4 ONG de journalistes (35 journalistes, dont 12 femmes) a mené des investigations en matière de corruption.

Effet attendu N°1.2 : « D'ici 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives ».

Produit attendu N°1.2.1 : « Les populations bénéficient d'un environnement institutionnel, législatif et réglementaire porteur d'égalité et d'équité, favorisant la culture et le respect des Droits de l'Homme et la participation des groupes vulnérables ».

Pour ce Produit attendu, les activités réalisées ont été les suivantes :

Des institutions républicaines ont été mises en place avec l'assistance de l'UNDAF à savoir : l'Assemblée Nationale, le Conseil Supérieur de la Magistrature, l'INIDH, la Haute Autorité de la Communication, le Médiateur de la République et la Cour Constitutionnelle. En plus, le Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques (MDHLP) a été créé pour témoigner de la volonté politique du Gouvernement d'œuvrer en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme. Egalement, la situation des droits de l'homme en République de Guinée a été examinée pour la seconde fois en janvier 2015 dans le cadre du Mécanisme de l'Examen Périodique Universel.

Produit attendu N°1.2.2 : « Les institutions nationales en charge de la gestion des processus électoraux, y compris les OSC et les médias, disposent des capacités requises pour l'organisation et le suivi des élections conformément aux standards internationaux ». Les réalisations dans le cadre de ce Produit sont celles ci-après :

Le parachèvement de la transition politique par l'organisation des élections législatives et présidentielles crédibles en 2015, dans des conditions démocratiques. Cette préoccupation du SNU s'est traduite en termes d'appuis à l'ensemble des acteurs (renforcement des capacités des acteurs, appuis matériels, techniques et financiers, etc.), de médiations multiples entre les parties politiques, etc.

Certes, les deux scrutins nationaux organisés durant la période sous revue ont été émaillés de violence et de turbulences politique, cependant, ils ont été l'occasion d'observer une certaine maturité des organisations de la société civile et des médias ; ce qui était une des préoccupations de l'UNDAF et un de ses axes de travail.

Produit attendu N°1.2.3 : « Les institutions judiciaires et sécuritaires et celles chargées de la gestion urbaine et municipale ont les capacités techniques et opérationnelles requises pour accomplir leurs missions dans le respect des standards internationaux relatifs à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme ».

Au niveau de ce produit attendu, les réalisations sont :

Des magistrats, auxiliaires de justice et officiers de police judiciaires ont été formés aux principes de l'administration de la justice, le droit patrimonial, le droit des successions et les conséquences patrimoniales du divorce. Cela a permis notamment aux bénéficiaires de la formation de formuler des recommandations pertinentes pour (i) l'harmonisation des dispositions du code civil avec celles du code de l'enfant sur, entre autres, la notion d'autorité parentale ; (ii) la révision de la législation sur la résidence provisoire des époux avant le divorce en privilégiant le conjoint exerçant l'autorité parentale sur les enfants mineurs ; (iii) la révision du code civil ; (iv) la création de structures ou d'institutions appropriées pour assurer la garde des enfants au cas où cette garde devait être retirée aux parents naturels.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions du Code pénale et civile, ainsi que le Projet de Loi sur la parité, constituent des avancées majeures en termes de lutte contre la corruption, la discrimination et les inégalités de genre. En effet, le code pénal nouveau a pris en compte les engagements internationaux ratifiés par la Guinée en matière de lutte contre la corruption, tandis que le Code de procédure pénale a enregistré l'intégration du statut de Rome et autres engagements internationaux.

Produit attendu N°1.2.4 : « Les structures et institutions de prévention et de résolution des conflits et de promotion de la réconciliation nationale à l'échelle nationale et locale, sont mises en place et fonctionnelles ».

Les principales réalisations dans ce produit sont :

La mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité a contribué à renforcer la quiétude des populations en ramenant la discipline au sein des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Les institutions sécuritaires disposent désormais d'un arsenal de textes légaux et réglementaires prenant en compte les dispositions requises pour la protection des droits de l'Homme comme : (i) la Loi portant statut spécial de la police nationale, Statut spécial de la protection civile avec 10 décrets d'application; (ii) les Codes de discipline et de déontologie de la police et de la protection civile ; (iii) le Statut de la garde pénitentiaire et le régime juridique des établissements pénitentiaires ; (iv) le Code de justice militaire ; v) le Code de conduite des FDS ; (vi) le Décret sur les missions et attributions de l'inspection des services de sécurité.

En outre, il y a eu la finalisation d'autres textes réglementaires : (i) la révision de la législation pénale, notamment le code pénal et le code de procédures pénales et sa mise en conformité aux standards internationaux et engagements pris par la Guinée en matière de protection des droits de l'Homme ; (ii) les projets de code civil et de loi sur la parité et la rédaction du projet de décret d'application conformément au principe d'égalité et (iii) l'élaboration de l'avant-projet de loi portant code de justice militaire révisé. Ce processus est pour l'essentiel piloté et financé dans le cadre de l'UNDAF.

• ***Axe N°2 : « Accélération de la croissance et promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous »***

Au niveau de cet Axe, en regard de chacun de ses Effet et Produits attendus, les réalisations ont été rapportées.

Effet attendu N°2.1 : « D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décentes et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée ».

Produit attendu N°2.1.1 : « Le cadre institutionnel de promotion du secteur privé est davantage favorable à la compétitivité des entreprises et à la normalisation/ certification de la qualité des produits ».

Les réalisations au niveau de ce Produit sont :

La nouvelle Lettre de politique Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (PME) a été adoptée pour améliorer la visibilité et la compétitivité de PME/PMI. Il y a aussi la mise en place du Conseil présidentiel d'investissement qui a été créé par décret en octobre 2014. Ceci s'est fait avec l'assistance de l'UNDAF, ce qui a permis au cadre institutionnel de promotion du secteur privé de gagner en qualité comme en atteste les progrès de la Guinée dans le Doing Business 2014 et 2015 de la Banque mondiale. Ainsi, dans ce classement (2015), la Guinée passe de la 175ème à la 169ème place sur 189 pays. Comparé à l'édition 2013 (179ème rang sur 183 pays) et 2014 (175ème rang sur 189 pays), son positionnement s'améliore avec un saut de 4 places entre 2013-2014 et de six places entre 2014-2015.

Le SNU a aussi travaillé sur des aspects plus techniques comme le renforcement des capacités des acteurs en matière de normalisation, de contrôle de qualité et de certification, pour permettre aux entreprises guinéennes de participer à la concurrence sur les marchés extérieurs. Dans ce domaine, grâce à l'appui du SNU/ONUDI, le Programme d'appui au système qualité de l'Afrique de l'Ouest (PSQAO) a été déroulé avec un certain nombre de résultats probants.

Produit attendu N°2.1.2 : « Des mécanismes et des programmes cohérents de formation qualifiante, de création d'emplois et d'insertion économique sont élaborés et mis en œuvre en particulier au profit des femmes, des jeunes, dans les zones les plus pauvres et les plus à risque de conflits ».

Les activités réalisées sont :

Le processus de structuration des OP en réseaux fonctionnels a connu des avancées notables grâce en particulier à l'appui de l'UNDAF. Le Rapport de mise en œuvre de la SRP 2013-2015 (Juillet 2015) indique que les efforts en matière d'appui à l'émergence et à la promotion des OP en vue de la consolidation et de l'amélioration de leur gestion ont permis la constitution de 12371 organisations professionnelles agricoles de différents niveaux (groupements, union, fédération, confédération, etc.).

L'UNDAF 2013-2017 s'est engagé dans la mise en place de programmes et projets visant l'amélioration de l'employabilité des jeunes, la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse, l'emploi local décentralisé et la promotion des travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). Dans ce cadre, le soutien du SNU par le biais d'un vaste Programme Emploi-Jeune, a contribué à l'amélioration des capacités du MEJEJ dans son rôle régalien de coordination et réglementation du secteur et dans sa politique de promotion de l'emploi.

L'appui technique a permis au ministère de transformer sa lettre de mission en feuille de route, assortie de 18 initiatives pilotes d'insertion mises en œuvre en faveur des jeunes filles et garçons. Aussi, une concertation nationale des jeunes a été organisée à l'échelle nationale, dans le cadre de l'évaluation de la Politique Nationale de la Jeunesse, laquelle consultation a débouché sur l'élaboration d'un cahier de doléance qui a été effectivement présenté au gouvernement pour prise en compte dans l'élaboration de la nouvelle Politique Nationale de la Jeunesse.

L'appui de l'UNDAF a également permis au même ministère de disposer de nouvelles capacités de coordination, de communication, de promotion et de suivi de ses activités, toute chose de nature à renforcer son positionnement stratégique dans ses missions. Un site internet opérationnel a été mis à sa disposition, qui a permis à 270 000 jeunes de s'informer sur l'actualité de la jeunesse et des opportunités du marché de travail.

Grâce à l'appui du PAACIG, 482 projets en faveur des jeunes et des femmes ont été financés à travers un encours de 700 000\$ de prêts de microcrédit qui ont généré 106 150 emplois dont près de 50% pour les jeunes filles. Cela a été possible grâce à la mise en place de mécanismes appropriés de financement qui ont été capables de soutenir la dynamique d'auto-entreprise en charge des jeunes et femmes défavorisés. En effet, différents mécanismes de financement ont été développés pour pouvoir toucher toutes les catégories de populations et selon les AGR. Ainsi, 4 973 Femmes ont bénéficié des prêts à partir du Réseau Caisse YÉTÉMALI ; le fond FONIKÉ a accordé des prêts à 3 001 jeunes promoteurs dont 1 440 Femmes. 57 Jeunes ont été financés dans le cadre du Fonds de l'Entrepreneuriat Agricole. Avec le FONCRÉA, 1482 personnes en 2013 et 2014 dont 1 185 femmes ont bénéficié de crédit, tandis que le fonds DJIGUI NAFA a financé 758 personnes dont 562 femmes dans les préfectures de la Haute Guinée.

Un programme d'emplois jeunes conduit dans le cadre de l'UNDAF a été développé dans 10 préfectures de Haute Guinée, Moyenne Guinée et Guinée Forestière. Il vise à accroître les capacités de résilience et d'auto-assistance des communautés. Des Centres de Production Communautaire ont été implantés dans trois communes rurales de la Guinée Forestière avec au total 50 formateurs formés capables d'offrir des formations de qualité dans les domaines de la transformation agroalimentaire, l'entrepreneuriat, les techniques de transformation du bois, etc. Au total, 857 personnes formées dans ces spécialités et les centres enregistrent aujourd'hui une forte demande. L'évaluation du projet a montré que 32% des bénéficiaires formés par ces centres depuis leur début ont pu trouver un emploi.

Un autre Projet initié par l'UNDAF/OIM a contribué à la création d'emplois pour 4 groupements féminins et 4 associations de jeunes, soit plus de 250 jeunes et femmes dans les préfectures de Forécariah, Coyah, Dubréka et Fria par la mise en place de fermes avicoles, le développement des cultures maraichères et l'installation des plates-formes multifonctionnelles.

La mise en œuvre de l'UNDAF a participé au changement du statut social et économique des femmes bénéficiaires dans leurs communautés par l'amélioration et la diversification de leurs revenus, à leur accession aux postes de responsabilité dans la gouvernance des groupements, voire des mécanismes de financements mis en place en leur faveur. Ce résultat est d'autant plus appréciable que sa pérennité est garantie par des programmes de formation de qualité, un suivi et un encadrement de proximité. L'évaluation du Programme PAACIG a montré par exemple que les jeunes apprentis formés estiment à 93% que le programme d'appui leur a permis d'apprendre un métier et de disposer de compétences pour l'avenir.

Effet attendu N°2.2 : « D'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation au changement climatique ».

Produit attendu N°2.2.1 : « Les structures publiques et privées industrielles, ainsi que les communes, disposent des capacités de gestion des ressources naturelles et agissent en synergie dans les zones prioritaires d'intervention ».

Les réalisations sont :

Quelques 11 000 ménages, soit environ 77 000 personnes (sur une cible de 100 000), ont reçu une assistance lors d'inondations en 2013. 80% des ménages assistés étaient dirigés par une femme. Les bénéficiaires étaient dans un état de vulnérabilité extrême. C'est pourquoi, en plus de l'aide, les agences du SNU/FAO ont poursuivi leurs appuis par la formation de 25 formateurs issus des ONG locales et des cadres des services. Ces formateurs ont pu à leur tour démultiplier la formation reçue, et au total, 3 413 personnes (dont 899 femmes) des zones affectées par la catastrophe ont pu être formées en techniques culturelles et en gestion de ressources naturelles.

17 communes rurales et urbaines ont eu accès à une énergie renouvelable grâce aux programmes développés dans le cadre de l'UNDAF. Cela concerne, 10 750 ménages dotés en foyers améliorés, 771 tonnes de sel produits à l'aide de l'énergie solaire et 30 kits solaires installés et fonctionnels. Ces réalisations contribuent à la réduction de l'émission des gaz à effet de serres, de la pression anthropique sur les ressources ligneuses (par exemple, la production de sel iodé a permis d'économiser 2.317 tonnes de bois soit l'équivalent de 290 ha de mangroves) et à l'allègement des tâches quotidiennes des femmes (tout en protégeant leur santé). En plus, 46 PDL des communes ont été révisées et intègrent les risques liés au Changement Climatique et au genre sur une cible de 100. Les PDL révisés prennent en compte toutes les préoccupations en matière de développement durable, surtout celles liées aux femmes.

Produit 2.2.2. : « Des mesures de gestion durable de l'Environnement, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques sont mises en œuvre dans les zones côtières, du Nord, et de transition ».

Les réalisations sont :

Entre 2013 et 2016, 581 ha de forêt ont été restaurés ou aménagés dans le cadre du Programme Environnement et Développement Durable de l'UNDAF. À cela s'ajoute 79 ha au Fouta Djallon pour le compte d'un microprojet initié par la FAO, soit au total 660 ha sur un objectif de 5000 ha. Une approche novatrice entre services publics, ONG/OCB et communautés, dans une synergie d'action à la résilience au changement climatique a été employée dans la réalisation de superficies. Les femmes ont été impliquées dans la gestion communautaire (13% dans les comités de gestion mis en place à cet effet).

2154 ha de plaines rizicoles ont été réhabilités et protégés contre l'élévation du niveau de la mer en zones côtières sur 4 sites que sont Kaback, Koba, Kakossa et Kito. L'objectif du Produit est 1 800 ha. En outre, en plus de ces superficies réhabilités et protégées contre les avancées de la mer, 43750 mètres linéaires de digues de protection ont été construites dans 14 périmètres rizicoles. 44550 mètres linéaires de digues de piste et de protection ont également été reprofilées. Enfin, 4 200 mètres linéaires de canal secondaire ont été curés. Ce résultat a permis d'accroître les superficies cultivées de 3 à 4 ha par exploitant soit 19% au total dans l'ensemble de la zone concernée. L'impact en matière de production est l'augmentation du rendement moyen de la production du riz qui a triplé passant de 0,6 à 2,5 tonnes/ha.

Produit attendu N°2.2.3 : « Le cadre institutionnel et juridique et la stratégie nationale pour la réponse aux catastrophes naturelles et humaines, ainsi qu'un système d'alerte précoce sont mis en place et opérationnels ».

Les réalisations sont :

Un document de Stratégie et Plan d'action national sur la biodiversité révisée prenant en compte le plan stratégique 2011-2020 sur la biodiversité et les objectifs d'Aichi est disponible. À travers ce document, le pays dispose d'un outil de prise de décision sur la biodiversité.

En outre, un plan d'action national pour les Polluants Organiques Persistants (POPs) est aussi disponible : En effet, les activités habilitantes relatives à l'examen et à l'actualisation du plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs) ont été réalisées. Un atelier technique a déjà été tenu à cet effet visant à appuyer la partie nationale dans la conduite des activités habilitantes relatives à l'examen et à l'actualisation du Plan National, tout en développant les compétences techniques et l'expertise de l'ensemble des parties prenantes, en particulier lors des travaux d'inventaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Élimination des Hydro chlorofluorocarbones (HCFCs) et PGEH/HPMP (UNDAF/ONUDI), un Point focal Ozone a été installé au Ministère de l'Industrie grâce au soutien de l'UNDAF. Dans le domaine du contrôle des activités liées à l'ozone, les techniciens de froid ont été formés à Conakry. En outre, des équipements et outils pour le contrôle de l'ozone ont été acquis et mis à la disposition de ceux-ci, ainsi que des services de douane à l'entrée des frontières.

• **Axe N°3 : Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie**

Au niveau de cet Axe, en regard de chacun de ses Effets et Produits attendus, les réalisations ont été rapportées ci-après.

Effet attendu N°3.1 : « D'ici 2017, la population, en général, et en particulier les plus vulnérables, ont accès et utilisent des services sociaux de base conformes aux normes et standards nationaux et internationaux pour améliorer leurs conditions de vie ».

Produit attendu N°3.1.1 : « Les populations, en général, en particulier les plus vulnérables, ont accès aux services de qualité en nutrition, santé maternelle, néonatale et infantile, selon les normes et standards nationaux ».

Les réalisations sont :

34 119 enfants atteints de malnutrition alimentaire aiguë sévère ont été pris en charge sur toute l'étendue du territoire en 2014 avec un taux d'enfants guéris de 94% au niveau des centres nutritionnels. En 2015, près de 1,5 millions d'enfants ont été dépistés pour la malnutrition et parmi eux, 1,4 millions ont été supplémentés en Vitamine A, 1,2 millions déparasités et près de 22,000 souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été pris en charge sur l'ensemble du pays.

La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié est de l'ordre de 48% en 2015 contre 45,2% en 2012. L'accompagnement de l'UNDAF a contribué à l'amélioration observée. C'est grâce à ces interventions que le système de solidarité et de référence communautaires est opérationnel (Seres, groupements et associations féminins, MURIGA PLUS). Dans ce cadre, les familles réussissent de plus en plus à prendre en charge les coûts qui ne sont pas pris en compte par la gratuité des soins obstétricaux. En outre, la qualité de l'assistance aux femmes pendant l'accouchement et le suivi postnatal s'est améliorée grâce aux interventions développées en faveur des femmes enceintes dans le cadre de l'UNDAF.

La proportion de femmes enceintes ayant effectué quatre consultations prénatales dont une au 9^{ème} mois est estimée à 56% (UNFPA, 2014) soit 5,7 point de pourcentage en termes de progression par rapport au niveau de référence. L'UNDAF a participé à l'amélioration de cet indicateur par l'appui aux stratégies avancées pour le rattrapage des femmes enceintes, les activités de sensibilisation pour l'augmentation de la fréquentation des centres de santé par les femmes pour la CPN et par le renforcement des capacités des prestataires à l'offre des services CPN dans les formations sanitaires.

Cependant, on a observé que le taux de couverture vaccinale chez les enfants de 12 à 23 mois ne progresse pas. Seulement 37% des enfants de cette tranche d'âge bénéficiaient d'une couverture vaccinale complète. Seulement un enfant sur trois sera complètement vacciné. Cette situation révèle des faiblesses dans la vaccination de routine, voire dans les campagnes de vaccinations supplémentaires destinées à offrir aux enfants une seconde chance d'être vacciné régulièrement.

Produit attendu N°3.1.2 : « Les populations, en général, les plus vulnérables, en particulier, ont un accès accru aux services de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, selon les normes et standards nationaux »

Les réalisations :

Le SNU a accordé une assistance nutritionnelle aux personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et les tuberculeux. Dans ce programme, le SNU utilise la stratégie « nourriture sur ordonnance » pour les personnes infectées par le VIH et qui sont sous traitement ARV. Le choix des personnes est basé sur des critères tels que l'Indice de Masse Corporelle (IMC) et le périmètre du bras. Un signe de malnutrition est constaté lorsque l'IMC est inférieur à 18,5 kg/ m² et le périmètre du bras inférieur à 21 cm. On distribue aux PVVIH des rations d'aliments enrichis et de l'huile fortifiée en vitamine A. Pour sécuriser la ration du malade, on distribue une ration familiale composée de céréale, de légumineuses, d'huile et de sel iodé. A Labé, cette activité se fait en partenariat avec le centre de dépistage, le Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS) qui fait le counseling, ainsi que la Direction Régionale de la Santé (DRS) et la Direction Préfectorale de la Santé (DRS).

Au niveau du centre d'appui de Labé, seuls 219 personnes reçoivent une prise en charge alimentaire sur 300 patients. Cette baisse a été provoquée par la rupture d'ARV dans la région. Le nombre des membres des familles des PVVIH bénéficiant de l'appui actuellement est de 1200 personnes. Selon un questionnaire du centre de distribution, habituellement 1000 à 1300 personnes sont suivies. Mais, en raison des ressources limitées, seuls 300 personnes peuvent être prises en charge. Dans la région de Labé, la séroprévalence étant de 1,6%, on estime à 2500 personnes le nombre de malades qui ont besoin d'une prise en charge. Un bénéficiaire de cette région, dans ses recommandations a déclaré ce qui suit :

« Étant donné la gratuité des ARV, il faut sensibiliser les autres PVVIH qui ont le complexe de se rendre au centre de prise en charge. Il faut aussi étendre la prise en charge sur les autres préfectures de la région »

Le SNU apporte également un soutien nutritionnel aux femmes enceintes et allaitantes, ainsi qu'aux enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition modérée

Par ailleurs, dans les structures de santé, le SNU apporte un appui en renforcement des capacités techniques à travers la formation du personnel soignant. Il apporte aussi de l'assistance en équipements, médicaments et en consommables. Concernant l'appui du SNU, le médecin chef de la maternité de l'hôpital régional de Labé et son staff ont déclaré avoir bénéficié de formations. Ces formations ont porté sur les Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence (SONU), les Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence de Base (SONUB), les Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence Complets (SONUC), les Soins Obstétricaux Essentiels (SOE), la Consultation Prénatale Recentrée (CPNR), les fistules obstétricales, la Planification Familiale (PF) et la revue des décès maternels. Selon le Médecin chef de la maternité, le SNU apporte aussi un appui matériel dans le cadre de la prise en charge de la césarienne et de tous les soins obstétricaux. Cet appui matériel consiste en la fourniture de divers kits. Il s'agit notamment des Kits de césarienne et d'accouchement, de consommables, de médicaments, de lits d'hospitalisation, de tables d'accouchement, de kits d'AMIU et de kits pour la prise en charge des cas de VBG. Pour réduire la mortalité infantile due au paludisme, de gros efforts ont été faits avec la distribution de médicaments et des moustiquaires. A la question de savoir quel était leur degré de satisfaction par rapport aux appuis des agences du SNU, le Médecin chef de la maternité de Labé a déclaré ceci :

« Je suis bien satisfaite. Si ce n'était pas l'assistance de l'UNFPA en Santé de la Reproduction, la gratuité des soins obstétricaux prônée par le Gouvernement, ne serait pas possible dans nos structures de santé »

L'appui des agences du SNU a eu les acquis suivants : Augmentation de l'affluence dans les structures de santé ; Maintien de la gratuité des soins obstétricaux ; Amélioration de la qualité des services rendus ; Réduction de la mortalité maternelle ; Couverture effective en Planning Familial.

Produit attendu N°3.1.3 : « Tous les enfants d'âge scolaire des zones à faible taux de scolarisation sont inscrits à l'école à l'âge requis, achèvent le cycle primaire, et la parité entre garçon et fille dans l'enseignement primaire est réalisée ».

Les réalisations :

Le SNU a apporté un soutien aux établissements scolaires. Son intervention a permis la création des centres d'éducation préscolaire à base communautaire (CEC) et la mise en place d'Associations de mères d'élèves pour les mobiliser en faveur de la scolarisation de leurs enfants, surtout des filles.

Le SNU, en ce qui concerne le programme d'alimentation scolaire, a aidé 1 600 écoles rurales qui comptent 304 000 élèves issus de familles souffrant d'insécurité alimentaire. Il

a renforcé les capacités des enseignants et des APEAE (Association de parents d'élèves et des amis de l'école) en vue d'assurer la gestion efficace des cantines scolaires et la mobilisation des contributions des communautés à celles-ci. Le SNU a mis au point des fours améliorés afin de lutter contre la déforestation, créé des jardins scolaires à l'effet de diversifier les repas scolaires et fournir les éléments nutritifs nécessaires en vue d'améliorer le régime alimentaire des élèves. Pour encourager la scolarisation et le maintien des filles à l'école, il a procédé spécifiquement à la distribution d'huile aux filles à chaque trimestre.

Ces interventions du SNU a permis d'avoir les acquis suivants : De l'engouement pour la scolarisation des enfants, plus spécifiquement les filles ; l'augmentation du taux de scolarisation surtout dans les écoles où il existe une cantine scolaire. Ainsi, le taux net d'inscription est passé à 47,8%²⁷ soit un gain de 3,5 points de pourcentage par rapport au taux de base qui est de 44,3%. Au niveau des filles, il est de 39,3% et 55,9% chez les garçons. La parité entre filles et garçons au niveau du Taux brut d'inscription au primaire est de 0,89 et la parité au niveau du Taux brut de scolarisation de 0,83 (2014). Par rapport à ce dernier indicateur, l'écart entre filles et garçons a évolué de 0,2 points de pourcentage. Les interventions dans le cadre de l'UNDAF a aussi permis l'amélioration de la contribution des communautés et des parents aux repas scolaires et l'augmentation des revenus des unions de femmes étuveuses de la Région forestière qui ont été mises à contribution dans l'approvisionnement des cantines scolaires en riz local, avec les achats locaux de denrées alimentaires pratiqués par le PAM à hauteur de 700 tonnes.



Photo 5 : Tente offerte par le PAM aux Femmes étuveuses de Lola

Produit attendu N°3.1.4 : « Les enfants et les femmes vivent dans un environnement qui les protège contre l'exploitation, les abus, la traite et la violence conformément aux instruments juridiques nationaux et internationaux ».

Les réalisations :

La prévalence de l'excision en Guinée reste située autour des 96% à 97%. La situation reste préoccupante et sans changement par rapport à la période de référence. Dans le

domaine de la législation, avec l'appui entre autres de l'UNDAF, le Code de l'enfant a été adopté et, en ses articles 405 à 410, définit et punit la Mutilation Génitale. La loi L /010/2000 du 10 juillet 2000 portant Santé de la Reproduction en République de Guinée, en son article 13, interdit toute forme de violences, y compris l'excision. En plus de ce dispositif juridique et législatif, plusieurs stratégies ont été développées sur le terrain dans le cadre de l'UNDAF aux côtés du Gouvernement et des organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la lutte contre les MGF. Il s'agit entre autres de la reconversion des exciseuses, la médicalisation, puis la démedicalisation des MGF, l'approche communautaire basée sur les droits humains, l'approche d'écoute et de dialogue, la répression des auteurs des cas de MGF, etc. Rien qu'au compte des campagnes de sensibilisation déclenchées dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF/UNICEF/UNFPA, depuis 2013, quatre déclarations d'abandon des MGF/E polarisant 95 communautés ont été obtenues. En outre, dans le cadre de la prise en charge des survivants de VBG en général, six (6) centres pilotes ont été mis place à Conakry (2), à Labé (1), à Kankan (1), à Kamsar (1) et à Nzérékoré (1). Toutefois, le constat est que ces « avancées » ne se traduisent pas en termes de protection réelle des enfants par rapport à l'excision. Et pour cause : selon l'EDS-MICS-2012, 96.9% des femmes de 15 à 49 ans ont déclaré avoir été excisées. Ce taux est le même que celui enregistré par l'EDS -1999.

Produit attendu N°3.1.5 : « Au moins 80% des populations, en particulier dans les zones pauvres, ont accès et utilisent l'eau potable, les services d'assainissement de base, et adoptent les pratiques saines ».

Les réalisations :

Des estimations chiffrent la proportion de guinéens utilisant une source d'eau potable à 64,4% en 2015, soit 11,6 points de pourcentage inférieur à la valeur cible de l'UNDAF. Selon le JMP 2015, seulement 42% de personnes utilisent des toilettes hygiéniques à la maison et la proportion des ménages ayant accès à des sources d'eau protégées à moins de 500 m est estimée à 77%.

Effet attendu N°3.2 : « D'ici 2017, les structures en charge des services sociaux de base au niveau central, déconcentré et décentralisé, disposent des capacités institutionnelles, et offrent des services aux populations, en particulier les plus vulnérables, conformes aux normes et standards nationaux et internationaux ».

Produit attendu N°3.2.1 : « Les cadres des structures, au niveau central, disposent des capacités de planification stratégique, d'élaboration de politiques et programmes, et de mécanismes de coordination et de suivi/évaluation fonctionnels ».

Les réalisations :

64 cadres de l'administration et de l'Assemblée nationale ont bénéficié des formations des agences du SNU dans le domaine de la planification stratégique, l'élaboration de politiques

et programmes, et des mécanismes de coordination et de suivi/évaluation. En effet, (i) 20 cadres du niveau central et régional ont été formés sur la prévention et la quantification des besoins en produits SR en vue d'améliorer la quantification à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ; (ii) 41 cadres nationaux ont été formés en planification et S/E du programme VIH et (iii) 3 cadres du SNAPE ont été formés à la supervision et contrôle des travaux de forage manuels.

Produit attendu N°3.2.2 : « Les cadres des structures déconcentrées et décentralisées en charge de la provision des services sociaux de base, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités de planification locale, de mise en œuvre et de suivi/évaluation ».

Les réalisations :

Deux supervisions intégrées ont été réalisées en 2015 dans le domaine de la santé par les différents niveaux de la pyramide (DPS, DRS, Niveau central).

Produit attendu N°3.2.3 : « Les structures en charge des services sociaux de base, dans les zones les plus pauvres, sont équipées et approvisionnées en intrants conformes aux normes et standards nationaux et internationaux ».

Les réalisations :

Au niveau central et régional, il n'a pas été constaté de ruptures de stock pour les contraceptifs (couverture nationale) et en produits qui sauvent la vie (couverture des 11 préfectures du programme de l'UNFPA). Pour l'année 2014, 78 % des services n'ont pas connu de rupture en produits contraceptifs durant les six derniers mois. Pour parvenir à ce résultat, la chaîne logistique a été réaménagée au niveau préfectoral avec l'implication des chargés de Services à Base Communautaire (SBC) comme points focaux de la distribution. Les 38 points focaux ont été dotés en motos et orientés sur la gestion des stocks et de la distribution. 1300 postes de santé ont été dotés en kits de médicaments et consommables. 1360 agents communautaires ont été formés et dotés en médicaments (Zinc, SRO, Amoxicilline, Paracétamol) pour la Prise en Charge Intégrée de la Mère et de l'Enfant (PCME). La donation d'un camion frigorifique à la pharmacie centrale de Guinée a permis en outre d'améliorer la conservation de la qualité des produits pendant la distribution et a favorisé leurs livraisons dans les délais. En ce qui concerne les médicaments, vaccins, infrastructures, équipements et autres technologies de santé, la disponibilité s'est nettement améliorée. Concernant les médicaments essentiels génériques, la disponibilité est passée de 80% en 2013 à 78% en 2014. Il faut noter que 94 formations sanitaires (soit 6% des infrastructures sanitaires du pays) avaient été fermées en novembre 2014 à cause de la désertion et des décès du personnel de santé dus à Ebola.

Les structures offrant des Services Obstétricaux Néonataux d'Urgence de Base (SONUB) ont été portées à 44 en 2014, contre 13 en 2012. En outre, 230 structures SONU potentiels sont identifiées à travers l'élaboration de la cartographie des SONU en Guinée.

- **Axe N°4 : Lutte contre la maladie à virus Ebola et autres urgences humanitaires**

Au niveau de cet Axe, en regard de chacun de ses Effets et Produits attendus, les réalisations ont été rapportées ci-après.

Effet attendu N°4.1 : « D'ici 2017, les communautés locales et les organisations de la société civile participent davantage au processus de mobilisation sociale pour améliorer les interventions de prévention, de gestion des crises, des catastrophes naturelles et des épidémies ».

Produit attendu N°4.1.1 : « Les communautés locales et les organisations de la société civile ont compétence en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes et des épidémies ».

Les réalisations :

Il a été développé une communication appropriée en direction des communautés pour obtenir leur engagement. A cet effet, le PNAERS a défini les cibles suivantes : (i) 85% de la population est renseignée sur le virus Ebola ; (ii) 85% des foyers de réticence ont été vaincus et acceptent les efforts de lutte ; (iii) moins de 5 cas d'incidence ou de réticence par semaine ; (iv) 90% des enfants scolarisés ou en âge de l'être ont des connaissances appropriées sur le virus Ebola.

Par ailleurs, la contribution des agences du SNU, en collaboration avec leurs partenaires, a consisté à renforcer l'engagement communautaire à travers la mise en place de structure de contrôle et l'amélioration des connaissances des communautés sur l'épidémie. Cet engagement a reposé sur la mobilisation et l'implication des leaders locaux, ainsi que des acteurs de la communication. Les leaders locaux (chefs religieux, chefs de quartier, chefs coutumiers, etc.) ont bénéficié de sessions d'information et de formation sur les modes de transmission de la maladie, la prévention des infections et la prise en charge des personnes contaminées. L'engagement des leaders locaux a été déterminant pour gagner la confiance de la population et faciliter le travail des équipes de santé. Il a permis une bonne collaboration et rendu possible le suivi de la plupart des contacts.

Le SNU en collaboration avec les ONG internationales a fourni une assistance alimentaire aux victimes de la MVE et à leurs familles en vue d'atténuer l'impact de l'épidémie. Ainsi, les contacts et les communautés touchées par Ebola ont bénéficié de soutien social (distribution d'argent, d'habits, de matelas et de denrées alimentaires de première nécessité). 2 232 patients d'Ebola (86% de la cible attendue) ont reçu des aliments thérapeutiques ; 2 380 nourrissons et orphelins dans le contexte d'Ebola ont reçu du lait pour nourrisson prêt à l'emploi et 7 250 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère (100% de la cible) ont été pris en charge dans les zones affectées par la maladie à virus Ebola. En outre, d'importantes actions dans le domaine de l'appui psychosocial aux orphelins et autres enfants affectés par Ebola ont été réalisées.

Produit attendu N°4.1.2 : « Les communautés locales et les organisations de la société civile sont organisées et outillées pour participer davantage au processus de mobilisation sociales, prévention et gestion des risques de catastrophes ».

Les réalisations :

Dans le domaine de l'assainissement et la gestion des corps, 53% des décès dus à Ebola ont été enterrés par une équipe spécialisée et un peu plus de la moitié des communautés (55%) dans les zones touchées ont reçu des kits de protection à domicile. Plus de 253 points d'eau ont été réalisés et 108 points d'eau ont été réhabilités dans les régions touchées, permettant ainsi à environ 137.300 personnes d'avoir accès à une source d'eau potable. Environ 5.700.000 paires de gants ; 13.000.000 morceaux de savons ; 5 000 000 bouteilles de chlore ; et 296 432 kits d'hygiène ont été distribués en faveur d'environ 2.537.728 personnes. 48.615 kits d'hygiène contenant des seaux et du savon ont été distribués dans 12.455 écoles pour servir à 2,7 millions d'enfants en milieu scolaire.

Effet attendu N°4.2 : « D'ici 2017, les structures sanitaires améliorent l'offre des services et soins conformément aux normes et procédures en matière de gestion de crises, des catastrophes naturelles et des épidémies ».

Produit attendu N° 4.2.1 : « Les structures sanitaires disposent des ressources humaines qualifiées conformément à leur paquet de services ».

Les réalisations :

Le personnel de santé (600 agents, 226 chefs de secteurs et 1350 agents de santé communautaires), ainsi que d'autres acteurs (250 leaders religieux et 37 chefs de quartiers), ont bénéficié de formations sur les modes de transmission de la maladie, la prévention des infections et la prise en charge des personnes contaminées

Produit attendu N° 4.2.2 : « Les structures sanitaires sont restaurées, réhabilitées et équipées pour offrir un service de soins de qualité selon les normes ».

Les réalisations :

L'intervention prompte des agences du SNU a contribué à la construction et l'équipement rapide de 5 centres de traitement (CTE) d'une capacité de 100 lits, de 7 centres de transit communautaire (CTCom) et de 2 centres de transit (CDT) hospitaliers en médicaments et en kits de protection. Ces différentes installations ont permis d'isoler rapidement les personnes infectées et affectées par la MVE, d'accroître la capacité de réponse des centres de santé et d'améliorer les analyses des prélèvements effectués sur les cas suspects

Au niveau des renforcements des capacités, un appui technique à la cellule de coordination logistique Ebola (formation et appui logistique permanent, calcul de besoin PPE et de protection universel) a été effectué. Ce qui a conduit à la formation de plus de 90 personnels nationaux sur les bonnes pratiques en chaîne d'approvisionnement médicale. Au compte de la pharmacie centrale de Guinée (PCG) un transfert d'équipement a été

effectué, ainsi que la construction d'un entrepôt bâti sur une surface de 8000 m² dans la zone de Manéah.

Produit attendu N° 4.2.3 : « Le système d'information sanitaire est fonctionnel pour améliorer la prise de décision ».

Les réalisations :

La formation de 1350 agents communautaires a permis d'améliorer le suivi des contacts. Ces agents ont permis de suivre environ 5047 contacts, directement ou à travers les Smartphones. Au niveau des agents de santé, 57% du personnel a bénéficié de sessions de formation sur la prévention et le contrôle des infections de la MVE. Un système d'alerte précoce fonctionnel a été mis en place dans la plupart des communautés avec notamment la mise à disposition de moyens de déplacement pour le suivi de proximité des contacts. Concernant la situation de suivi des cas, sur les 410 contacts à suivre, seulement 3 contacts n'ont pas été suivis, soit un taux de 99% des contacts suivis. La mise à disposition des moyens de transport tels que les ambulances ont permis d'évacuer rapidement tout cas suspect au moins une heure après l'alerte. Ce travail a été plus efficace en raison de la motivation des agents de santé et des agents communautaires en termes de primes, de forfaits téléphoniques et de carburants.

Effet attendu N°4.3 : « D'ici 2017, les institutions publiques, les collectivités locales et les organisations de la société civile assurent une meilleure coordination, prévention, préparation et réponse aux urgences humanitaires ».

Produit attendu N° 4.3.1 : « Les structures nationales et les communautés locales disposent davantage de capacités en prévention et en alerte précoce face aux risques pour assurer une meilleure gestion et réponse aux urgences ».

Les réalisations :

Il a été mis à disposition de l'ensemble des partenaires de la riposte trois bases logistiques offrant une capacité de stockage de 17 000 m². 33 partenaires ont eu à utiliser les services de transport et de stockage, (volume stocké : 57 030 M3 ; volume transporté 32 194 M3). Les agences du SNU, en collaboration avec les partenaires humanitaires, ont mis en place un vol humanitaire pour relier les zones infectées et affectées. Ce vol régulier a permis aux partenaires de la lutte de rejoindre rapidement et facilement les zones endémiques afin de prendre en charge ou d'assurer le suivi des cas notifiés ou les contacts. Dans le même ordre, les équipements suivants ont été acquis et mis à la disposition des intervenants : 93 ambulances sécurisées, 30 moto-ambulances, 276 véhicules Toyota, des camions pour l'acheminement des produits pharmaceutiques, 14 pickup up à la Croix-Rouge guinéenne pour faciliter les enterrements dignes et sécurisés, plus de 2.000 motos et 3440 vélos. Au niveau des bases logistiques du PAM, les agences du SNU ont bénéficié de rub Hall servant de magasin d'entreposage des intrants. De même, le SNU a effectué la réhabilitation et l'entretien des aéroports de Kankan, de Kissidougou et de N'Nzérékoré, ainsi que la construction de 2 helipads (Coyah et Kérouané).

En outre, le SNU, au cours de cette urgence épidémiologique, a apporté un appui constant au Gouvernement Guinéen ainsi qu'aux partenaires de la réponse, en fournitures, générateurs, unités mobiles de stockage, bureau préfabriqués, tentes, etc.

3.2.3 Le calcul du taux d'efficacité

Il a fallu, pour calculer le taux d'efficacité de l'UNDAF, établir le rapport entre les prévisions et les réalisations.

L'efficacité de l'UNDAF a ainsi été appréciée à deux niveaux :

- Le taux de réalisation des produits de l'UNDAF (TRP).
- Le taux de réalisation des Effets de l'UNDAF (TRE).

La synthèse de ces deux taux a permis de calculer le taux d'efficacité global (TEG) de l'UNDAF ainsi qu'il suit :

$$\text{TEG} = \text{TRP} + \text{TRE} / 2$$

Les taux de réalisation de 19 produits ont pu être estimés par les consultants sur la base des cibles visés et figurant dans le cadre logique de l'UNDAF, à partir du point des réalisations établi en Aout 2015 lors de la Revue à mi-parcours de l'UNDAF, et enfin, à partir du point des réalisations fait par les consultants en décembre 2016.

Un tableau détaillé, figurant en annexe N°2, donne cette situation. De ce tableau détaillé, les consultants en ont tiré un tableau synthétique, le tableau N°6, ci-dessous, qui donne les taux de réalisation des Produits et des Effets de l'UNDAF.

Il ressort, ainsi, que le taux de réalisation de 19 Produits de l'UNDAF ayant pu être appréciés, est de 67,4% :

$$\text{TRP} = 67,4\%.$$

Il ressort, de même, que le taux de réalisation de 7 Effets de l'UNDAF, qui ont pu être appréciés, est de 72,7%.

$$\text{TRE} = 72,7\%$$

On en tire le taux d'efficacité global de l'UNDAF qui est de 70%.

$$\text{TEG} = 70\%.$$

On en conclue que la mise en œuvre de l'UNDAF s'est faite avec une bonne efficacité pour ce qui est de la réalisation des Effets et des Produits attendus.

Tableau N°1 : Taux de réalisation des Effets et des Produits de l'UNDAF

Effets et Produits	Taux de réalisation
Effet N°1 : D'ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus	75%

Effets et Produits	Taux de réalisation
participatif et inclusif	
Produit N°1.1	66,6%
Produit N°1.2	83%
Produit N°1.3	70%
Effet N°2 : D'ici 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives	60%
Produit N°2.1 :	46,6%
Produit N°2.2 :	78%
Produit N°2.3 :	66,6%
Produit N°2.4 :	100%
Effet N°3 : D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, les personnes atteintes d'Ebola et leurs familles, les personnes affectées par le VIH et celles victimes de fistules disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décentes et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée »	83,3%
Produit N°3.1 :	66,6%
Produit N°3.2 :	100%
Effet 4 : D'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation au changement climatique	48,7%
Produit N°4.1 :	54,6%
Produit N°4.2 :	41,7%
Produit N°4.3 :	50%
Effet 5 : D'ici 2017, la population en général et en particulier les plus vulnérables ont accès et utilisent des services sociaux de base conformes aux normes et standards nationaux et internationaux pour améliorer leurs conditions de vie	58,7%
Produit N°5.1:	89,2%
Produit N°5.2:	100%
Produit N°5.3:	44%
Produit N°5.4:	24,5%
Produit N°5.5:	ND
Effet 6 : D'ici 2017, les structures en charge des services sociaux de base au niveau central, déconcentré et décentralisé, disposent des	66,6%

Effets et Produits	Taux de réalisation
capacités institutionnelles, et offrent des services aux populations, en particulier les plus vulnérables, conformes aux normes et standards nationaux et internationaux	
Produit N°6.1:	80%
Produit N°6.2:	20%
Produit N°6.3:	100%
Effet N°7 : Eradication de la maladie à virus Ebola	100%
Taux de réalisation global des Produits de L'UNDAF	67,4%
Taux de réalisation global des Effets de L'UNDAF	72,7%
Taux d'efficacité global de L'UNDAF	70%

Source : Calculs et estimations des consultants

3.3 Analyse de l'efficacité du Projet

L'analyse de l'efficacité s'est faite à deux niveaux. D'abord, elle a consisté présenter l'exécution financière pour mettre en exergue le taux d'exécution financière. Le second aspect abordé est de mesurer le rapport entre les résultats obtenus et les moyens financiers utilisés.

3.3.1 Analyse de l'exécution financière

A défaut de disposer d'une situation actualisée de décembre 2016, il est repris, ci-après, l'exécution financière établie lors de la revue à mi-parcours de l'UNDAF, en Août 2015. Il ressort, ainsi, qu'à cette date, la situation était la suivante :

Le coût total de l'UNDAF est estimé à USD 219 369 000. À mi-parcours, en 2015, le total des dépenses, y compris celles relatives à l'Ebola, se montent à USD 313 327 500. Cela représente un taux d'exécution de l'UNDAF de 143%.

En ne tenant pas compte des dépenses consenties par les agences dans le cadre de la réponse à la MVE, le taux d'exécution financière est de l'ordre de 43,8% (dépenses totales agences USD 95 983 340). Toutefois, ce taux est seulement indicatif. En effet, bien de programmes initialement prévus dans le cadre de L'UNDAF ont été reversés dans la lutte contre la MVE. C'est le cas par exemple de la quasi-totalité des programmes dans le domaine de la santé, l'hygiène, l'eau, l'assainissement, le renforcement des capacités, etc. Les dépenses hors MVE ont été consenties pour la plus importante part dans le domaine de l'Axe 1 (gouvernance), avec un taux d'exécution financière à mi-parcours très élevé (191%). Cette situation s'explique par l'engagement de l'UNDAF dans la tenue de deux élections majeures pour le pays (législative en 2013 et présidentielle en 2015) et, à un degré moindre, par l'appui apporté au Recensement générale de la population de 2014

(RPGH 2014). Cette implication dans le domaine de la gouvernance et sans doute l'influence de l'urgence Ebola expliquent certainement le faible taux d'exécution de l'Axe II (29%), les ressources étant aspirées dans les priorités et urgences Nationales.

3.3.2 Taux d'efficience

L'exécution financière établie en Août 2015, lors de la revue à mi-parcours de l'UNDAF faisait ressortir une prévision budgétaire de 219.158.000 \$US pour des dépenses effectives de 313.327.500 \$ US, soit un taux d'exécution financière de 143%, si on tient compte des dépenses réalisées dans le cadre de la lutte contre l'Ebola. Ce taux d'exécution est ramené à 43,8 % si on ne tient pas compte de l'Ebola.

Pour le critère de l'Efficience, l'indicateur « Taux d'efficience » (TEF) a été utilisé. Il met en rapport le taux d'exécution technique et le taux d'exécution financière. Il prend en compte deux facteurs, tels que spécifié dans le tableau ci-dessous.

Facteur d'appréciation de l'efficience	Notation
Facteur « a » : Degré d'efficience par rapport à la réalisation des produits : TEF1a = 143%/67,4% (Avec Ebola). TEF1b = 43,8% / 67,4% (Sans Ebola).	47,1% 153,8%
Facteur « b » : Degré d'efficience par rapport à l'obtention des Effets : TEF2a = 143%/72,7% (Avec Ebola). TEF2b = 43,8% / 72,7% (Sans Ebola).	50,8% 165,9%
Taux d'efficience globale (TEFG) TEGa (avec Ebola) TEGb (Sans Ebola)	48,9% 159,8%

L'efficience globale (TEFG) du projet s'apprécie en combinant ces deux niveaux.

$TEFG = TEF1 + TEF2 / 2$.

TEFG de 48,9% avec Ebola et 159, % sans l'Ebola.

Il est plus pertinent de prendre en compte les interventions de L'UNDAF qui intègrent les actions de lutte contre l'Ebola, même si celles-ci n'étaient pas dans l'UNDAF à son élaboration.

En considérant donc cette performance de 48,9%, on en déduit que la mise en œuvre de l'UNDAF s'est faite avec un niveau moyenne.

3.4 Analyse de la prise en compte de la dimension « durabilité »

La prise en compte de la dimension « durabilité » dans l'UNDAF a été appréciée à travers 4 facteurs, à savoir :

- L'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégie de référence, de textes législatifs fondateurs et d'outils de planification ;
- La prise en compte de la dimension environnement et préservation des ressources naturelles ;
- L'investissement dans le facteur humain, notamment dans la formation, l'information et la sensibilisation des acteurs et des bénéficiaires ;
- L'organisation, la motivation et la participation des bénéficiaires ;
- L'appropriation de l'UNDAF par les bénéficiaires et les acteurs de mise en œuvre.

L'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies, textes législatifs et outils de planification : Les documents basiques et fondateurs sont des gages de durabilité en ce sens qu'ils balisent le terrain pour le futur, tracent le chemin pour l'avenir et conçoivent des instruments pour l'action. On note, y relatif, que l'UNDAF a appuyé la formulation de 10 politiques sectorielles et du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, troisième phase (DSRP 3). L'UNDAF a aussi appuyé l'élaboration et l'adoption de 5 textes législatifs et 11 décrets d'application pour régir les Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

La prise en compte de la dimension environnementale : L'UNDAF, dans plusieurs de ses projets, prend en compte la dimension environnementale et préservation des ressources naturelles. Il en est ainsi des projets d'entretien et de préservation de forêts villageoises, le « verdissement » des politiques et stratégies de développement élaborées avec l'assistance de l'UNDAF. En revanche, d'autres interventions, celles relatives à la lutte contre l'Ebola, à la distribution de vivres, ne sont pas particulièrement centrées sur les préoccupations environnementales.

La formation et l'information : L'UNDAF a développé un important programme de formation, information et sensibilisation des populations ou des acteurs de développement. Ainsi, on peut citer, par exemple : la formation de 152 magistrats, auxiliaires de justice et officiers de police judiciaires aux principes de l'administration de la justice ; la formation de près de 60.000 personnes, dont 6.602 femmes, membres d'institutions en charge des questions électorales sur la gestion des processus électoraux ; la mise en place de deux réseaux d'organisations de la société civile qui accompagnent et observent le processus électoral conformément aux standards internationaux.

L'organisation et la participation des bénéficiaires : A la faveur de l'intervention des agences du SNU, des comités de gestion de banques de céréales, de forêts villageoises ou de points d'eau ont été créés. Des groupements, Unions et fédérations de femmes et d'hommes ont été mis en place. Tout ceci participe à élever qualitativement le niveau d'organisation, de structuration et de responsabilisation des populations.

L'appropriation de l'UNDAF par les bénéficiaires et les acteurs de mise en œuvre : L'appropriation de l'UNDAF par les structures étatiques semble mitigée :

En effet, les éléments ci-après ne sont pas des gages d'une réelle appropriation de l'UNDAF par l'Etat :

- Le non versement, ou le versement tardif ou partiel de la contrepartie nationale pour participer au financement de l'UNDAF. Ceci a eu un impact négatif sur l'atteinte des objectifs.
- La signature tardive des Programmes de Travail Annuels (PTA) par le Gouvernement, notamment le Ministère chargé de l'économie. Ceci a retardé la mise en œuvre de certaines activités avec un impact négatif sur l'efficacité des interventions.

Du côté des populations, sans être très évidente, il y a certains signes d'appropriation : Les bénéficiaires ont pris à leur compte la gestion de certaines infrastructures sociales telles les points d'eau, les forêts villageoises, les banques de céréales, en mettant en place des comités de gestion.

Notation selon le critère majeur de la durabilité

Pour ce critère de la durabilité, l'indicateur « Coefficient de durabilité » (CD) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d et e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de durabilité	La notation
Facteur « a » : degré de prise en compte de la dimension environnement	0,5/1
Facteur « b » : degré ou importance des activités de formation, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités	1/1
Facteur « c » : degré d'organisation, de participation ou d'implication des bénéficiaires à la mise en œuvre de l'UNDAF	0,5/1
Facteur « d » : degré d'appropriation de l'UNDAF par les acteurs étatiques et les populations bénéficiaires.	0,5/1
Facteur « e » : degré d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, stratégies et textes fondateurs et de référence	1/1

Le Coefficient de durabilité (CD) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CD = a + b + c + d = 3,5/5$$

L'UNDAF a une assez bonne durabilité.

3.5. Programmes conjoints et le Delivering As One (DaO)

Le renforcement de la programmation conjointe est l'un des cinq piliers de l'Approche « Delivering As One (DaO) ». C'est un élément majeur de la réforme des Nations Unies. Ainsi, dans l'esprit des recommandations de la Résolution A/RES/67/226, les Equipes Pays des Nations Unies sont invitées à promouvoir les programmes conjoints pour fédérer davantage leurs efforts autour de l'atteinte des objectifs de développement du pays hôte. Les programmes conjoints préparent le passage au Delivering As One.

Plusieurs programmes conjoints ont été mis en œuvre pendant la période sous revue. Ce sont :

Le Programme Conjoint de Kankan (PCK)

Le Programme Conjoint de Kankan (PCK) a été élaboré et exécuté dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2013-2017 par le Système des Nations Unies (SNU) en Guinée en concertation avec les autorités de la Région Administrative de Kankan.

Le PCK a trois résultats attendus, à savoir :

- Les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes sont améliorés et leur participation au développement local est valorisée ;
- La participation des femmes et des jeunes au développement et à la gouvernance locale est promue, et leurs besoins et priorités sont intégrés dans la planification et la gestion du développement ;
- La population de la zone d'intervention du programme, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, ont accès à des services sociaux de base de qualité et leur vulnérabilité est réduite.

La mise en œuvre du PCK a été considérablement entravée par la survenance de la Maladie à virus Ebola (MVE) en mars 2014. L'ampleur de l'épidémie et de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire ont contraint toutes les agences du SNU à réorienter une bonne partie de leurs ressources matérielles et financières à la lutte contre Ebola, au détriment des interventions inscrites dans le PCK.

Le Dispositif de Pilotage et de Coordination du PCK comporte :

- Un Comité de Pilotage Mixte Gouvernement/SNU qui a pour responsabilité principale de définir les orientations stratégiques du Programme. Il sert à ce titre d'organe d'Orientation et de Décisions stratégiques.
- Un Comité Technique Régional Mixte composé des services techniques régionaux, la Société Civile, les partenaires techniques et financiers, et les experts des Nations Unies basés à Kankan. Il a pour responsabilité le suivi opérationnel du Programme. À cet effet, il doit tenir chaque trimestre une séance de revue sur la base de visites de terrain et de réunions de suivi sanctionnées par des rapports trimestriels.
- Une Unité d'Appui à la Coordination, composée d'experts du Système des Nations Unies en Guinée. Il assiste le Comité de Pilotage et le Comité Technique Régional Mixte.

La modalité d'exécution du PCK prévoit que le Programme soit mis en œuvre conformément à la procédure d'exécution nationale. L'Agent d'exécution est le Gouvernorat de la Région Administrative de Kankan, à travers ses services techniques, les

collectivités locales et des organisations de la société civile avec l'appui technique des agences du Système des Nations Unies dans leur domaine de compétence respectif.

Le Projet de réinsertion des jeunes associés avec les forces armées et jeunes vulnérables (Phase II)

L'objectif général du projet est de faciliter la réinsertion socio-économique de 1.829 jeunes associés aux forces armées et les jeunes vulnérables, réduisant le risque qu'ils s'engagent dans la violence et la criminalité, contribuant ainsi à la stabilité en Guinée.

Les objectifs spécifiques sont de s'assurer que : 1.829 jeunes acquièrent des compétences et des qualifications qui leur permettent de concourir pour les opportunités d'emplois durables et de génération de revenus dans le marché du travail ; 1.829 jeunes ont une bonne compréhension des possibilités d'emplois durables et de génération de revenus dans le marché du travail et de la façon de les exploiter ; et enfin, 1.829 jeunes sont réhabilités dans la communauté.

Le programme est mis en œuvre par l'UNICEF avec le MJEJS, le MEETFP et les ONG, notamment le DRG, sous la coordination d'un comité de pilotage composé de responsables de programmes/projets de l'UNICEF et les responsables des structures de réalisation. Les ONG sont responsables des activités mises en œuvre sur la base de leurs mandats et capacités. Les financements sont versés directement à l'UNICEF, qui est responsable de la mise en œuvre des activités et en assure le reporting vis-à-vis du Secrétariat du PPCP. Le comité de pilotage national du Programme assure un suivi continu des activités et donne des avis et des conseils sur les orientations éventuelles destinées à assurer la réalisation des objectifs du programme.

Le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur l'abandon des mutilations génitales féminines/excision et des pratiques néfastes associées : Accélérer le changement

L'objectif général du programme est de contribuer à l'objectif global fixé par la Déclaration inter-agences sur l'élimination des mutilations génitales féminines/excision et réaffirmé par la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/67/146 de 2012 de soutenir les gouvernements, les communautés, ainsi que les filles et les femmes concernées, en vue de l'abandon des mutilations génitales féminines /Excision.

L'objectif spécifique est de contribuer à une accélération de l'abandon total des mutilations génitales féminines/excision au cours des 20 prochaines années, conformément à la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/67/146 "d'intensifier les efforts mondiaux d'éliminer les mutilations génitales féminines".

Au-delà du partenariat entre l'UNFPA et l'UNICEF, le programme garantit la collaboration avec le gouvernement et avec d'autres organismes onusiens, en mettant particulièrement l'accent sur l'Organisation mondiale de la Santé et ONU-Femmes.

Les modalités de gouvernance est la cogestion de l'UNFPA et de l'UNICEF. Ainsi :

Les plans d'action sont élaborés conjointement par les bureaux de l'UNFPA et de l'UNICEF avec le gouvernement et d'autres partenaires pertinents, chaque agence étant responsable de sa part respective du programme conformément à un cadre stratégique rationnel. Le contrôle technique et administratif est effectué par le siège de New York à travers un coordinateur de programme à plein temps, aidé par un assistant à plein temps, un analyste basé à l'UNFPA et un spécialiste des programmes pour les responsabilités de communication, de suivi et d'évaluation basé à l'UNICEF.

L'Initiative de renforcement du système de santé dans la zone de la rivière Mano

L'objectif est l'amélioration des systèmes de santé pour répondre aux besoins des plus vulnérables, en particulier des femmes et des enfants. Dans tout le pays, l'engagement communautaire est considéré comme une priorité absolue pour impliquer autant que possible les communautés dans l'effort national contre Ebola et pour rétablir la confiance dans les services de santé. Les efforts ont porté également sur les zones frontalières entre les trois pays, Guinée, Libéria et Sierra Leone, qui sont les zones les plus touchées.

Les objectifs spécifiques sont de : (i) Augmenter le nombre d'établissements de santé opérationnels qui fournissent la santé maternelle et néonatale, y compris les services de planification familiale dans les communautés touchées par Ebola; (ii) Améliorer la capacité des professionnels de la santé à pratiquer la prévention et la lutte contre les infections dans les établissements de santé ciblés et à sensibiliser la population; (iii) Assurer la fourniture de troussees essentielles pour la santé de la reproduction et d'équipements de protection pour les différentes maternités des communautés touchées par l'Ebola et l'accès aux services de planification familiale.

Le programme est exécuté conjointement par l'UNFPA et l'OMS.

L'Initiative Muskoka UNFPA en Guinée

Au niveau de la Guinée, les fonds français de l'Initiative Muskoka mis à la disposition de l'UNFPA ont permis de renforcer les acquis de 2012 et le rôle de catalyseur de ces ressources. Ces ressources ont contribué à augmenter la réponse de l'UNFPA en matière de satisfaction de la demande et d'amélioration de la disponibilité des services en particulier ceux liés à la santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI). Ces fonds ont également permis aux trois agences bénéficiaires des FFM (UNFPA, OMS, UNICEF) d'apporter un appui technique et financier coordonné à la partie nationale entraînant ainsi une synergie d'action qui ont maximisé les résultats atteints

En ce qui concerne l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, l'accent est mis sur :

- Le renforcement du leadership et de la Gouvernance aux niveaux central, intermédiaire et périphérique pour la mise en œuvre de la feuille de route pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto juvénile ;
- Le renforcement du système de suivi évaluation en santé maternelle, néonatale et infantile ;
- La mobilisation des ressources financières pour l'accessibilité aux soins ;
- Le développement des Ressources humaines ;

- L'amélioration de la disponibilité et l'utilisation des produits de santé de la reproduction y compris les vaccins ;
- Le développement et le renforcement des activités de santé maternelle, infantile et de nutrition au niveau des structures de santé et communautaire ;
- L'augmentation de la disponibilité et l'utilisation des services préventifs, curatifs et promotionnels de santé infantile de qualité y compris la nutrition en particulier au niveau des centres de santé, des postes de santé et communautaire ;
- L'implication des garçons et des hommes.

En ce qui concerne l'accroissement des effets catalyseurs des fonds Muskoka l'accent a été mis sur la promotion d'initiatives visant la levée de ressources financières et matérielles en faveur de la santé maternelle.

La stratégie de l'Initiative Muskoka en Guinée est basée sur deux axes essentiels :

- L'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, y compris la perspective genre et droits humains y relatifs ;
- L'accroissement des effets catalyseurs des fonds de l'Initiative Muskoka, pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle.

Projet d'Appui à l'institutionnalisation de l'approche genre, de la prévention et protection des VBG au sein des forces de défense et de sécurité.

Le projet a été mis en œuvre conjointement par l'UNFPA, le PNUD, l'UNICEF, et le HCDH. Il s'est exécuté de Décembre 2014 à juin 2016.

Les Résultats attendus sont les suivants :

- Le cadre institutionnel et organisationnel de la RSS/Justice favorisant la représentation du personnel féminin au sein des FDS est renforcé ;
- Les compétences, la participation et la représentation du personnel féminin sont accrues et effectives afin de renforcer la diversité et l'efficacité des FDS ;
- Les cas de VBG sont poursuivis en justice à travers l'application effective des lois et la création d'une expertise judiciaire sur les VBG ; Les mécanismes de prévention, de **protection, de coordination et de prise en charge des violences basées sur le genre sont opérationnels.**

-

Les principales contraintes et insuffisances des programmes conjoints

Pour les modalités de gestion des fonds, compte tenu des spécificités des agences impliquées dans les programmes conjoints, leurs normes et procédures internes, la modalité de gestion parallèle des fonds a été adoptée par l'ensemble des agences du SNU.

Les faiblesses et insuffisances constatées ont été les suivantes :

- La juxtaposition des Plans de Travail Annuels (PTA) et le manque, parfois, d'harmonisation des PTA et des interventions ;

- La faible capacité des structures régionales en formulation et gestion des projets ;
- L'insuffisance des interventions dans le secteur agricole pour assurer l'autosuffisance alimentaire ;
- La faiblesse de l'appui aux activités génératrices de revenus en faveur des femmes ;
- La faible prise en compte des interventions en faveur des jeunes ;
- La difficulté de suivi des activités par la coordination des programmes conjoints due à la gestion parallèle des activités ;
- Le retard dans le rapportage (la matrice des indicateurs est remplie en retard par les Agences du SNU évoluant sur le terrain) ;
- L'insuffisance de partage d'informations sur les initiatives appuyées par certaines agences ;
- Le manque de réalisation des revues trimestrielles ;
- Le manque de base de données permettant de capitaliser les informations pour appuyer la prise de données.

Les principaux acquis spécifiques des programmes conjoints

L'exécution des programmes conjoints a permis d'avoir des acquis spécifiques qui sont :

- La contribution à l'amélioration du système de santé, notamment par le soutien d'urgence à la réponse nationale à l'épidémie Ebola (soutien au Ministère de la Santé, aux hôpitaux, notamment à l'Hôpital Régional de Kankan) ;
- La contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition par l'appui aux exploitants agricoles dans l'acquisition des semences, des engrais et de matériels agricoles, et par l'aménagement de bas-fonds et la mise en place de banques de céréales ;
- La construction de dalots et autres infrastructures de franchissement, en améliorant la communication et les échanges économiques ;
- L'amélioration des conditions sociales de vie des populations avec notamment l'installation de PTFM dans les Régions ;
- Le financement de proximité pour l'auto-emploi des femmes et des jeunes en milieu rural ;
- L'Appui à la gestion intégrée de la malnutrition chronique en Guinée : Distribution des intrants (semences maraîchères) et outillages agricoles ; Distribution de semences de Moringa aux groupements ; Formations des groupements et agents d'encadrement ;
- L'éradication de la Poliomyélite dans 5 préfectures de la région de Kankan ;
- L'appui aux communautés et aux écoles pour l'inscription massive, le maintien et la réussite des enfants ;
- La réduction de la mortalité infantile : des campagnes de vaccination ont été réalisées ;
- L'accélération de l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ;
- Les femmes et les adolescentes reçoivent des soins de qualité avant et après la naissance ;
- Les hommes et les femmes, y compris les jeunes, peuvent avoir accès aux services de planification.

Le Delivering As One

Le « Delivering As One » (DaO) ou « Unis dans l'Action » a pour objectif de consolider les synergies programmatiques et opérationnelles entre les Fonds, les Programmes et les Institutions Spécialisées qui forment le Système des Nations Unies. Il s'agit de renforcer les impacts et les résultats de l'action de coopération du Système des Nations Unies en faisant un usage optimal des ressources humaines, techniques et financières.

Le « Delivering As One » repose sur 5 piliers qui sont (i) un Programme Unique, (ii) un Cadre Budgétaire Unique, (iii) un Leader Unique, (iv) des Services Opérationnels Communs et (v) une Stratégie Conjointe de Communication.

Sur cette base, les Agences du SNU ont signé avec le Gouvernement une Note Conceptuelle en Septembre 2015 dans le but d'opérationnaliser le DaO. La Guinée, pour sa part, avait officiellement exprimé son adhésion au DaO en Mars 2014. À travers cet acte, la République de Guinée et le Système des Nations Unies s'engagent à mettre en œuvre les concepts contenus dans la Note et sa Feuille de route. L'Equipe pays a mis en place en 2016 un groupe de réflexion pour réfléchir sur une stratégie opérationnelle de réalisation du DaO. Il s'agira de proposer concrètement comment gérer en commun les ressources humaines, l'administration, la logistique, les finances, la gestion de la sécurité, la gestion de la clinique des NU, etc.

Le DaO devra permettre au SNU de se reconcentrer sur ses avantages comparatifs pour un impact renforcé sur le développement et le bien-être de la population Guinéenne. La réforme devrait pousser les agences à être plus complémentaires avec une division du travail claire et une programmation conjointe. Le Gouvernement devrait bénéficier d'un suivi-évaluation programmatique et financier pour faciliter cette communauté d'action. Le positionnement stratégique plus lisible des Agences devrait également soutenir un dialogue politique plus structuré avec la partie nationale, mais aussi les Partenaires Techniques et Financiers.

Les programmes conjoints sont considérés comme une phase pilote de la mise en œuvre du DaO.

Les agences réaffirment formellement leur accord et adhésion pour aller vers le DaO. Cependant, cet engagement de principe et cet agrément affiché contrastent avec la lenteur observée dans le cheminement effectif vers le DaO.

3.6 Analyse de la prise en compte de la dimension « genre »

La mise en œuvre de l'UNDAF a relativement pris en compte la dimension « genre », notamment à travers les aspects de lutte contre les violences faites aux femmes, de formation des femmes et d'autonomisation des femmes. On peut ainsi noter les activités ci-après, y relatives :

- La mise en œuvre des activités génératrices de revenus (AGR), telles que la couture, le tissage, la teinture, la coiffure, l'étuvage du riz, la mécanique, etc. ont procuré des revenus substantiels aux populations, et, pour le cas des femmes, les rend autonomes et contribue à leur épanouissement et émancipation.
- Près de 3.000 femmes et jeunes engagées ont participé à des cadres de dialogue et de concertation.
- Au moins 482 projets d'activités génératrices de revenus ont été financés au profit des femmes et des jeunes.

Pour ce critère de la prise en compte de la dimension genre, l'indicateur « Coefficient du genre » (CG) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du degré de prise en compte de la dimension genre	La notation
Facteur « a » : degré de prise en compte des femmes lors de l'élaboration et la mise en œuvre de l'UNDAF	0,5/1
Facteur « b » : degré de prise en compte spécifiques des femmes dans les bénéficiaires de l'UNDAF	1,5/2
Facteur « c » : degré d'autonomisation et de protection sociale des femmes dans le cadre de l'UNDAF	0,5/2

Le Coefficient genre (CG) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CG = a + b + c = 2,5/5$$

On en conclue que l'UNDAF a un degré moyen de prise en compte de la dimension « genre ».

3.7 Analyse de la prise en compte de la dimension « Droits de l'Homme »

L'UNDAF, lors de son élaboration et pendant sa mise en œuvre, a pris en compte la dimension « Droits de l'Homme ». En effet, on peut relever, y afférent, les réalisations suivantes :

- L'adoption de deux lois par le parlement qui favorisent le respect des droits de l'homme y compris ceux des femmes et des enfants.
- La mise en place d'une institution nationale des Droits de l'Homme, indépendante et fonctionnelle. Cependant, les conditions de création de cette institution ont été dénoncées par les défenseurs des droits de l'homme.
- La mise en place de six institutions favorisant le respect des Droits de l'Homme : Assemblée Nationale, Conseil Supérieur de la Magistrature, INIDH, HAC, Médiateur de la République, Cour Constitutionnelle. Cependant, le pays est confronté à l'effectivité de l'application des dispositions légales.
- La formation de près de 12.000 personnes des institutions judiciaires et des FDS sur la promotion et le respect des droits de l'homme. Cependant, on note une

persistance de la violation des droits de l'homme en dépit du nombre élevé d'agents formés. On note, également, qu'il n'y a eu aucun cas de violations des Droits de l'Homme qui fait l'objet de jugement. Il y a la persistance du phénomène de l'impunité.

Pour ce critère de la prise en compte de la dimension « Droits de l'Homme », l'indicateur « Coefficient des droits de l'homme » (CDH) a été utilisé. Ce coefficient se décompose en trois facteurs (a, b, c). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de prise en compte de la dimension « Droits de l'homme »,	La notation
Facteur « a » : degré d'effectivité du respect des droits de l'homme et l'arrêt de l'impunité	1/2
Facteur « b » : Elaboration et application de textes sur le respect des droits de l'homme	0,5/1
Facteur « c » : Mise en place et fonctionnement de structures chargées des droits de l'homme	1,5/2

Le Coefficient prise en compte des droits de l'homme (CDH) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CDH = a + b + c = 3/5$$

Les résultats de l'UNDAF en matière de respect des droits de l'Homme sont moyens.

3.8 Analyse des mécanismes de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de l'UNDAF

3.8.1 Analyse du cadre de coordination et de mise en œuvre

Un mécanisme de coordination simplifié de l'UNDAF à trois niveaux a été mis en place : (i) Niveau Politique et Stratégique ; (ii) Niveau Technique ; et (iii) Niveau Opérationnel.

Le Niveau Stratégique et Politique est constitué par un Comité de Pilotage. Ce Comité est co-présidé par le Coordonnateur Résident du SNU et le Ministre de la Coopération Internationale. Il est composé des membres de l'Equipe Pays des Nations Unies en Guinée et des ministres et hauts fonctionnaires responsables des départements concernés par la coopération avec le SNU.

Le Comité de Pilotage se réunit au moins une fois par an et a pour mission principale l'orientation stratégique du processus. Il sert aussi de cadre de dialogue entre le Gouvernement, les PTFs et le SNU. Il s'assure de l'harmonisation des interventions de l'ensemble des partenaires au développement, veille à l'alignement des appuis au cycle budgétaire et facilite la mobilisation des ressources financières et techniques.

Le Niveau Stratégique et Politique est aussi constitué de l'Equipe pays, qui est composée des représentants des Fonds, Programmes et Agences Spécialisées Résidentes et Non-résidentes, et est placé sous le leadership du Coordonnateur Résident. L'Equipe Pays a la responsabilité première pour la mise en œuvre de l'UNDAF. A cette fin, elle détermine les orientations stratégiques et opérationnelles globales relatives à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de l'UNDAF. Elle s'assure également du renforcement du partenariat stratégique, de la programmation conjointe, ainsi que des initiatives communes de plaidoyer, mobilisation des ressources et de communication connexe à l'UNDAF.

Le Niveau Technique est constitué par le Comité Technique Mixte de l'UNDAF. Ce Comité est co-présidé par le Président de l'Unité Centrale (UCC) de Coordination du Ministère de la Coopération Internationale (MCI) et le Président du Groupe Inter agences des Nations Unies pour l'Harmonisation des Programmes (GHP). Il est composé des membres de l'UCC et du GHP désignés par leurs structures de tutelle. Il assume 3 fonctions essentielles : (a) la supervision technique et le soutien méthodologique des travaux des 3 groupes de travail thématiques et des 6 groupes de travail transversaux de l'UNDAF ; (b) la coordination des activités des groupes de travail ; et (c) la formulation et le suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans la feuille de route de l'UNDAF. Il rend compte au Comité de Pilotage à travers le Président du GHP et le Président de l'UCC.

Le Niveau Opérationnel est constitué des groupes de travail thématiques et transversaux. Ces groupes de travail sont co-présidés chacun par un expert du SNU (GHP) et un expert national (UCC) et sont placés sous la supervision technique du Comité Technique Mixte Gouvernement/SNU. Ils sont composés de membres du Comité Technique Mixte de l'UNDAF représentant les différentes agences du SNU et les ministères techniques nationaux. Les 3 groupes thématiques représentent les 3 axes d'intervention stratégique de l'UNDAF. Les tâches suivantes incombent à chacun des groupes thématiques : (i) le suivi régulier de la mise en œuvre des différents « Effets » et « Produits » du ressort de leur axe stratégique d'intervention ; (ii) la formulation des propositions d'actions prioritaires annuelles et les budgets y afférant sur la base de l'évolution de la mise en œuvre de l'UNDAF ; (iii) l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état d'avancement des « Effets » et « Produits » de leur axe stratégique d'intervention ; et (iv) la documentation des initiatives réussies aux fins de plaidoyer et de mobilisation de ressources.

Sur la base des recommandations de la revue du précédent UNDAF, 6 groupes de travail transversaux, y compris un dédié à la communication et au plaidoyer, ont été instaurés pour couvrir les thématiques transversales : (1) Droits de l'Homme ; (2) Communication ; (3) Environnement ; (4) Gestion des conflits ; (5) genre et (6) Suivi-évaluation. Les groupes transversaux ont pour principale fonction de s'assurer de la prise en compte du thème transversal dont ils émanent dans la mise en œuvre de l'UNDAF.

Par ailleurs, une Unité d'Appui à la Coordination est mise en place. Elle fait office de Bureau du Coordonnateur Résident, facilite le Secrétariat du Comité de Pilotage et du

Comité Technique Mixte. Elle appuie le GHP dans la coordination, la mise en œuvre, la gestion et le suivi des interventions programmatiques, de même que dans la coordination des activités de l'ensemble des groupes de travail.

La stratégie de coordination est pertinente, en ce qu'elle permet d'assurer la pleine implication des instances gouvernementales et, dans la mesure du possible, des autres partenaires nationaux du développement, de manière à renforcer et à développer les capacités nationales de suivi-évaluation. Mais, le fonctionnement du dispositif de coordination, surtout des Groupes thématiques, souffre d'insuffisance et d'irrégularité, notamment dans l'élaboration des rapports annuels. Il apparaît donc que si la stratégie de coordination, de mise en œuvre et de suivi-évaluation existe, la problématique de sa mise en œuvre reste entière.

3.8.2 Analyse des mécanismes de suivi-évaluation et de rapportage

Les dispositions mises en place pour assurer le suivi et l'évaluation de l'UNDAF sont :

- La tenue de réunions trimestrielles du GTSE en Mars, Juin, Septembre et Décembre ;
- L'organisation de missions de supervision trimestrielle de suivi de projets par les 3 groupes thématiques ;
- La tenue de réunions semestrielles de suivi de programmes conjoints sur le terrain ;
- L'organisation de mission de supervision semestrielle de suivi de programmes conjoints sur le terrain coordonné par GTSE ;
- La tenue de réunions thématiques trimestrielles du GHP et du GTSE en Mars, Juin, Septembre ;
- L'élaboration et la soumission de rapports de suivi trimestriels à l'Equipe Pays du SNU et aux agences non-résidentes en Mars, Juin, Septembre et Décembre ;
- Les revues annuelles conjointes et l'élaboration de rapports en Novembre ;
- L'évaluation externe à mi-parcours (EMP) ;
- L'Evaluation externe finale (EF).

Ce cheminement a été globalement respecté :

Le Groupe Inter-agence Suivi et Évaluation (GISE) a bien fonctionné en 2014, 2015 et 2016. Il dispose d'un plan de travail annuel. Il a joué un rôle très important dans le processus de formulation et de validation de la note conceptuelle « Delivering as One » (DaO).

Le rapport annuel 2014 a été élaboré et non validé en raison de l'épidémie à virus Ebola. Le GISE a veillé à la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation de l'UNDAF. Une mission conjointe de suivi des interventions de l'UNDAF conduite par quatre équipes (agences et ministères techniques) a été réalisée en Aout 2015.

L'évaluation externe de mi-parcours a été remplacée par une revue interne de mi-parcours qui a été réalisée en fin 2015.

Par ailleurs, des enquêtes et études avaient été prévues mais n'étaient pas encore réalisées au moment de l'évaluation finale, décembre 2016. Ces enquêtes sont les suivantes :

- Evaluation des services obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) ;
- Evaluation du Plan Quinquennal (2011-2015) ;
- Evaluation à mi-parcours du DSRP 3 (2013-2017) ;
- Enquêtes nationales sur la sécurité alimentaire ;
- Enquête de Surveillance Comportementales (ESCOMB) ;
- Enquête Démographique et de Santé (EDS) OMS/UNFPA/UNICEF ;
- Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté (ELEP).

IV LES PRINCIPALES CONTRAINTES ET INSUFFISANCES

Les principales contraintes et insuffisances rencontrées au cours de la mise en œuvre de l'UNDAF sont les suivantes :

- La faible implication des partenaires nationaux pour une meilleure durabilité des actions engagées.
- Les perturbations causées par l'épidémie Ebola sur les plans d'investissement des agences du SNU. Ceci a changé les priorités. En effet, la riposte à l'épidémie d'Ebola a contraint le Système des Nations Unies à réorienter l'essentiel des ressources disponibles vers l'urgence Ebola. La lutte contre l'épidémie a aspiré toutes les ressources financières et humaines qui auraient été destinés à l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau, à l'assainissement, etc. De ce point de vue, l'épidémie d'Ebola a été une contrainte majeure dans la mise en œuvre de l'UNDAF. En définitive, les deux premières années de mise en œuvre de l'UNDAF ont été menées dans un environnement peu favorable à l'obtention des résultats dans les trois axes d'interventions retenus comme priorité pour des raisons d'urgence Ebola.
- Le contexte socio-politique marqué par l'instabilité gouvernementale et les tensions sociales et politiques ont perturbé dans une certaine mesure la mise en œuvre diligente et efficace des activités de l'UNDAF.
- La contrepartie de la partie nationale n'a pas été versée le plus souvent, ou dans le meilleur des cas, en partie et en retard. Cela a eu un impact négatif sur l'atteinte des objectifs.
- La signature tardive des Programmes de Travail Annuels (PTA) par le Gouvernement, notamment le Ministère chargé de l'économie. En effet, chaque année, les PTA, qui doivent commencer à s'exécuter dès le mois de janvier, ne sont signés qu'au mois de mars, soit avec trois mois de retard. Il y a ainsi des activités dont la mise en œuvre est retardée, et cela a un impact négatif sur l'efficacité des interventions.
- La faiblesse du système de suivi et évaluation qui n'a pas toujours permis de disposer les données factuelles sur l'évolution des indicateurs, et pour l'appréciation des performances et faire la planification.

- La modalité de gestion parallèle dans les programmes conjoints, notamment celui de Kankan, n'a pas permis à l'unité de coordination du programme d'avoir le contrôle sur les ressources allouées par les agences et d'assurer conséquemment le suivi de la mise en œuvre des activités.
- Les agents de terrain signalent le recours à des contrats de courte durée, de 2 à 3 mois, pour les contractuels du SNU, alors même que les projets dans le cadre desquels ce personnel est recruté courent sur des périodes plus longues. Cette situation crée la précarité pour les agents concernés qui ne savent jamais si leurs contrats vont ou non être reconduits. Cette incertitude a des répercussions négatives sur leurs performances.
- Il y a parfois un manque d'harmonie entre les interventions des différentes agences du SNU. Par exemple, dans la Région de N'Zérékoré, un programme conjoint a été conduit et a pris fin en 2012. Tous les acteurs et bénéficiaires se sont félicités de ce programme qui a apporté de la synergie et de la complémentarité dans les interventions des agences du SNU. Cependant, en dépit de ces résultats positifs, ledit programme conjoint n'a pas été reconduit.
- Les agents de terrain du SNU signalent le manque de cadre de concertation pour les agences du SNU à l'échelle de la Région administrative. L'existence d'un tel cadre aurait permis une meilleure information et communication inter-agences et une meilleure coordination de leurs actions.

V. BONNES PRATIQUES ET LECONS APPRISES

La mise en œuvre de l'UNDAF a permis de retenir des leçons pour les interventions futures. On peut ainsi relever ce qui suit :

- Il y a de nouveaux défis émergents qu'il faudrait prendre en compte dans le prochain UNDAF 2018-2022, en plus des anciens défis qui avaient été considérés lors de l'élaboration de l'UNDAF 2013-2017. Il s'agit notamment des défis de : (i) L'émigration massive et récurrente des jeunes vers les pays du nord, à la recherche de l'emploi et d'un mieux-être ; (ii) La radicalisation et l'intégrisme qui peuvent gagner certaines franges de la jeunesse victimes du chômage et de la précarité, et sont sans perspectives ; (iii) le développement anarchique et grandissant de l'orpaillage qui détruit l'environnement, concurrence l'agriculture et l'élevage dans l'occupation de l'espace, démobilise et débauche les enfants du système scolaire ; ceux-ci préférant aller dans les mines plutôt qu'à l'école.
- Les nouvelles approches de développement pourraient être expérimentées dans le prochains UNDAF : il s'agit de : (i) L'approche « pôle de développement » ou « pôle de croissance » avec la mise en œuvre d'un développement intégré avec des filières intégrées les unes aux autres, verticalement et horizontalement, et également connectées au marché, de sorte que le marché tire l'offre ; (ii) L'approche « Groupements villageois d'épargne et de crédit (GVEC) ». Cette

initiative a eu du succès dans d'autres projets, notamment dans Plan Guinée. Les GVEC sont des sortes de tontines villageoises où les membres cotisent de petites sommes mensuellement. Les sommes collectées sont réallouées aux membres.

- L'expérience des programmes conjoints exécutés à Kankan et dans d'autres Régions a été concluante. Ces programmes ont permis la mutualisation des moyens matériels, humains et financiers, la synergie et la complémentarité entre les agences du SNU.
- L'adossement de l'UNDAF 2013-2017 au DSRP et au Plan quinquennal a été bénéfique et a apporté de la cohérence et de la pertinence dans les interventions du SNU. Il faudrait, en conséquence, pour le prochain UNDAF couvrant la période 2018-2022, veiller à un adossement ou alignement conséquent avec le Plan de Développement Economique et Social (PNDES) en cours d'élaboration.
- Le renforcement des capacités au cours des cycles des UNDAF successifs a porté fruit : La mise en œuvre de l'UNDAF a conduit à des progrès significatifs en matière de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion du système statistique national et de formulation participative de politiques et stratégies de développement. A travers ces interventions, la Guinée est de plus en plus outillée pour assurer ses capacités d'orientation, d'impulsion et de gestion du développement, afin de mieux tirer profit de ses potentialités, et de jeter les bases d'un développement socioéconomique harmonieux et durable.
- Les investissements en matière de consolidation de la paix et d'appui au système électoral ont été pertinents : Des avancées positives ont été enregistrées au niveau de la stabilité politique, du renforcement de la démocratie et de la consolidation de l'Etat de droit. Le SNU a joué un rôle capital pour soutenir le processus électoral et travaillé dans la gestion des crises politiques. L'appui au dialogue politique et au processus électoral a permis de conclure des accords politiques de sortie de crise, de renforcer la confiance entre les acteurs politiques et d'organiser des élections législatives et présidentielles globalement apaisées.
- La célérité de la mobilisation de la communauté internationale a permis la mobilisation de ressources humaines et financières pour la lutte contre la MVE. Son adhésion pleine et entière a été un aspect très important dans la riposte contre les épidémies, notamment l'Ebola, car elle a permis aux communautés d'adopter des comportements idoines pour stopper la transmission communautaire du virus qui échappe à la vigilance de la surveillance épidémiologique.
- La capacité d'adaptation du SNU durant l'épidémie à virus Ebola.

VI. LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-après sont formulées en direction des différents acteurs.

Recommandations à l'endroit du SNU et du Gouvernement

1. Elaborer l'UNDAF 2018-2022 en veillant à l'articuler et le mettre en cohérence avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) en cours d'élaboration. Il faudrait, de ce point de vue, mettre en place des canaux de concertation entre le SNU et le Gouvernement de la Guinée, de telle sorte que le contenu du PNDES, dès sa finalisation, puisse être remonté jusqu'au SNU pour prise en compte dans l'UNDAF. Par ailleurs, les nouveaux défis émergents pourraient être considérés dans ce prochain UNDAF.
2. Améliorer l'implication et la participation des populations bénéficiaires dans la mise en œuvre des interventions faites à leur profit. Ceci est une condition indispensable pour l'appropriation des outils et infrastructures réalisés et un gage de durabilité et de pérennisation.
3. Expérimenter, au prochain UNDAF 2018-2022, l'expérience des groupements villageois d'épargne et de crédit (GVEC). Les GVEC sont des sortes tontines villageoises où les membres cotisent de petites sommes mensuellement. Les sommes collectées sont réallouées aux membres.
4. Mettre en place une structure d'appui et de coordination des ONG, car celles-ci ont besoins de renforcement de capacités pour être plus performantes.
5. Expérimenter, au prochain UNDAF 2018-2022, de nouvelles approches de développement comme « les Pôles de convergence » ou « Pôles de croissance » ou encore « pôles de développement » comme stratégie d'intervention. Cela consistera à créer des chaînes de valeurs ou des filières économiques intégrées les unes aux autres et connectées ensemble au marché.
6. Appuyer le pays à élaborer une Politique nationale de l'industrie et une Politique nationale de qualité : l'industrie est l'un des rares secteurs en Guinée à ne pas disposer aujourd'hui de document de politique nationale. Cela constitue un manque par rapport à la volonté et aux efforts consentis pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers dans l'industrie. Ce document pourrait permettre de fixer les orientations stratégiques et définir les priorités en matière d'industrialisation. Dans le même ordre d'idées, la définition d'une politique nationale de qualité (Normes et qualité) s'avère aujourd'hui comme une norme de compétitivité sur le marché international.
7. Renforcer le dispositif interne de suivi-évaluation du SNU et renforcer les capacités nationales en suivi-évaluation.

Recommandations à l'endroit du SNU

8. Accentuer et approfondir la mise en œuvre des programmes conjoints en tirant les leçons des acquis et insuffisances du programme conjoint de Kankan (PCK) qui s'est exécuté de 2013 à 2017 et du programme conjoint de la Guinée forestière qui

s'est exécuté de 2007 à 2012. En effet, les programmes conjoints permettent de cultiver la synergie, les complémentarités et d'éviter les duplications, tout en mutualisant les ressources. L'approfondissement des programmes conjoints passeront par : La mise en place d'un mécanisme de consolidation des acquis du Programme Conjoint pour la Guinée Forestière ; la mise en place d'un fonds commun, en amenant les agences du SNU à adopter la modalité de gestion groupée ; la définition d'un mécanisme permanent de mobilisation commune des ressources financières.

9. Accélérer la mise en œuvre du Delivering As One. Pour ce faire, un délai devra être donné au groupe chargé de proposer une stratégie opérationnelle de cheminement vers le DaO. Une fois le rapport déposé, les chefs d'agence devraient se réunir pour les adopter et puis les mettre en œuvre.

Recommandations au Gouvernement

10. Prendre les dispositions idoines pour que la contrepartie de la partie nationale puisse être effectivement versée et dans les temps requis.
11. Créer les conditions pour que les Programmes de Travail Annuels (PTA) puisse être signés à temps par le Gouvernement afin de pouvoir être exécuter dès le mois de janvier de chaque année, en évitant les 3 mois de battement observés généralement et au cours desquels les activités prévues pour la période ne sont pas exécutées.
12. Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions républicaines pour la consolidation de l'État de droit.
13. Renforcer les capacités du système statistique national et la collaboration entre l'Institut National de la Statistique et les Agences du SNU.

VII. PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Le plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations est détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau N° 2 : Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations				
Recommandations	Structures responsables	Dates cibles	Etat de mise en œuvre	Commentaires
Elaborer l'UNDAF 2018-2022 en veillant à l'articuler et le mettre en cohérence avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) en cours d'élaboration. Il faudrait, de ce point vu, mettre en place des canaux de concertation entre le SNU et le Gouvernement de la Guinée, de telle sorte que le contenu du PNDES, dès sa finalisation, puisse être remonté jusqu'au SNU pour prise en compte dans l'UNDAF. Par ailleurs, les nouveaux défis émergents pourraient être considérés dans ce prochain UNDAF.	Gouvernement de Guinée Et le SNU	Juin 2017	Non mis en œuvre	
Améliorer l'implication et la participation des populations bénéficiaires dans la mise en œuvre des interventions faites à leur profit. Ceci est une condition indispensable pour l'appropriation des outils et infrastructures réalisés et un gage de durabilité et de pérennisation.	Gouvernement de Guinée et le SNU	Janvier 2018	Pas mis en œuvre	
Prioriser la Région de N'Zérékoré dans le prochain UNDAF 2018-2022 car des études ont montré que cette Région est devenue la plus pauvre.	Gouvernement de Guinée et le SNU	Janvier 2018	Pas mis en œuvre	
Expérimenter, au prochain UNDAF 2018-2022, l'expérience des groupements villageois d'épargne et de crédit (GVEC). Les GVEC sont des sortes tontines villageoises où les membres cotisent de petites sommes mensuellement. Les sommes collectées sont réallouées aux membres.	Gouvernement de Guinée et le SNU	Janvier 2018	Pas mis en œuvre	
Mettre en place une structure d'appui et de coordination des ONG, car celles-ci ont besoins de renforcement de capacités pour être plus performantes.	Gouvernement de Guinée et le SNU	Janvier 2017	Non mis en œuvre	
Expérimenter, au prochain UNDAF 2018-2022, de nouvelles approches de développement comme « les Pôles de convergence » ou « Pôles de croissance » ou	Gouvernement de Guinée et le SNU	Janvier 2018	Pas mis en œuvre	

Tableau N° 2 : Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations				
Recommandations	Structures responsables	Dates cibles	Etat de mise en œuvre	Commentaires
encore « pôles de développement » comme stratégie d'intervention. Cela consistera à créer des chaînes de valeurs ou des filières économiques intégrées les unes aux autres et connectées ensemble au marché.				
Appuyer le pays à élaborer une Politique nationale de l'industrie et une Politique nationale de qualité : l'industrie est l'un des rares secteurs en Guinée à ne pas disposer aujourd'hui de document de politique nationale. Cela constitue un manque par rapport à la volonté et aux efforts consentis pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers dans l'industrie. Ce document pourrait permettre de fixer les orientations stratégiques et définir les priorités en matière d'industrialisation. Dans le même ordre d'idées, la définition d'une politique nationale de qualité (Normes et qualité) s'avère aujourd'hui comme une norme de compétitivité sur le marché international.	Gouvernement de Guinée et le SNU	Janvier 2018	Pas mis en œuvre	
Accentuer et approfondir la mise en œuvre des programmes conjoints en tirant les leçons des acquis et insuffisances du programme conjoint de Kankan (PCK) qui s'est exécuté de 2013 à 2017 et du programme conjoint de la Guinée forestière qui s'est exécuté de 2007 à 2012. En effet, les programmes conjoints permettent de cultiver la synergie, les complémentarités et d'éviter les duplications, tout en mutualisant les ressources. L'approfondissement des programmes conjoints passeront par : La mise en place d'un mécanisme de consolidation des acquis du Programme Conjoint pour la Guinée Forestière ; la mise en place d'un fonds commun, en amenant les agences du SNU à adopter la modalité de gestion groupée ; la définition d'un mécanisme permanent de mobilisation commune des ressources financières.	Le SNU	Janvier 2017	Non mis en œuvre	
Accélérer la mise en œuvre du Delivering As One. Pour ce faire, un délai devra être donné au groupe chargé de proposer une stratégie opérationnelle de cheminement vers le DAO. Une fois le rapport déposé, les chefs d'agence	Le SNU	Janvier 2017	Non mis en œuvre	

Tableau N° 2 : Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations				
Recommandations	Structures responsables	Dates cibles	Etat de mise en œuvre	Commentaires
devraient se réunir pour les adopter et puis les mettre en œuvre				
Prendre les dispositions idoines pour que la contrepartie de la partie nationale puisse être effectivement versée et dans les temps requis.	Gouvernement de la Guinée	Janvier 2017	Non mis en œuvre	
Créer les conditions pour que les Programmes de Travail Annuels (PTA) puisse être signés à temps par le Gouvernement afin de pouvoir être exécuter dès le mois de janvier de chaque année, en évitant les 3 mois de battement observés généralement et au cours desquels les activités prévues pour la période ne sont pas exécutées.	Gouvernement de la Guinée	Janvier 201	Non mis en œuvre	
Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des institutions républicaines pour la consolidation de l'État de droit.	Gouvernement de la Guinée	Janvier 2017	Non mis en œuvre	
Renforcer les capacités du système statistique national et la collaboration entre l'Institut National de la Statistique et les Agences du SNU	Gouvernement de la Guinée	Janvier 2017	Non mis en œuvre	

ANNEXES

Annexe N° 1 : Analyse du cadre logique (Analyse des indicateurs et des cibles)

Annexe N° 1 A : Cadre logique annoté et analysé de l'axe N°1 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE		
EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
Effet 1 : D'ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif	Indicateur 1 : Une vision stratégique du développement disponible : <i>Base : Guinée Vision 2010 ; Cible : Guinée Vision 2035</i> Indicateur 2 : Nombre de secteurs disposant des politiques, stratégies (SRP, stratégies sectorielles) de développement . <i>Base : 5 (2010) ; Cible : 10</i>	SMART SMART
Produit 1.1 : Le système statistique national produit des informations actualisées de qualité et assure la diffusion pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) et plans nationaux des secteurs économiques et sociaux	Indicateur 3 : Proportion des indicateurs OMD renseignés par des données récentes et de qualités (H/F) <i>Base : 63% (2009) ; Cible : 100%</i> Indicateur 4 : Nombre d'annuaires statistiques sectoriels (éducation, agriculture, santé et protection sociale) disponibles et diffusés <i>Base : 2 (2010) ; Cible : 4</i> Indicateur 5 : Existence d'une base de données multisectorielle et fonctionnelle (DevInfo) <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 1</i>	SMART mais incomplet car concerne les OMD et pas la SRP SMART SMART
Produit 1.2 : Les cadres des structures étatiques et non étatiques disposent des compétences pour la formulation, la planification, la gestion et le contrôle des politiques de développement au niveau central, déconcentré et décentralisé	Indicateur 6 : Nombre de politiques et stratégies élaborées et suivies de manière participative <i>Base : 8 (2011) ; Cible : 13</i> Indicateur 7 : Nombre de collectivités locales (Communes Rurales et Communes Urbaines) disposant de Plans de Développement Locaux (PDL) et Plans Annuels d'Investissement (PAI) opérationnels dans les zones d'intervention du SNU <i>Base : 43 (2011) ; Cible : 60</i>	SMART SMART
Produit 1.3. : Le cadre institutionnel de lutte contre la corruption est	Indicateur 8 : Existence d'une loi et de ses textes d'application conforme à la Convention des Nations Unies contre la	SMART

Annexe N° 1 A : Cadre logique annoté et analysé de l'axe N°1 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE		
EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
opérationnel et les mécanismes de suivi et évaluation sont effectifs	Corruption. <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 1</i> Indicateur 9 : Nombre de réseaux de journalistes et d'organisation de la société civile ayant investigués dans le domaine de la corruption <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 5</i>	SMART
Effet 2 : D'ici 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives	Indicateur 10 : Existence d'une Assemblée Nationale démocratiquement élue avec des commissions fonctionnelles <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 1</i>	SMART
	Indicateur 11 : Nombre de lois votées par le parlement qui favorisent le respect des droits de l'homme y compris ceux des femmes et des enfants <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 5</i>	SMART
	Indicateur 12 : Existence d'une institution nationale des Droits de l'Homme indépendante et fonctionnelle <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 1</i>	SMART
	Indicateur 13 : Proportion de cas jugés par rapport aux cas de violation des Droits de l'Homme transmis aux instances judiciaires <i>Base : 30 (HCDH 2011) ; Cible : 150</i>	SMART
Produit 2.1 : Les populations bénéficient d'un environnement institutionnel, législatif et réglementaire porteur d'égalité et d'équité, favorisant la culture et le respect des Droits de l'Homme et la participation des groupes vulnérables	Indicateur 14 : Nombre d'institutions mises en place et de dispositions législatives adoptées favorisant le respect des Droits de l'Homme <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 5</i>	SMART
	Indicateur 15 : Nombre de magistrats, auxiliaires de justice et officiers de police judiciaires formés aux principes de l'administration de la justice (H/F) <i>Base : 150 (dont 20% de femmes en 2009) ; Cible : 500 (dont 30% de femmes)</i>	SMART
	Indicateur 16 : Pourcentage de cas de violations des Droits de l'Homme ayant fait l'objet au moins d'un premier jugement <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 50%</i>	SMART
Produit 2.2 : Les institutions nationales en charge de la gestion des	Indicateur 17 : Nombre de scrutins organisés selon les standards internationaux <i>Base : 1(2010-élections présidentielles) ; Cible : 3</i>	SMART

Annexe N° 1 A : Cadre logique annoté et analysé de l'axe N°1 : PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE		
EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
processus électoraux, y compris les OSC et les médias, disposent des capacités requises pour l'organisation et le suivi des élections conformément aux standards internationaux	Indicateur 18 : Nombre de membres d'institutions en charge des questions électorales formés sur la gestion des processus électoraux <i>Base : 25(2010) ; Cible : 300</i> Indicateur 19 : Nombre de réseaux d'organisations de la Société Civile qui accompagnent et observent le processus électoral conformément aux standards internationaux <i>Base : 1(2010) ; Cible : 3</i>	SMART SMART
Produit 2.3 : Les institutions judiciaires et sécuritaires et celles chargées de la gestion urbaine et municipale ont les capacités techniques et opérationnelles requises pour accomplir leurs missions dans le respect des standards internationaux relatifs à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme	Indicateur 20 : Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés et mis en œuvre pour régir les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) Base : 1 (2011) ; Cible : 5 Indicateur 21 : Existence de programmes de formation intégrés dans le cursus de formation initiale et continue des magistrats et des FDS Base : 0(2011) ; Cible : 1 Indicateur 22 : Nombre de personnes des institutions judiciaires et des FDS formés sur la promotion et le respect des droits de l'homme <i>Base : 150 (2010) ; Cible : 450</i>	SMART SMART SMART
Produit 2.4 : Les structures et institutions de prévention et de résolution des conflits et de promotion de la réconciliation nationale à l'échelle nationale et locale, sont mises en place et fonctionnelles	Indicateur 21 : Nombre de structures de prévention et de résolution de conflits mises en place et fonctionnelles (valide) <i>Base : 4 sans moyens d'action (2011) ; Cible : au moins 3 fonctionnelles au niveau central et décentralisé</i> Indicateur 22 : Existence d'une stratégie de prévention et de gestion des conflits prenant en compte notamment le rôle des jeunes et femmes <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 1</i> Indicateur 23 : Nombre de jeunes et femmes les plus marginalisée engagées dans des initiatives de promotion de la réconciliation nationale (désagrégée par sexe, location et quintile économique) <i>Base : 0(2011) ; Cible : 100,000 (50% femmes/jeunes filles)</i>	SMART SMART Indicateur difficilement mesurable

Annexe N° 1 B : Cadre logique annoté et analysé de l'axe N°2 : ACCELERATION DE LA CROISSANCE ET PROMOTION D'OPPORTUNITES D'EMPLOIS ET DE REVENUS POUR TOUS

EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
Effet 1 : D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décentes et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée	Indicateur 24 : Pourcentage de la population au-dessous du seuil de pauvreté <i>_Base : Niveau national Base : 58% (2010) Cible : 40% Milieu rural Base : 63% (2007) Cible : 43% Ménages dirigées par une femme Base : 46,4% (2007) Cible : 36%</i> Indicateur 25 : Taux d'investissement en pourcentage du PIB <i>_Base : 18% (2010) ; Cible : 27,9¹ %</i> Indicateur 26 : Part des 20% les plus pauvres dans la consommation nationale <i>_Base : 7,8% (2007) ; Cible : 10% (2017)</i> Indicateur 27 : Taux d'insécurité alimentaire Base : 32 % <i>en milieu rural (2009) Cible : moins de 25 % en milieu rural</i> Indicateur 28 : Taux de Pertes Après récoltes <i>Base : 30-40% (2010) ; Cible : 20%</i>	SMART SMART Indicateurs difficilement mesurables SMART Indicateur difficilement mesurable
Produit 1.1 : Le cadre institutionnel de promotion du secteur privé est davantage favorable à la compétitivité des entreprises et à la normalisation/ certification de la qualité des produits	Indicateur 29 : Nombre d'organisations structurées en réseaux fonctionnels <i>_Base : 9 (2011) ; Cible : 20</i> Indicateur 30 : Nombres de cadres formés aux principes de normalisation et de contrôle de qualité (H/F) Niveau national <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 150</i> Femmes : <i>Base : ND (2011) ; Cible : 75</i> Indicateur 31 : Pourcentage des produits agro-alimentaires certifiés à l'importation et à l'exportation <i>_Base : 5% (2011) ; Cible : 50%</i>	SMART SMART SMART
Produit 1.2 : Des mécanismes et des programmes cohérents de formation qualifiante, de création d'emplois et d'insertion économique sont élaborés et mis en œuvre en particulier au profit des femmes, des jeunes, dans les zones les plus pauvres et les plus à risque de conflits	Indicateur 32 : Nombre de groupements féminins et de jeunes ayant accès aux AGR <i>_Base : 10 (2011) ; Cible : 50</i> Indicateur 33 : Nombre de programmes cohérents de création d'entreprises et d'emplois productifs élaborés et mis en œuvre <i>Base : 4 (2011) ; Cible : 7</i>	SMART SMART

¹ Cadrage macroéconomique Juillet 2010

Annexe N° 1 B : Cadre logique annoté et analysé de l'axe N°2 : ACCELERATION DE LA CROISSANCE ET PROMOTION D'OPPORTUNITES D'EMPLOIS ET DE REVENUS POUR TOUS

EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
Effet 2 : D'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation au changement climatique	Indicateur 32 : Pourcentage de communes ayant adoptées des mesures de gestion durable de l'environnement, de résilience et d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique <i>Base : 0%(2011) ; Cible : 25%</i>	SMART
	Indicateur 33 : Part des énergies renouvelables dans la production énergétique nationale <i>Base : -1% (2011) ; Cible : 20%</i>	SMART
	Indicateur 34 : Pourcentage de superficie d'aires protégée (par rapport à l'étendue du territoire) <i>Base : 10% (2011) ; Cible : 20%</i>	SMART
Produit 2.1 : Les structures publiques et privées industrielles ainsi que les communes disposent des capacités de gestion des ressources naturelles et agissent en synergie dans les zones prioritaires d'intervention	Indicateur 35 : Superficie de forêts restaurées et aménagées <i>Base : 1 250 ha (2010) ; Cible : 5 000 ha</i>	SMART
	Indicateur 36 : Superficie de plaines rizicoles réhabilitées en zones côtières <i>Base : 0 (2011) Cible : 1800 ha</i>	SMART
	Indicateur 37 : Superficies des terres exploitées en agroforesterie dans la zone Nord et de transition <i>Base : 0 (2011) Cible : 1000 ha</i>	SMART
	Indicateur 38 : Un bureau Ozone opérationnel <i>Base : 0 (2011) Cible : 1</i>	SMART
	Indicateur 39 : Stratégie et Plan d'action nationale sur la biodiversité révisée et opérationnelle <i>Base : 0 (2011) Cible : 1</i>	SMART
	Indicateur 40 : Existence d'un plan d'action national pour les Polluants Organiques Persistants (POPs) <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 1</i>	SMART
Produit 2.2. Des mesures de gestion durable de l'Environnement, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques sont mises en œuvre dans les zones côtières, du Nord, et de transition	Indicateur 41 : Nombre de communes rurales et urbaines ayant accès à une énergie renouvelable <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 50</i>	SMART
	Indicateur 42 : Nombre de communes ayant intégré dans leur plan de développement local les pratiques de gestion durable de l'environnement, de résilience, d'adaptation et/ou d'atténuation aux changements climatiques <i>Base : 25 (2011) ; Cible : 100</i>	SMART

Annexe N° 1 B : Cadre logique annoté et analysé de l'axe N°2 : ACCELERATION DE LA CROISSANCE ET PROMOTION D'OPPORTUNITES D'EMPLOIS ET DE REVENUS POUR TOUS

EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
	Indicateur 43 : Nombre de conseils communaux informés et maîtrisant les enjeux des conventions post Rio sur l'environnement <i>Base 0 ; Cible 75</i>	SMART
Produit 2.3 : Le cadre institutionnel et juridique et la stratégie nationale pour la réponse aux catastrophes naturelles et humaines ainsi qu'un système d'alerte précoce sont mis en place et opérationnels	Indicateur 44 : Nombre de cadres du SENAH et de la plateforme spécifique formés <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 150</i> Indicateur 45 : Nombre de personnes touchées par les catastrophes naturelles et humaines qui reçoivent une assistance humanitaire <i>Base : 21 902 (2011) ; Cible : 100,000</i>	SMART SMART

Annexe N° 1 C : Cadre logique annoté et analysé de l'Axe stratégique N° 3 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
Effet 1 : D'ici 2017, la population en général et en particulier les plus vulnérables ont accès et utilisent des services sociaux de base conformes aux normes et standards nationaux et internationaux pour améliorer leurs conditions de vie	Indicateur 46 : Réduction du taux de la mortalité maternelle <i>Base : 980 p100 000 nv (2005) ; Cible : 528 p100 000 nv</i>	SMART
	Indicateur 47 : Réduction du taux de mortalité infanto-juvénile : <i>Base : 163 p1000 nv (2005) ; Cible : 80p1000 nv ;</i>	SMART
	Indicateur 48 : Réduction du taux de la prévalence du VIH/Sida <i>Base : 1,5% (2005) ; Cible : 1,3%</i>	SMART
	Indicateur 49 : Réduction du taux de malnutrition chronique <i>Base : 40% (2008) ; Cible : 20%</i>	SMART
	Indicateur 50 : Progression du taux d'achèvement du primaire <i>Base : 56,63% (2010) ; Cible : 74%</i>	SMART
	Indicateur 51 : Proportion population ayant accès à une source d'eau potable améliorée <i>Base : 73,8% (2007) ; Cible : 75%</i>	SMART
	Indicateur 52 : Proportion de la population ayant accès à un système d'assainissement améliorée <i>Base : 14,8% (2007) ; Cible : 25%</i>	SMART
	Indicateur 53 : Taux de prévalence des MGF/excision <i>Base : 96% (2005) ; Cible : 80%</i>	SMART
Produit 1.1 : Les populations, en général, en particulier les plus vulnérables ont accès aux services de qualité en nutrition, sante maternelle, néonatale et infantile selon les normes et standards nationaux	Indicateur 54 : Taux de prévalence des contraceptifs modernes <i>Base : 6,1 %(2005) ; Cible : 15%</i>	SMART
	Indicateur 55 : Proportion de femmes enceintes ayant effectué quatre consultations prénatales dont une au 9eme mois <i>Base : 50,3 %(2005) ; Cible : 70 % (</i>	SMART
	Indicateur 56 : Proportion d'accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié <i>Base : 46,1 % (2005) ; Cible : 70% (</i>	SMART
	Indicateur 57 : Taux de couverture vaccinale chez les enfants de 12-23 mois	SMART

Annexe N° 1 C : Cadre logique annoté et analysé de l'Axe stratégique N° 3 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
	<i>Base : 38,1 % (2005) ; Cible : 50%</i> Indicateur 58 : Besoins non satisfaits en Planification Familiale <i>Base : 22% (2005) ; Cible : 5%</i> Indicateur 59 : Taux de couverture de la prise en charge des enfants souffrant de malnutrition aigüe sévère <i>Base : 20% (2005) ; Cible : 70%</i> Indicateur 60 : Pourcentage des enfants de 6 à 23 mois qui ont reçu l'apport alimentaire minimum acceptable ² <i>Base : 4,8% (2005) ; Cible : 20%</i>	Indicateurs non spécifiques SMART SMART
Produit 1.2 Les populations en général, les plus vulnérables, en particulier, ont un accès accru aux services de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme selon les normes et standards nationaux	Indicateur 61 : Pourcentage de femmes enceintes séropositives à qui l'on a administré ARV pour réduire le risque de transmission mère-enfant <i>Base : 24% (2010) % ; Cible : 85 %</i> Indicateur 62 : Pourcentage des jeunes de 15-24 ans possédant des connaissances sur les moyens de prévenir les risques de transmission sexuelle du VIH <i>Base : 16,2 % (2007) ; Cible : 60 %</i> Indicateur 63 : Pourcentage de ménages disposant d'au moins d'une moustiquaire imprégnée d'insecticides <i>Base : 4,2 % (2010) ; Cible : 50 %</i>	SMART Indicateur difficilement mesurable SMART
Produit 1.3 : Tous les enfants d'âge scolaire des zones à faible taux de scolarisation sont inscrits à l'école à l'âge requis, achèvent le cycle primaire, et la parité entre garçon et fille dans l'enseignement primaire est réalisée	Indicateur 64 : Taux net d'inscription <i>Base : 44.35% (Filles : 41.18%) en 2011 Cible : 100%</i> Indicateur 65 : Parité filles garçons : <i>Base : 0,81 (2010) ; Cible : 1</i>	SMART SMART
Produit 1.4 :	Indicateur 66 : Nombre de système de protection des enfants et des	SMART

² En dehors de l'allaitement maternel

Annexe N° 1 C : Cadre logique annoté et analysé de l'Axe stratégique N° 3 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
Les enfants et les femmes vivent dans un environnement qui les protège contre l'exploitation, les abus, la traite et la violence conformément aux instruments juridiques nationaux et internationaux	femmes mis en place <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 20</i> Indicateur 67 : Nombre de lois et de textes d'application sur la protection des femmes et des enfants adoptés <i>Base : 2 (2011) ; Cible : 6</i> Indicateur 68 : Nombre de cas d'excisions déclarés et reportés en justice <i>Base : 0 (2011) ; Cible 25</i>	SMART mais insuffisant pour mesurer l'atteinte du produit 1.4 SMART
Produit 1.5 : Au moins 80% des populations, en particulier dans les zones pauvres ont accès et utilisent l'eau potable, les services d'assainissement de base, et adoptent les pratiques saines	Indicateur 69 : Proportion de ménages disposant de latrines améliorées <i>Base : 14,6 % (2007) ; Cible : 45 %</i> Indicateur 2 Pourcentage des ménages ayant adopté des pratiques familiales essentielles³ <i>Base : ND ; Cible : 50%⁴</i>	SMART mais insuffisant pour mesurer l'obtention du produit 1.5 dans sa totalité SMART

³ Liste des pratiques essentielles: (1) allaitement maternel exclusif; (2) Vaccination complète des enfants et vaccination des femmes enceintes contre le tétanos; (3) Utilisation de la moustiquaire imprégnée d'insecticides; (4) Utilisation du sel de réhydratation orale; (5) Lavage des mains au savon aux moments cruciaux; (6) Traitement de l'eau à domicile ; (7) Inscription et maintien à l'école des enfants, avec un accent sur les filles; (8) Inscription au préscolaire; (9) Lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF) ; et (10) Promotion de l'enregistrement des naissances.

⁴ La situation de référence de cet indicateur sera appréhendée à travers l'Enquête à Indicateur Multiples (MICS) en 2012.

Annexe N° 1 C : Cadre logique annoté et analysé de l'Axe stratégique N° 3 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
Effet 2 : D'ici 2017, les structures en charge des services sociaux de base au niveau central, déconcentré et décentralisé, disposent des capacités institutionnelles, et offrent des services aux populations, en particulier les plus vulnérables, conformes aux normes et standards nationaux et internationaux	Indicateur 70 : Nombre de structures qui offrent des services sanitaires conformément aux normes et standards nationaux et internationaux <i>Base : 2 (2011) ; Cible : 200</i> Indicateur 71 : Pourcentage d'écoles primaires remplissant les critères de qualité <i>Base : 87% (2010) ; Cible : 95%</i> Indicateur 72 : Nombre de structures offrant des services de protection sociale conformément aux normes et standards nationaux et internationaux <i>Base : 0 ; Cible : 8</i> Indicateur 73 : Nombre de mécanismes de coordination intersectoriels mis en place et fonctionnels <i>Base : 0 ; Cible : 4</i>	SMART SMART SMART SMART
Produit 2.1 : Les cadres des structures, au niveau central, disposent des capacités de planification stratégique, d'élaboration de politiques et programmes, et de mécanismes de coordination et de suivi/évaluation fonctionnels	Indicateur 74 : Nombre de cadres (H/F) de structures au niveau central formés à l'élaboration et à l'évaluation des politiques et programmes par secteurs <i>Base : 23 ; Cible : 100 (réparties dans les zones d'intervention prioritaires du SNU)</i>	SMART
Produit 2.2 : Les cadres des structures déconcentrées et décentralisées en charge de la provision des services sociaux de base, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités de planification locale, de mise en œuvre et de suivi/évaluation	Indicateur 75 : Nombre de cadres (H/F) des structures au niveau déconcentré et décentralisé formés à la planification locale, et au suivi/évaluation participatif de la mise en œuvre par secteurs <i>Base : 80 (2010) ; Cible : 300</i> Indicateur 76 : Nombre de supervisions intégrées réalisées au cours de l'année par les différents niveaux de la pyramide (DPS, DRS, Niveau central) <i>Base : 0 ; Cible : (DPS : 4 ; DRAS : 1 ; NC : 1)</i>	SMART SMART
Produit 2.3.	Indicateur 77 : Nombre de structures de santé n'ayant pas connu de rupture	SMART

Annexe N° 1 C : Cadre logique annoté et analysé de l'Axe stratégique N° 3 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
Les structures en charge des services sociaux de base, dans les zones les plus pauvres, sont équipées et approvisionnées en intrants conformes aux normes et standards nationaux et internationaux	de stock de produits essentiels de plus de 30 jours dans les 12 derniers mois	
	<i>Base : 24 (2011) ; Cible : 75</i>	
	Indicateur 78 : Nombres de structures offrant les Services Obstétricaux Néonataux d'Urgence de Base (SONUB)	SMART
	<i>Base : 13 (2010) ; Cible : 200</i>	
	Indicateur 79 : Ratio manuels/élèves	
	<i>Base : 3,1 (2011) ; Cible : 7</i>	SMART
	Indicateur 80 : Proportion d'écoles disposant de latrines et de points d'eau	
	<i>Base : 68% (2010) ; Cible : 90%</i>	SMART

Tableau 1 : Cadre logique annoté et analysé de l'Axe stratégique N° 3 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

**Annexe N° 1 D : Cadre logique annoté et analysé de l'AXE STRATEGIQUE D'INTERVENTION IV :
EBOLA ET AUTRES URGENCES**

EFFETS/ PRODUITS	INDICATEURS/ BASE/ CIBLE	ANALYSE DES INDICATEURS
Effet 1 : D'ici 2017, les communautés locales et les organisations de la société civile participent davantage au processus de mobilisation sociale pour améliorer les interventions de prévention, de gestion des crises, des catastrophes naturelles et des épidémies	Indicateur 1 : Pourcentage de populations appliquant les techniques de mobilisation sociale pour la prévention et gestion des risques de catastrophes <i>Base : AD ; Cible : AD</i> Indicateur 2: Nombre de sous-préfectures/ communes qui rapportent des cas de réticences dans les communautés. Base : AD ; cible : 0	SMART' mais c'est une information qui sera difficile à collecter SMART
Produit 1.1 : Les communautés locales et les organisations de la société civile ont la compétence en matière de	Indicateur 1 : Nombre de personnes formées à la gestion et la prise en charge des crises, catastrophes naturelles et des épidémies	SMART

gestion crises, des catastrophes naturelles et des épidémies		
Produit 2.1: Les structures sanitaires disposent des ressources humaines qualifiées conformément à leur paquet de services	Indicateur 1 : Nombre de personnel de santé formés à la production d'informations sanitaire <i>Base : AD ; Cible : AD</i> Indicateur 2 : Pourcentage de structures de santé prenant en charge correctement les maladies à potentiel épidémique <i>Base : AD ; Cible : AD</i>	SMART SMART
Produit 2.2: Les structures sanitaires sont restaurées, réhabilitées et équipées pour offrir un service de soins de qualité selon les normes	Indicateur 1 : Nombre de structures sanitaires réhabilitées et équipées en matériels de qualité <i>Base : AD ; Cible : 10</i>	SMART
Produit 2.3: Le système d'information sanitaire est fonctionnel pour améliorer la prise de décision	Indicateur 1 : Pourcentage de structures sanitaires disposant de système d'information fonctionnel <i>Base : AD ; Cible : 8</i> Indicateur 2 : Existence de base de données des catastrophes fonctionnelle Base : Non disponible ; Cible : Base de données disponible	SMART SMART
Effet 3 : D'ici 2017, les institutions publiques, les collectivités locales et les organisations de la société civile assurent une meilleure coordination, prévention, préparation et réponse aux urgences humanitaires	Indicateur 1 : Nombre de décès dus aux crises/catastrophes naturelles par an <i>Base : AD ; Cible : AD</i> Indicateur 2 : Pourcentage de personnes touchées par les catastrophes naturelles et humaines qui reçoivent une assistance humanitaire <i>Base : AD ; Cible : AD</i>	SMART mais la cible reste à définir SMART mais la cible reste à définir
Produit 3.1 :	Indicateur 1 :	SMART

Le cadre institutionnel et de coordination de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes est mis en place et opérationnel	Existence d'un cadre institutionnel et de coordination de gestion des urgences <i>Base : AD ; Cible : Cadre national disponible</i> Indicateur 2 : Nombre de cadre de coordination et de concertation mis en place au niveau décentralisé <i>Base : 0 ; Cible : Dans toutes les préfectures</i>	SMART
Produit 3.2 : Les structures nationales et les communautés locales disposent davantage de capacités en prévention et en alerte précoce face aux risques pour assurer une meilleure gestion et réponse aux urgences	Indicateur 1 : Nombre de cadres du SENAH et de la plateforme spécifique formés <i>Base : 0 (2011) ; Cible : 150</i> Indicateur 2 : Nombre de mécanismes opérationnels de surveillance des risques au niveau central et local <i>Base : AD ; Cible : AD</i> Indicateur 3 : Pourcentage de populations formées sur la gestion des crises et catastrophes naturelles i. <i>Base : AD ; Cible : AD</i> Indicateur 4 : Nombre de communautés et d'OSC prenant des initiatives en matière de prévention, de gestion et de réponse aux urgences <i>Base : AD ; Cible : AD</i> Indicateur 5 : Nombre de personnes formées à la production d'informations utiles à l'alerte précoce <i>Base : AD ; Cible : AD</i>	SMART SMART mais la cible reste à définir SMART mais la cible reste à définir SMART mais la cible reste à définir SMART mais la cible reste à définir

Annexe N° 2 : Etat d'exécution des activités, des produits et des effets de l'UNDAF

Effets/Produits	Réalisations au 30 octobre 2015	Réalisation au 30 novembre 2016	Taux de réalisation au 30/11/2016
<i>Effet 1 : D'ici 2017, une meilleure gestion stratégique du développement est assurée par des structures et organisations étatiques et non étatiques disposant des capacités techniques et opérationnelles de formulation des politiques et programmes à travers un processus participatif et inclusif</i>	études et enquêtes préparatoires finalisées et validées	Guinée Vision 2035 Non encore finalisée	50%
	Formulation de 10 politiques sectorielles (cible atteinte	Idem qu'en 2015	Cible atteinte 100%
Produit 1.1: Le cadre institutionnel de promotion du secteur privé est davantage favorable à la compétitivité des entreprises et à la normalisation/certification de la qualité des produits	100% indicateurs renseignés	Idem qu'en 2015	Cible atteinte : 100%
	Régression en matière de production d'annuaires statistiques, (cible non atteinte) aucun annuaire produit durant la période	Idem qu'en 2015	Cible non atteinte 0%
	Base de données mise en place (cible atteinte) En plus de la mise en place de la base de données multisectorielle et fonctionnelle, 8 bases de données sectorielles sont installées	Idem qu'en 2015	Cible atteinte 100%
Produit 1.2 : Les cadres des structures étatiques et non étatiques disposent des compétences pour la formulation, la planification, la gestion et le contrôle des politiques de développement au niveau central, déconcentré et décentralisé	DSRP3 et 10 politiques sectorielles formulées (cible atteinte	Idem qu'en 2015	Cible atteinte 100%
	30/60 Collectivités locales disposent de PDL de la deuxième génération (cible atteinte à 50%) existence d'un guide méthodologique pour l'élaboration des PDL de 2ème génération	40/60 Collectivités locales disposent de PDL de la deuxième génération	Cible atteinte 66%
Produit 1.3.: Le cadre institutionnel de lutte contre la corruption est opérationnel et les mécanismes de suivi et évaluation sont effectifs	Elaboration et validation par des acteurs nationaux du projet de loi anticorruption (cible non atteinte) avant-projet de loi disponible en attente de son approbation par le Gouvernement et sa transmission à l'Assemblée Nationale	Loi non encore adoptée mais avant-projet disponible	Cible atteinte 60%
	4 réseaux mis en place et ayant fait des investigations (cible atteinte à 80%) retard dans l'adoption de l'avant-projet anticorruption représente une limite	Loi non encore adoptée	Cible atteinte 80%

Effets/Produits	Réalisations au 30 octobre 2015	Réalisation au 30 novembre 2016	Taux de réalisation au 30/11/2016
<i>Effet 2 : D'ici 2017, les institutions démocratiques et le système judiciaire et sécuritaire fonctionnent sur la base de la transparence, du dialogue et de la concertation, dans le respect des normes nationales et internationales et assurent la protection effective des libertés individuelles et collectives.</i>	Assemblée Nationale fonctionnelle (cible atteinte) fonctionnement Assemblée perturbé par des crises politiques Adoption de 2 lois (cible atteinte à 40%) reproches faits à des dispositions de la loi sur le maintien d'ordre par les défenseurs des droits de l'homme Institution des droits humains fonctionnelle (cible atteinte) conditions de création dénoncées par les défenseurs des droits de l'homme Proportion des cas jugés par rapport aux cas de violation des Droits de l'Homme transmis aux instances judiciaires aucun cas jugé persistance du phénomène	Assemblée nationale fonctionnelle 2 lois adoptées sur une cible de 5 lois Institutions des droits humains en place et fonctionnelles persistance du phénomène de l'impunité	Cible atteinte 100% Cible atteinte 40% Cible atteinte 100% Cible atteinte 0%
Produit 2.1 : Les populations bénéficient d'un environnement institutionnel, législatif et réglementaire porteur d'égalité et d'équité, favorisant la culture et le respect des Droits de l'Homme et la participation des groupes vulnérables	6 mises en place : Assemblée Nationale, Conseil Supérieur de la Magistrature, INIDH, HAC, Médiateur de la République, Cour Constitutionnelle (cible atteinte) pays confronté à l'effectivité de l'application des dispositions légales formation de 152 personnes, soit 30% de la cible participation des femmes non mise en évidence aucun cas jugé (cible non atteinte persistance du phénomène et impunité)	6/5 institutions en place et fonctionnelles 200/500 formés Aucun cas jugé	Cible atteinte : Taux de réalisation de 100% Cible atteinte à 40% Cible non atteinte : Taux de réalisation : 0%
Produit 2.2 : Les institutions nationales en charge de la gestion des processus électoraux, y compris les OSC et les médias, disposent des capacités requises pour l'organisation et le suivi des élections conformément aux standards internationaux	2 scrutins sur 3 organisés (législatifs en 2013 et présidentiel en 2015 (cible atteinte à 67%)) Près de 60.000 personnes formées, dont 6.602 femmes lors du scrutin législatif (cible largement atteinte) gestion toujours difficile des processus électoraux Réseaux sur 3 mis en place et fonctionnels (cible atteinte à 67%) participation effective à l'observation	2 scrutins sur 3 organisés Cible atteinte à 100% 2 réseaux sur 3 mis en place et fonctionnels (cible atteinte à 67%)	Taux de réalisation : 67% Taux de réalisation : 100% Taux de réalisation : 67%
Produit 2.3: Les institutions judiciaires et sécuritaires et celles chargées de la gestion urbaine et municipale ont	5 textes légaux adoptés et 11 décrets d'application pris (cible atteinte)	5 textes légaux adoptés et 11 décrets d'application	TR : 100%

Effets/Produits	Réalisations au 30 octobre 2015	Réalisation au 30 novembre 2016	Taux de réalisation au 30/11/2016
les capacités techniques et opérationnelles requises pour accomplir leurs missions dans le respect des standards internationaux relatifs à la promotion et à la protection des Droits de l'Homme	Existence de programmes de formation intégrés dans le cursus de formation initiale et continue des magistrats et des FDS : Cible non atteinte car le processus d'intégration est en cours processus Près de 12.000 personnes formées (cible largement dépassée) persistance de la violation des droits de l'homme en dépit du nombre élevé d'agents formés	pris (cible atteinte) Cible non atteinte 12.000 personnes formées sur une prévision de 450 : cible atteinte	TR : 0% TR : 100%
Produit 2.4 : Les structures et institutions de prévention et de résolution des conflits et de promotion de la réconciliation nationale à l'échelle nationale et locale, sont mises en place et fonctionnelles	1CPRN, 8 antennes régionales, 38 réseaux locaux et 5 cellules de veille opérationnels (cible atteinte) Stratégie disponible (cible atteinte mise en œuvre timide de la stratégie) Près de 3.000 femmes et jeunes engagées (cible non atteinte) participation effective des femmes et jeunes à travers des cadres de dialogue et de concertation	14 structures sur 3 prévue fonctionnelles (cible atteinte) Cible atteinte Cible atteinte	TR : 100% TR : 100% TR : 100%
Effet 3 : D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, les personnes guerres d'Ebola et leurs familles, les personnes affectées par le VIH et celles victimes de fistules disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée »	Taux d'insécurité alimentaire en milieu rural : 17,60% sur une cible de 25% .Les 17,6% concerne le niveau national/Mais la cible a été vraisemblablement atteinte en 2015 grâce à l'afflux massif d'aide alimentaire dans le cadre de la réponse à Ebola en milieu rural	Cible atteinte	TR : 100%
Produit 3,1 Le cadre institutionnel de promotion du secteur privé est davantage favorable à la compétitivité des entreprises et à la normalisation/ certification de la qualité des produits.	Nombre d'organisations structurées en réseaux : 12371 .Effectivement 12 371 OP structurés en réseau ont été dénombrées dans le Rapport de mise en œuvre de la SRP 2015/ Reste à savoir de quels types de réseau assagissait-il dans le PNUAD. Nombres de cadres formés aux principes de normalisation et de contrôle de qualité (H/F) :190 Pourcentage des produits agro-alimentaires certifiés à	12.371 organisations en réseaux sur une prévision de 20 : cible atteinte 190 cadres formés sur une cible de150 Cible non atteinte	TR : 100% TR : 100% TR : 0%

Effets/Produits	Réalisations au 30 octobre 2015	Réalisation au 30 novembre 2016	Taux de réalisation au 30/11/2016
	l'importation et à l'exportation : 5% Pas d'évolution		
Produit 3,2 Des mécanismes et des programmes cohérents de formation qualifiante, de création d'emplois et d'insertion économique sont élaborés et mis en œuvre en particulier au profit des femmes, des jeunes, dans les zones les plus pauvres et les plus à risque de conflits	Nombre de groupements de femmes et de jeunes ayant accès aux AGR : 482 (au moins) projets d'AGR ont été effectivement financés au profit des femmes et des jeunes dans le cadre de programmes/projets réalisés par le SNU depuis 2013 Nombre de programmes cohérents de création d'entreprise et d'emplois productifs élaborés et mis en œuvre : 9 sur 7	482 groupements sur une cible de 20 au moins Cible atteinte	TR : 100% TR : 100%
Effet 4 : D'ici 2017, les secteurs publics, privés, collectivités locales et les populations adoptent de nouvelles techniques et comportements favorables à un environnement durable et assurent une meilleure prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles dans un contexte d'adaptation au changement climatique	Les indicateurs d'effet sont repris comme indicateurs du Produit 2,2		TR : 48,7%
Produit 4.1 : Les structures publiques et privées industrielles ainsi que les communes disposent des capacités de gestion des ressources naturelles et agissent en synergie dans les zones prioritaires d'intervention	Superficie des forêts restaurées et aménagées (en ha) : 660 sur 5000 Superficie de plaines rizicoles réhabilitées en zones côtières (ha) : 2154 sur 1800 Superficies des terres exploitées en agroforesterie dans la zone Nord et de transition (ha) : 75 sur 1000 Un bureau d'Ozone opérationnel : 0 sur une cible de 1 Stratégie et plan d'action national sur la biodiversité révisée et opérationnelle : 1 sur 1 Existence d'un plan d'action national pour les Polluants Organiques Persistants : en cours en 2015	Environ 900 sur 5000 ha Cible atteinte Environ 100 sur 1000 ha prévus Cible non atteinte Cible atteinte Cible atteinte	TR : 18% TR : 100% TR : 10% TR : 0% TR : 100% TR : 100%
Produit 4.2 : Des mesures de gestion durable de l'environnement, de résilience et d'adaptation aux changements climatiques sont mise en œuvre dans les zones côtières du Nord et de transition	Nombre de communes rurales et urbaines ayant accès à une énergie renouvelable ; 17 sur 50 Nombre de communes ayant intégré dans leur plan de	25 sur une cible de 50 communes 70 sur une cible de 100	TR : 50% TR : 70%

Effets/Produits	Réalisations au 30 octobre 2015	Réalisation au 30 novembre 2016	Taux de réalisation au 30/11/2016
	développement local les pratiques de gestion durable de l'environnement, de résilience, d'adaptation et/ou d'atténuation aux changements climatiques : 46 sur 100 Nombre de conseils communaux informés et maîtrisant les enjeux des conventions post Rio sur l'environnement : 0 sur 75 Un projet visant 4 communes est élaboré	4 sur cible de 75	TR : 5,3%
Produit 4.3: Le cadre institutionnel et juridique et la stratégie nationale pour la réponse aux catastrophes naturelles et humaines ainsi qu'un système d'alerte précoce sont mis en place et opérationnels	Nombre de cadres du SENAH et de la plateforme spécifique formés : 0 sur 150 Nombre de personnes touchées par les catastrophes naturelles et humaines qui reçoivent une assistance humanitaire : 77 000 sur 100.000	Cible non atteinte Environ 100.000, cible atteinte	TR : 0% TR : 100%
Effet 5 : D'ici 2017, la population en général et en particulier les plus vulnérables ont accès et utilisent des services sociaux de base conformes aux normes et standards nationaux et internationaux pour améliorer leurs conditions de vie	Taux de la mortalité maternelle 724 pour 100 000 sur 1 cible de 528 pour 100 000 Taux de mortalité infanto-juvénile 122 pour 100 000 pour 1 cible de 80 pour 100 000 Taux de malnutrition 30% sur une cible de 20% Proportion de population ayant accès à une source d'eau potable améliorée : 64,4% sur une cible de 75%	Cible atteinte à 50% Cible atteinte à 50% Cible atteinte à 50% Cible atteinte à 85%	TR : 50% TR : 50% TR : 50% TR : 85%
Produit 5.1 : Les populations, en général, en particulier les plus vulnérables ont accès aux services de qualité en nutrition, sante maternelle, néonatale et infantile selon les normes et standards nationaux	Proportion d'accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié : 48% sur 1 cible de 70% Pourcentage de femmes enceintes séropositives à qui l'on a administré des ARV pour réduire le risque de transmission mère-enfant : 80% sur une cible 70%	55% pour 1 cible de 70% Cible atteinte	TR : 78,5% TR : 100%
Produit 5.2 : Les populations en général, les plus vulnérables, en particulier, ont un accès accru aux services de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme selon les normes et standards nationaux	Pourcentage des jeunes de 15-24 ans possédant des connaissances sur les moyens de prévenir les risques de transmission sexuelle du VIH : 50% sur une cible de 60% Pourcentage de ménages disposant d'au moins une moustiquaire imprégnée d'insecticides : 90% sur une cible de 50%	50% sur une cible de 50% Cible atteinte	TR : 100% TR : 100%
Produit 5.3 Tous les enfants d'âge scolaire des zones à	Taux net d'inscription : 48,70%	Idem qu'en 2015	La cible étant de

Effets/Produits	Réalisations au 30 octobre 2015	Réalisation au 30 novembre 2016	Taux de réalisation au 30/11/2016
faibles taux de scolarisation ont inscrits à l'école à l'âge requis, achèvent le cycle primaire et la parité entre garçons et filles dans l'enseignement primaire est réalisée	Taux net d'inscription/Filles : 39,30% Parité filles garçons: 0,89	Idem qu'en 2015 Idem qu'en 2015	100% le taux de réalisation est de 48,70% La cible étant de 100% le taux de réalisation est de 39,30% La cible étant de 1 le taux de réalisation est de 89%
Produit 5.4: Les enfants et les femmes vivent dans un environnement qui les protège contre l'exploitation, les abus, la traite et la violence conformément aux instruments juridiques nationaux et internationaux	Nombre de lois et de textes d'application sur la protection des femmes et des enfants adoptés : 1/6 Nombre de cas d'excisions déclarés et reportés en justice : 3/25	2/6 4/25	La cible étant de 6 le taux de réalisation est de 33% La cible étant de 25 le taux de réalisation est de 16%
Produit 5.5 : Au moins 80% des populations, en particulier dans les zones pauvres ont accès et utilisent l'eau potable, les services d'assainissement de base, et adoptent les pratiques saines	Pourcentage des ménages ayant adopté des pratiques familiales essentielles : ND	ND	ND
Effet 6 : D'ici 2017, les structures en charge des services sociaux de base au niveau central, déconcentré et décentralisé, disposent des capacités institutionnelles, et offrent des services aux populations, en particulier les plus vulnérables, conformes aux normes et standards nationaux et internationaux	Pourcentage d'écoles primaires remplissant les critères de qualité : ND Nombre de structures qui offrent des services sanitaires conformément aux normes et standards nationaux et internationaux : ND	ND ND	ND ND
Produit 6.1 : Les cadres des structures, au niveau central, disposent des capacités de planification stratégique, d'élaboration de politiques et programmes, et de mécanismes de coordination et de suivi/évaluation fonctionnels	Nombre de cadres (H/F) de structures au niveau central formés à l'élaboration et à l'évaluation des politiques et programmes par secteurs : 64/100	80/100	La cible étant de 100 le taux de réalisation est de 80%
Produit 6.2 : Les cadres des structures déconcentrées et décentralisées en charge de la provision des services sociaux de base, dans les zones les plus pauvres,	Nombre de cadres (H/F) des structures au niveau déconcentré et décentralisé formés à la planification locale, et au suivi/évaluation participatif de la mise en œuvre par	60/300	La cible étant de 300 le taux de réalisation est de

Effets/Produits	Réalisations au 30 octobre 2015	Réalisation au 30 novembre 2016	Taux de réalisation au 30/11/2016
disposent des capacités de planification locale, de mise en œuvre et de suivi/évaluation	secteurs : 46/300		20%
Produit 6.3: Les structures en charge des services sociaux de base, dans les zones les plus pauvres, sont équipées et approvisionnées en intrants conformes aux normes et standards nationaux et internationaux	Nombres de structures offrant les Services Obstétricaux Néonataux d'Urgence de Base [SONUB] : 41/200	50/200	La cible étant de 200 au moins, le taux de réalisation est de 100%

Source : Estimations et calculs des consultants

Annexe N° 3 : Liste des documents consultés

1. Prodoc du Plan cadre des NU pour l'aide au développement-2013-2017 de la Guinée ; Février 2012 ; Rapport de synthèse ; SNU.
2. Prodoc du Plan cadre des NU pour l'aide au développement-2013-2017 de la Guinée ; Février 2012 ; Rapport annexe ; SNU.
3. Etude de base du Programme Conjoint de la Région administrative de Kankan ; janvier 2015 ; SNU.
4. Mapping des interventions des agences du SNU dans la Région de Kankan ; Juin 2016 ; Coordination du PCK.
5. Rapport de l'atelier de revue critique du PCK-2013-2015 ; janvier 2016 ; SNU.
6. Prodoc du programme Conjoint des nations Unies pour la Région administrative de Kankan ; Avril 2013 ; SNU.
7. Impact de la maladie à virus Ebola sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ; novembre 2014 ; République de Guinée.
8. Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence ; juin 2015 ; PAM.
9. Rapport critique des programmes des Nations Unies en Guinée, en lien avec la maladie à virus Ebola ; Mars 2015 ; SNU.
10. Avant-projet du Plan national de développement économique et social-2016-2022 ; Octobre 2014 ; République de Guinée.
11. Revue à mi-parcours de l'UNDAF-2013-2017 ; décembre 2015 ; SBU et République de Guinée.
12. Cadre de Programmation Pays 2013-2017 ; 2012 ; Agences du SNU.
13. Document de Stratégie de Réduction de la pauvreté 2013-2015, DSRP 3 ; Mars 2013 ; République de Guinée.
14. Rapport d'activité de l'UNDAF de 2013 ; Décembre 2013 ; SNU.
15. Rapport d'activités de l'UNDAF de 2014 ; SNU.

Annexe N° 4 : Liste des personnes rencontrées

Noms et prénoms	Structures et fonctions	Contacts (Tél ou mail)
Selly Camara	Directeur National du PED/MEEF	camaraselly@gmail.com
Ousmane Bocoum	Officier programme/PNUD	bocoumO4@gmail.com
Kandé Bangoura	Projet RAZC/MEEF	kondebangoura@gmail.com
Abdoulaye Youla	Expert national en changement climatique/PNUD	Abdoulaye.youga@undp.org
Mamadou K. Diallo	Expert National en suivi-évaluation/PNUD	Mamadou.kalidou.diallo@undp.org
Eklu Koevanu	HCDH	eeclu-koevanu@ohchr.org
Ekouevi Eucher	HCDH	
Louis Marie Bouaka	Représentant/HCDH	00224 622 39 80 66 lmbouka@yahoo.fr
Aboubacar Cissé	Deputy Representative/UNFPA	00224 660 6 09 10
Moriba Ramos Camara	Consultant national BCP	00224 622 51 64 Aifo5ramos@gmail.com
Mahamoudou Kaba	Consultant national BCP	magamoudoukaba@gmail.com 00224 666 37 19 17
Yollande Kenne	HCR	
Mamadou Badian Diallo	Directeur technique/INS	00224 621 29 51 02 Badiandiallo2005@yahoo.fr
Fatou Diallo Ndiaye	Directrice/OIM	
Abdoulaye Diallo	National programm officer/OIM	
Mahamane Bereté	Assistant technique/OIM	
Charles wini Goumou	OIM	
Fodé Ousmane	OMS	
Cécé vieux Kolie	Administrateur national chargé des médicaments essentiels/OMS	00224 629 34 83 36
Sidibé Cheik Tidiane	OMS	
Adama Daou	Coordonnateur Pays/UNOPS	00224 628 39 89 69
Firmin kiala	UNOPS	
Bah Abdoulaye Diaga	Assistant au programme/FAO	Abdoulayediaga.bah@fao.org 00224 622 49 54 02
Madjou Kake	Directeur national des organisations internationales/UCC/MCI	00224 622 22 07 22 madjkake@yahoo.fr
Eloi Kouadio IV	Deputy country director/PNUD	00224 624 61 78 71
Sylvain Ki	PNUD	
Abdoulaye Diallo	Chargé de programme/UNFPA	adiallo@unfpa.org 00224 664 21 5 59
Alseny Barry	Programme officer/PAM	00224 628 58 39 40 Alseny.barry@wfp.org
Bah Abdoulaye	PAM	

Noms et prénoms	Structures et fonctions	Contacts (Tél ou mail)
Loic zaralli	Coordonnateur programme/PAM	
Yaya Gnabaly	Suivi-évaluation/PAM	
Mahamat Bechi	SUN/REACH/PAM	
Guy Marie Modeste Yogo	Deputy Representative/UNICEF	00224 622 86 34 70
Philippe Ankani	Chef des opérations/UNICEF	00224 522 88 48 36
Conté Abdoulaye	Directeur national adjoint de l'emploi des jeunes/Ministre de la jeunesse et de l'emploi	00224 628 75 64 47 Condemoussa58@yahoo.fr
Moussa Tondé	Conseiller principal/ Ministre de la jeunesse et de l'emploi	
Abdoulaye Fofana	Chef de la division planification et études prospectives/Ministère du plan et de coopération internationale	abdoulaye@yahoo.fr 00224 66260 6 58
Oumou Diallo Camara	Directrice nationale adjointe des organisations internationales/MPCI	00224 664 34 0 9
Abdoulaye Ibrahima Diallo	Chef de la Division Etudes et statistiques macroéconomiques/Ministre du Plan	00224 628 40 42 92
Mohamed Conté	Directeur national adjoint/Ministre du Plan et de la coopération internationale	00224 623 90 68 50 ngdemodou@gmail.com
Telly Diallo	Gérant de groupe	00224 622 02 94 61
Mafoudia Camara	Assistante au programme/AGIL	
Fatoumata Kaba	Assistante administrative/AGIL	
Ousmane Barry	Point focal/APGES/FORECARIAH	
Soriba Camara	Président des guéri de l'Ebola/FORECARIAH	
Lamine Diakité	Administrateur civil chargé des collectivités (COC)/FORECARIAH	
Oularé Karamoko	Directeur de micro-réalisations (DMR)/FORECARIAH	
Oumou Camara	Receveur du Conseil régional de Benty	
Fodé Sylla	Vice-président de la délégation spéciale de Benty	
Abdoulaye Camara	SG de la commune rurale de Benty	
Ansoumano Camara	Chef de la division communication/ Radio communautaire de FORECARIAH	
Sylla Fodé M.	Directeur des programmes/ Radio communautaire de FORECARIAH	
Ibrahim Sow	Médecin de santé publique chargé du Bureau de l'UNFPA de LABE	
Sanoussi barry	Chef du sous bureau du PAM à LABE	
Mohamed Fofana	GUIS/LABE	
Baldé Haoussa	DPS/LABE	
Fatimata Bintou	Médecin chef de l'hôpital de LABE	

Noms et prénoms	Structures et fonctions	Contacts (Tél ou mail)
Barry		
Adama Aua Diallo	Hôpital de LABE	
Sadou Keïta	Médecin au CNLCS/LABE	
Aboubacar Sylla	Coordonnateur du PCK/KANKAN	00224 631 29 52 13 Aboubacar.absy.sylla@undp.org
Mamady Condé	Gouvernorat de KANKAN	00224 628 24 31 40
Sékou Ilebé	Gouvernorat de KANKAN	00224 622 13 49 35
Kaba Condé	Président du comité de gestion de la forêt communautaire de Karifamouriah	
Kaba Camara	Membre du comité de gestion de la forêt communautaire de Karifamouriah chargé de la surveillance	
Bana Kalil Souaré	Membre du groupement de kérouane	
Assure Djerane	VNU chargé du suivi-évaluation à N'ZEREKORE	
Aimé Stéphane Massore	Chef du bureau du PNUD/NZEREKORE	
Cécé Honomou	PAM/BZREKORE	00224 624 544500
Koumba Kamane	PAM/BZREKORE	0224 628 58 39 56
Sadaa Bokoum	PAM/BZREKORE	00224 628 40 13 03
Aimé Agns Théa	PAM/BZREKORE	00224 628 37 75 30
Boniface Goumou	Commune urbaine de Loala	

Annexe N°5 : Termes de référence de l'évaluation finale du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement de la Guinée (2013-2017)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'EVALUATION

En Février 2012, le Système des Unies en Guinée (SNU) a cosigné avec le Gouvernement, en présence des principales parties prenantes, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD ou UNDAF, sigle en anglais), pour la période 2013-2017. Ce document reflète le contexte sociopolitique qui prévalait lors de sa formulation tels que décliné dans le Bilan Commun Pays (BCP) de 2011 et intègre les avantages comparatifs du SNU en Guinée, les leçons tirées des revues et évaluations du PNUAD précédent de même que les objectifs nationaux articulés dans les stratégies, documents de politiques sectorielles et plans de développement nationaux de référence.

Le PNUAD 2013-2017 s'articule autour de trois priorités stratégiques identifiées à l'issue d'un processus participatif conduit conjointement par les ministères partenaires du SNU en Guinée, les agences résidentes et non résidentes du SNU en Guinée, les partenaires techniques financiers, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile et le secteur privé :

1. Promotion de la bonne gouvernance
2. Accélération de la croissance et promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous
3. Réduction de la vulnérabilité et amélioration des conditions de vie

Consécutivement, à l'issue de la Retraite Annuelle 2014 de l'Equipe Pays des Nations Unies en Guinée et en accord avec les priorités de développement formulées par les autorités nationales, la décision d'intégration d'un quatrième Axe Stratégique d'Intervention, Axe 4: Ebola et Autres Urgences, au PNUAD 2013-2017 a été entérinée. Cette position a été confortée par les résultats de la revue à mi-parcours du PNUAD 2013-2017 réalisée en 2015. L'année 2016 coïncidant avec la quatrième année du cycle de programmation du PNUAD 2013-2017, l'évaluation finale du PNUAD se justifie principalement par la nécessité de dresser un bilan final des réalisations et des contraintes liées à sa mise en oeuvre, et ce en prélude au démarrage du prochaine PNUAD couvrant la période 2018-2022. En outre, conformément aux directives de l'Assemblée Générale des Nations Unies, cette évaluation finale se justifie également par la nécessité de rendre compte aux partenaires des résultats obtenus dans le cadre de sa mise en oeuvre par le besoin de rechercher une cohérence accrue des interventions de l'ensemble des acteurs sur le terrain, et d'intégrer les directives de la réforme du SNU que sont l'approche "Unis dans l'Action".

Ceci apparait d'autant plus opportun la situation de référence décrite dans le BCP 2011 n'est actualité au vu des développements sociopolitiques survenus depuis lors. De plus, le démarrage du prochain PNUAD en Janvier 2018 implique de relever les forces et les faiblesses opérationnelles de l'ensemble des acteurs et de dégager des recommandations pour améliorer la mise en oeuvre du prochain PNUAD.

II. OBJECTIFS DE L’EVALUATION FINALE

L’objectif général de cette évaluation finale est de mesurer le degré d’atteinte des résultats planifiés, en termes de changements qualitatifs sur les populations ou institutions bénéficiaires. Cette évaluation doit fournir une analyse pertinente des acquis de la réponse du SNU aux priorités de développement de la Guinée, comme plateforme/instrument de collaboration, de coopération et de concertation entre l’ensemble des agences du SNU, le Gouvernement et les autres partenaires techniques et financiers. Enfin, elle doit permettre de capitaliser les leçons apprises qui seront prises en compte dans le nouveau cycle de l’UNDAF. L’exercice permettra de dresser un bilan des réalisations et contraintes au vu des objectifs initialement visés et de l’évolution de l’environnement institutionnel en particulier la finalisation du processus de transition politique et les enjeux liés à la prise en compte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le processus de planification en Guinée.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION: ROLES ET RESPONSABILITES

Sous la supervision de l’Equipe Pays des Nations Unies en Guinée et du Groupe d’Harmonisation des Programmes (GHP), l’équipe de consultants aura pour mission de réaliser l’évaluation finale de l’UNDAF 2013-2017. A cette fin, elle sera placée, par délégation, sous la supervision technique générale du Groupe Restreint Elargi (points focaux SNU et point focal Unité Centrale de Coordination) et sous la supervision technique directe de la Conseillère en Planification Stratégique du Bureau d’Appui à la Coordination du SNU en Guinée.

Cette équipe pluridisciplinaire de 3 consultants dont un consultant international et deux consultants nationaux, travaillera en concertation étroite et de façon itérative avec les cadres techniques du SNU et des ministères techniques impliqués dans la mise en oeuvre de l’UNDAF 2013-2017. Les consultants nationaux seront mis à disposition par un Cabinet d’Etudes.

L’équipe de consultants aura ainsi pour principales responsabilités:

- (1) Déterminer l’effectivité de l’atteinte des résultats initialement indiqués dans la matrice des résultats;
- (2) Identifier les leçons apprises et formuler des recommandations pour la mise en oeuvre du prochain UNDAF 2018-2022;
- (3) Évaluer la performance du SNU dans la mise en oeuvre de l’UNDAF 2013-2017; et
- (4) Evaluer la qualité de la contribution de l’UNDAF 2013-2017 dans la mise en oeuvre des stratégies nationales de développement
- (5) Faire des propositions pour l’accélération de l’approche “Unis dans l’Action” en Guinée

De manière spécifique, l'évaluation finale de l'UNDAF 2013-2017 portera sur:

- (1) Les progrès réalisés vers l'atteinte des trois résultats stratégiques attendus (déterminer si les résultats identifiés dans la matrice de l'UNDAF ont été atteints et mesurer l'adéquation des interventions du SNU par rapport aux OMD et priorités nationales, réalisations et difficultés, ressources utilisées, besoins de financement par secteur, etc.)
- (2) Les progrès réalisés vers la mise en oeuvre des recommandations de la revue à mi-parcours 2015 de l'UNDAF 2013-2017
- (3) Les résultats obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre des initiatives et programmes conjoints mis en oeuvre (pertinence, conformité aux directives du siège, résultats obtenus, contraintes et difficultés) par rapport aux objectifs initiaux
- (4) Les modalités de gestion et les arrangements institutionnels retenus dans le présent UNDAF par rapport aux conclusions de la macro-évaluation et/ou du diagnostic PEFA, des recommandations de la revue à mi-parcours dudit UNDAF et des engagements pris par le pays
- (5) Les mécanismes internes de coordination et de mise en oeuvre de l'UNDAF 2013-2017 en lien avec les mécanismes nationaux (pertinence, forces et faiblesses), en particulier l'Equipe Pays des Nations Unies en Guinée, le Bureau d'Appui à la Coordination du SNU en Guinée, l'Unité Centrale de Coordination, les groupes thématiques inter-agence du SNU en Guinée et les groupes transversaux inter agences du SNU en Guinée
- (6) Les mécanismes et stratégies de communication autour de l'UNDAF 2013-2017 en particulier les actions réalisées en termes de vulgarisation et de sensibilisation autour dudit UNDAF.

En outre, cette évaluation finale devra conclure sur des recommandations au niveau stratégique, technique et organisationnel pour accroître la performance de la mise en oeuvre du futur UNDAF dans les domaines spécifiques suivants:

- (1) Coordination de la mise en oeuvre commune
- (2) Suivi, évaluation et rapportage communs, et
- (3) Appui technique commun

IV. CRITERES DE L'EVALUATION

L'évaluation doit aboutir à un rapport qui fait ressortir les éléments nécessaires à une appréciation objective de la contribution de l'ensemble du SNU en Guinée à la réalisation des priorités de développement du pays. Les critères retenus pour cette évaluation finale seront :

- La pertinence des interventions du SNU en Guinée par rapport à son mandat d'une part et aux priorités nationales d'autre part
- L'efficacité concernant l'atteinte des résultats et le niveau de contribution aux priorités de développement national
- L'efficience des interventions c'est-à-dire l'appréciation des produits générés en lien avec les capacités d'exécution mais également de mobilisation de ressources (adaptation des moyens et des activités aux résultats à atteindre), du bon usage de ces ressources et de partenariat avec les autres intervenants du secteur

- La durabilité des résultats et de leur impact en termes de renforcement des capacités des partenaires nationaux et de développement humain durable.

L'évaluation prendra en compte l'évolution du contexte national et international, ainsi que les priorités nationales.

Questions clés :

Pertinence

- Dans quelle mesure les Effets UNDAF sont-ils demeurés pertinents par rapport à l'évolution du contexte national ?
- Dans quelle mesure les avantages comparatifs du SNU ont-ils permis un positionnement stratégique du système dans la réponse aux priorités de développement national ?

Efficacité

- Quel est le niveau de réalisation des Effets UNDAF comparativement aux prévisions initiales ?
- Dans quelle mesure la réalisation des Effets UNDAF a-t-elle contribué à l'atteinte des objectifs de développement de la Guinée ?

Efficienne

- Les actions du SNU ont-elles contribué efficacement à renforcer les capacités nationales à produire des résultats de développement ?
- Dans quelle mesure les organisations des Nations Unies ont-elles pu mettre conjointement leurs efforts pour produire des résultats significatifs ?
- Dans quelle mesure et de quelle manière l'UNDAF a-t-il contribué à une réduction des coûts de transaction pour le gouvernement et pour chacun des agences des Nations Unies? De quelle manière les coûts de transaction pourraient-ils être réduits davantage ?

Durabilité

- Les organisations des Nations Unies sont-elles parvenues à renforcer les capacités nationales à pérenniser les interventions ayant permis de réaliser les résultats obtenus ?
- Dans quelle mesure les résultats obtenus contribueront-ils durablement à bénéficier aux groupes ciblés ?

V. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE L'EVALUATION FINALE

4.1. Méthodologie

L'évaluation sera conduite d'une manière participative en assurant l'implication de toutes les parties prenantes. Il s'agit des Ministères techniques, des organisations de la société civile, du secteur privé, des partenaires au développement, des agences du SNU et des groupes bénéficiaires et bailleurs) à toutes les phases de l'évaluation.

Collecte de données : L'évaluation utilisera une méthode multiple qui inclura la revue documentaire, les interviews avec des groupes de partie prenante clé (officiel du

gouvernement, organisations de la société civile, le secteur privé, les bénéficiaires), les visites de terrain et les enquêtes.

La méthode sélectionnée doit tenir compte des objectifs et des questions spécifiques décrits plus haut. Il est attendu que la proposition technique :

- identifie la méthodologie et l'échantillon
- identifie le niveau de participation des parties prenantes parmi les autres questions

Source d'information : Les documents suivants seront utilisés pour obtenir des informations détaillées sur le contexte de l'UNDAF : le document de l'UNDAF 2013-2017, la matrice des résultats, le cadre de suivi et évaluation et les plans, le rapport de revue à mi-parcours et d'autres rapports pertinents.

Participation de la partie prenante : L'évaluation sera conduite selon une approche participative en impliquant les principales parties prenantes.

Validation : Toutes les conclusions devraient être appuyées avec les évidences. La triangulation devra être utilisée pour assurer que l'information et les données collectées sont valides.

4.2. Processus de l'évaluation

L'évaluation se déroulera en trois phases :

Phase 1 : Préparation

Cette phase comprend les tâches suivantes :

- *Mise en place d'un Groupe Restreint Conjoint*
- *Elaboration des termes de référence de l'évaluation* par le Bureau de la Coordonnatrice Résident. Les termes de référence seront soumis à l'approbation de l'UNCT après la validation technique du GHP, Unité de Coordination Central (UCC) et du GISE
- *Collection de documents de référence* : Le Bureau de la Coordonnatrice Résidente en étroite consultation avec les membres de l'UNCT compilera une liste de documents de référence, documents et rapports pertinents à l'évaluation finale de l'UNDAF.
- *Identification et sélection des consultants* : L'UNCT identifiera conjointement et sélectionnera les consultants appropriés pour l'équipe d'évaluation de l'UNDAF. Le Bureau de la Coordonnatrice Résidente prendra l'initiative, conjointement avec UNCT, en sollicitant les CV des consultants disponibles dans le pays ou la région
- *Elaboration d'un rapport de démarrage* : L'équipe d'évaluation devra préparer un rapport initial. A cet effet, les consultants devront 1) réaliser une revue de la documentation disponible en vue mieux comprendre le contexte, 2) affiner la liste des questions de l'évaluation, 3) reconstruire la logique d'intervention de l'UNDAF, 4) élaborer la matrice d'évaluation et 5) développer la stratégie de collecte et d'analyse des données ainsi qu'un chronogramme de la collecte des données sur le terrain. A ce stade, les consultants produiront un rapport de démarrage de l'évaluation, y compris la matrice d'évaluation.

Phase 2 : Conduite des activités de collecte de données et préparation des rapports d'évaluation

Cette phase consistera en la collecte des données auprès des parties prenantes clés et l'analyse des données pour répondre aux questions de l'évaluation.

- *Mission de collecte de données* : la collecte de données se fera conformément à l'approche méthodologique et au plan de travail indiqué dans le rapport de démarrage de l'évaluation. A l'issue de cette phase, les évaluateurs devraient avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires.
- *Analyse des données et des rapports* : L'équipe d'évaluation procédera à une analyse plus approfondie des données sur la base de toutes les informations collectées, et de préparer un projet de rapport d'évaluation. L'équipe d'évaluation présentera le rapport au Groupe Restreint Conjoint et à l'UNCT.
- *Examen du projet de rapport et finalisation du rapport* : Le projet de rapport d'évaluation de l'UNDAF sera soumis à la correction des faits et des commentaires aux intervenants clés. Le Chef d'équipe en consultation avec l'UNCT préparera une réponse pour indiquer comment les commentaires ont été pris en compte, et en collaboration avec l'équipe de consultants, finalisera le rapport d'évaluation de l'UNDAF.
- *Atelier avec les parties prenantes* : Une réunion avec les principales parties prenantes sera organisée dans le pays, pour présenter les résultats de l'évaluation de l'UNDAF et de discuter de la voie à suivre.

Phase 3 : Dissémination et suivi

Une fois que le rapport d'évaluation est terminé et validé par le Comité de pilotage de l'évaluation, il est mis à la disposition du public par l'affichage sur les sites de l'UNDG et de l'UNCT. L'UNCT représentera au sein du comité de pilotage de l'évaluation pour approbation de la réponse aux recommandations de l'évaluation.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations sera assuré par le Bureau de la Coordinatrice résidente en collaboration avec les agences. Aussi, le plan de suivi devrait être mise en place en vue de déterminer un processus permettant l'intégration des leçons apprises dans le prochain cycle de programmation de l'UNDAF.

VI. PRODUITS ATTENDUS

Les principaux produits de cette évaluation sont les suivants :

- **Un rapport de démarrage de l'évaluation (note méthodologique)** : il s'agit de produire un rapport initial d'évaluation décrivant la méthodologie utilisée pour l'évaluation. Il doit détailler la compréhension des évaluateurs par rapport aux éléments qui sont évalués et indiquera comment chaque question de l'évaluation trouvera une réponse à l'aide de méthodes proposées, sources de données et procédures de collecte de données. Il comprendra les instruments de collecte de données (questionnaires individuels et les guides d'entretien semi-directifs et des focus groups, etc.). Ce rapport doit également inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations de chaque membre de l'équipe qui en aura la

responsabilité. L'équipe d'évaluation devra en faire une présentation devant le Groupe Restreint et le comité de pilotage. La synthèse des commentaires sera transmise à l'équipe par le Bureau de la Coordinatrice Résidente. Il est important de noter que l'approbation du rapport de démarrage est primordiale avant la phase de collecte des données.

- **Rapport préliminaire** : l'équipe d'évaluation élaborera le rapport d'évaluation selon le format (Annexe 1). Ce rapport provisoire servira de document de travail pour l'examen interne.
- **Rapport intermédiaire** devant servir de base aux discussions avec l'ensemble des acteurs lors de l'atelier de pré-validation Technique. Une fois les commentaires intégrés, la version du rapport fera l'objet de partage lors d'un atelier de validation avec les partenaires d'exécution, les partenaires au développement, l'Equipe Pays et d'autres partenaires concernés.
- **Rapport pré-final** devant permettre de restituer à l'ensemble des parties prenantes les résultats obtenus au cours du cycle de programmation et les recommandations lors de l'atelier de validation.
- **Une présentation PowerPoint** résumant les principaux résultats et recommandations sera produite par l'équipe de consultants. Elle devra être validée par le GRC.
- **Rapport final d'évaluation** : prenant en compte les commentaires issus de l'atelier de validation et qui présentera en annexe une proposition de matrice dédiées à la gestion des recommandations

VII. PROFILS RECHERCHES

Une équipe de trois experts indépendants, un international et deux nationaux, seront recrutés pour conduire cette évaluation. Le chef d'équipe conduira, organisera et supervisera le travail de l'équipe d'évaluation en assurant une répartition du travail en fonction des compétences de chaque membre de l'équipe.

Le chef d'équipe aura la responsabilité générale de la production de tous les produits attendus au point 6, en particulier le rapport final d'évaluation. L'équipe est également responsable pour l'assurance des consultations adéquates avec toutes les parties prenantes.

A. Consultant(e) international(e), Economiste de Développement, Chef d'équipe

- Avoir un diplôme post universitaire en économie, planification ou domaine similaire, au moins niveau Masters (BAC +5)
- Avoir une expérience prouvée dans le domaine de l'évaluation des cadres de planification du SNU, et des sujets liés aux OMD
- 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du développement
- Très bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Bonne connaissance de l'approche de gestion axée sur les résultats
- Maîtrise du Français
- La connaissance du contexte politique et socioéconomique de la Guinée et de la Haute Guinée ainsi qu'une familiarité avec le SNU serait un atout

B. Consultant(e) national(e), Spécialiste Agro-économiste

- Avoir un diplôme en économie, agroéconomie ou domaine similaire ; Master (BAC +5)
- Avoir une expérience prouvée dans le domaine de l'évaluation des projets et programmes
- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans les projets de développement
- Maîtrise du Français, la connaissance des langues locales de la zone d'intervention serait un atout

C. Consultant(e) national(e), Spécialiste de Santé Publique

- Avoir un diplôme d'Economie de la santé, en Démographie ou domaine similaire ; au moins niveau Masters (BAC +5)
- Avoir une expérience prouvée dans le domaine de l'évaluation des projets et programmes;
- Au moins 7 ans d'expérience dans les projets de développement
- Maîtrise du Français, la connaissance des langues locales de la zone d'intervention serait un atout

VIII. DUREE ET CALENDRIER POUR L'EVALUATION

Durée de la mission : 11 semaines

Lieu : Conakry et 2 sites identifiés par le GRC

Le chronogramme prévisionnel de cette évaluation se présente comme suit :

ACTIVITES	POINT FOCAL	JUILLET 2016				AOÛT 2016				SEPTEMBRE 2016				OCTOBRE 2016			
SEMAINE		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Etape I : Démarrage																	
Elaboration des TDR de formulation et validation par le Groupe Restreint Conjoint (GRC), GHP élargi et l'UNCT	GRC GRC																
Mise en place du dispositif	GHP																
Identification de l'équipe des consultants et passation des contrats	GRC PNUD- Passation de marchés																
Soumissions de la note méthodologique détaillée au GHP élargi par l'équipe de Consultants	Equipe de consultants Comité de Rédaction																
Réunion de lancement du processus d'évaluation	Equipe de consultants GRC																
Etape II : Rédaction																	
Collecte et analyse des données	Equipe de consultants																
Soumission de rapport d'évaluation préliminaire	Equipe de consultants																
Etape III : Examen interne et externe																	
Examen interne du rapport préliminaire	Comité de Rédaction GRC UNCT																
Intégration des commentaires de	Equipe de consultants																

[illegible]

IX. BUDGET

La rémunération sera en conformité avec les règles et règlements des Nations Unies et sera proportionnelle à la complexité de la mission. En plus de la rémunération convenue, le/la consultant(e) international(e) bénéficiera des frais de Voyage officiel et des indemnités journalières de subsistance (DSA) appropriées qui devraient être inclus dans la proposition financière.

Les frais de consultation seront versés sous forme de contrat à prix forfaitaire ou en ligne avec le calendrier ci-dessus et sur l'acceptation des livrables clés :

Livrables	Proportion
<u>Produit 1</u> : Note méthodologique	20%
<u>Produit 2</u> : Rapport préliminaire d'évaluation	20%
<u>Produit 3</u> : Rapport intermédiaire d'évaluation	20%
<u>Produit 4</u> : Rapport pré-final d'évaluation	25%
<u>Produit 5</u> : Rapport final d'évaluation	15%

X. PRESENTATION ET CONTENU DE L'OFFRE

L'offre devra comprendre :

- un curriculum vitae (CV) dûment signé par les postulants
- un formulaire P11 rempli et signé par les postulants
- une proposition technique indiquant la compréhension des TDR, la méthodologie d'évaluation choisie, la matrice d'évaluation, un plan de travail détaillé et une ébauche des questionnaires
- une offre financière

Toutes les offres devraient être transmises à travers le site du PNUD (Jobs.undp.org) avant la date de clôture de l'avis de vacances. Les dossiers incomplets seront exclus.

Critère pour l'évaluation des propositions :

Les prestataires seront évalués selon la méthode suivante :

A l'exception du niveau d'éducation et du nombre d'années d'expériences, les autres critères d'évaluation sont les mêmes pour tous les consultants nationaux.

Le contrat sera adjudiqué au prestataire individuel dont la proposition aura été évaluée comme étant:

- a) Conforme, et
- b) Ayant reçu la notation la plus élevée au terme de l'évaluation technique:

Critères d'évaluation technique	Part	Max. Point
Technique	100%	100
1. Avoir un Master (BAC+5) en sciences sociales (médecine, santé publique, économie de la santé, démographe, sociologue), en gestion de projet, en		15

planification, en étude du développement ou tout autre domaine équivalent		
2. Avoir 7 ans d'expérience professionnelle dans les projets de développement		15
3. Bonne connaissance des outils de programmation du SNU (5 principes programmatiques des Nations Unies)		20
4. Qualité de la note méthodologique pour la conduite de la consultance		35
5. Excellente communication orale et écrite en français		15

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 point ; cette note technique sera pondérée à 70%.

XI. ANNEXES

Annexe 1 : Format de rapport d'évaluation⁵

Le rapport devrait inclure les sections suivantes :

1. Titre et pages de démarrage

- Nom de l'intervention d'évaluation
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport
- Pays de l'intervention d'évaluation
- Noms et organisation des évaluateurs
- Noms de l'organisation initiant l'évaluation
- Remerciements

2. Table des matières

- Inclure les encadrés, les schémas, tableaux et annexes avec les références des pages

3. Liste des acronymes et abréviations

Résumé (2 pages maximum)

1. Introduction (Contexte et priorités nationales, les objectifs et la méthodologie, une brève description des résultats)

2. Une réflexion sur les principales conclusions qui considère: (a) les résultats de la revue de la documentation existante disponible, et (b) les entrevues menées auprès des chefs d'agence des Nations Unies, Chargés de programme sélectionnés, et certains cadres du Gouvernement

2.1. Résultats par Axes stratégiques du PNUAD (quatre axe du PNUAD)

2.1.1. AXE 1 : le progrès national, la contribution spécifique des agences et des ressources des Nations Unies mobilisée etc.

2.1.2. AXE 2 : le progrès national, la contribution spécifique des organismes et des ressources du SNU mobilisée etc.

2.1.3. AXE 3 : le progrès national, la contribution spécifique des organismes et des ressources du SNU mobilisée etc.

2.1.4. AXE 4 : le progrès national, la contribution spécifique des organismes et des ressources du SNU mobilisée etc.

⁵ Pour plus de détails consulter le site web du guide du PNUD: <http://www.undp.org/oe/handbook>

3. Partenariat et stratégie de collaboration entre l'UNCT et d'autres donateurs ; et l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité du PNUAD en tant que cadre de partenariat

4. Principaux défis

5. Gestion financière du PNUAD

6. Évaluation du processus de Suivi et Evaluation

7. Conclusion

8. Recommandations et plan de suivi

8.1. Pour le PNUAD actuel

8.2. Pour le prochain cycle de programmation du PNUAD

9. Les annexes pourraient comprendre ce qui suit :

- TDR
- Évaluation des progrès par Effets en rapport avec les objectifs définis au niveau national (cadre des résultats).
- Photos
- Histoires mérite d'être racontée (La plupart des changements importants)
- Liste des documents et des personnes d'occasion rencontrées.

* Le rapport d'évaluation du PNUAD devrait être élaboré conformément aux «Normes pour l'évaluation dans le système des Nations Unies» et aux «Directives éthiques pour l'évaluation. L'analyse devrait inclure une discussion appropriée des contributions relatives des parties prenantes aux résultats. Elle examinera les objectifs de l'évaluation en tenant compte *de la pertinence, l'efficacité, l'efficacité, l'impact et la durabilité des résultats, ainsi que les questions clés de la conception, mise au point et l'avantage comparatif.*

Annexe 2 : Documentation de référence (pas exhaustif)

- Bilan Commun de Pays
- PNUAD 2013-2017
- Rapport d'évaluation finale du PNUAD 2007-2012
- Rapports de revues annuelles 2013 et 2014
- Rapports de suivi de terrain pour les périodes 2013, 2014 et 2015
- Rapports annuels du Programme Conjoint des Nations Unies pour la Région Administrative de Kankan (PCK)
- Rapport d'évaluation de PCK
- Rapports d'enquêtes, d'évaluation et d'études menées par les agences et autres partenaires
- Documents de politique et de stratégie
- Plan stratégique des différentes agences
- Rapport de la revue de la criticité des programmes en lien avec l'épidémie Ebola
- Document de Programme Pays des agences
- Rapport de la revue à mi-parcours du PNUAD
- Toute documentation pertinente